

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

Le statut international de la Belgique et ses antécédents historiques
L'humanité vue de chez Thémis
Edouard Drumont
Causerie pour le mois des morts
La théorie psychanalytique de Freud
La conspiration des paniers percés et les puissances européennes
Les arts anciens de l'Afrique noire
A propos de l'« Introduction à Léon Bloy » de Pierre Termier
Le budget de la ville de Bruxelles pour 1931

Vicomte Prosper Poulet
Alexandre Masseron
Georges Bernanos
Paul Cazin
J. de la Vaissière, S. J.
A. De Ridder
Marcel Schmitz
Paul Bazan
Viconte Ch. du Bus de Warnaffe

Les idées et les faits : Chronique des idées : Zita, princesse de la Paix, Mgr J. Schyrgens.

La Semaine

Revenons-y donc, aujourd'hui, avec au cœur une seule passion : celle de la Vérité!

Comme il serait plus facile et plus commode de ne plus importuner nos lecteurs avec une question qui encombre les colonnes de nos journaux quotidiens et dont on parle tous les jours, partout!

« Ah! quelle obsession!... » Cher lecteur, qui poussez ce soupir, tournez bien vite la page. Il y a dans ce numéro de quoi vous intéresser grandement à commencer par la belle conférence du vicomte Poulet. Et nous vous recommandons spécialement les articles de MM. Bernanos, De Ridder, Masseron...

* * *

Si nous estimons, pourtant, devoir défendre ici, sans relâche, des idées auxquelles nous croyons liés, les intérêts religieux chez nous et l'existence même de la Belgique, c'est que nous avons la conviction profonde que jamais, depuis un siècle, notre situation intérieure ne fut aussi angoissante. Aimant passionnément l'Eglise et la Patrie, nous voulons employer l'influence dont nous disposons — si petite serait-elle — à éclairer nos coreligionnaires et nos compatriotes, à les mettre en garde contre la terrible menace de mort suspendue sur nos têtes, à dissiper les malentendus et les équivoques, à lutter de toutes nos forces contre un péril fait surtout d'ignorance des données mêmes du problème, de patriotisme mal compris, de passions aveugles et mauvaises conseillères.

N'en parlez plus, nous disent d'excellents amis qui ne veulent que notre tranquillité, n'avez-vous pas tout dit d'ailleurs? Sans cette maudite question linguistique, votre revue, qui déjà connaît un tirage jamais atteint encore par une revue belge, deviendrait rapidement la nourriture intellectuelle de toute l'élite catholique. Les idées proflamandes que vous défendez dans vos notes hebdomadaires heurtent tant de bons catholiques wallons, bruxellois et « minoritaires » en Flandre, que, par passion antiflamande, ils refusent de s'abonner à une revue qui pourrait leur être si utile à tous égards, et votre apostolat intellectuel s'en trouve contrarié...

Sans doute, et ce n'est pas la tentation de s'en remettre à la Providence pour la solution de la question flamande qui fait défaut, mais ce n'est pas ici que l'on pratiquera jamais cette politique du « chien crevé au fil de l'eau... ». Nous croirions manquer gravement à notre devoir d'état en ne faisant pas porter, en ce moment, tout notre effort à faire œuvre de salut public en proclamant à temps et à contretemps, que si on persiste dans certains errements, on mène la Belgique aux abîmes... L'apostolat intellectuel qui s'impose en novembre 1930 est celui qui veut convertir l'élite patriote belge à la seule solution capable de sauver la Belgique et, avec elle, les intérêts religieux solidaire de son existence. Tant pis si certaines passions s'obstinent dans un exclusivisme mortel pour la Patrie qu'elles croient servir et qu'elles risquent de perdre. Encore une fois, il serait tellement plus facile de se taire et de s'occuper d'autre chose! Mais entre-temps les plus perfides erreurs continueraient leur œuvre de destruction.

Il est dans le parti libéral un homme qui ne craint pas de mettre ses amis politiques en bien fâcheuse posture. Ce qui est autrement grave, c'est qu'avec les meilleures intentions du monde, il est un des grands responsables des inopportunes, irritantes et malfaisantes discussions actuelles sur les projets scolaires. Gand-flamand n'avait absolument rien à voir, ni avec la liberté d'enseignement, ni avec la liberté du père de famille, que l'on ne manqua pourtant pas d'invoquer bruyamment. Par une erreur de tactique qui nous semblait évidente, les libéraux, et surtout M. Jacques Pirenne, exigèrent, pour concéder l'Université flamande, la promesse de « garanties » légales prochaines en matière d'enseignement primaire et moyen. Ce faisant, le parti libéral, loin de faire œuvre d'apaisement, jeta de l'huile sur le feu. De part et d'autre les passions se déchaînèrent. Tout est remis en question. Chaque jour, le fossé se creuse davantage entre l'immense majorité du peuple flamand et... les autres Belges.

Or, l'essentiel est-ce bien, en ce moment, la sauvegarde de la liberté de l'enseignement et de la liberté du père de famille? Certes, le radicalisme extrémiste menace ces libertés essentielles qui nous sont aussi chères qu'à n'importe qui; mais ce radicalisme, qui donc le nourrit? Ne sont-ce pas précisément les défenseurs actuels de ces libertés sacrées? Et leur « manière » de les défendre ne conduit-elle pas tout droit au triomphe des idées de contrainte? Même si, ce que nous espérons de tout cœur, la prochaine loi scolaire respecte la liberté d'enseignement et celle du père de famille, si cette victoire des sains principes a lieu dans l'atmosphère qui règne aujourd'hui, elle ne marquera qu'une étape et l'extrémisme repartira de plus belle!

Oui encore, il faut empêcher le radicalisme flamingant de réaliser ses rêves insensés, mais prenez garde : ou les chevaliers actuels des droits de la minorité accepteront ouvertement ce qui est bon dans le mouvement qui soulève et emporte la majorité, ou ils assureront la victoire aux pires folies extrémistes.

* * *

Quel article navrant que celui que consacre M. Jacques Pirenne à la question linguistique dans le numéro du Centenaire que vient de faire paraître le *Flambeau*! A côté de quelques bonnes choses, on y découvre une vue générale du problème qui nous paraît, non seulement erronée, mais combien dangereuse pour l'unité nationale. M. Jacques Pirenne est, nous assure-t-on, un très savant historien du droit antique. Il étudie, avec grande sérénité, l'évolution des institutions juridiques dans l'ancienne Egypte, il y a des siècles et des siècles... En revanche quelle passion quand il aborde la politique contemporaine! Elle court à travers tout son article, à peine contenue. On la sent vibrante, patriotique dans son intention, mais, hélas!, se trompant dans son objet. Toutes les pages de l'article de M. Jacques Pirenne révèlent, comme en filigrane, une conviction que nous croyons mortelle pour la Patrie, celle qui considère tout progrès flamand comme diminuant la Belgique!...

Car enfin, si M. Jacques Pirenne et ceux qui pensent comme lui,

se réjouissaient vraiment de la renaissance flamande, sans se contenter de l'une ou l'autre vague déclaration sur le développement intellectuel total et sans entraves de la Flandre, s'ils étaient sincèrement convaincus qu'une Flandre plus flamande, c'est-à-dire réalisant davantage les possibilités de sa nature propre, ferait une Belgique plus grande et plus unie, combien facilement on s'entendrait pour éviter les excès d'un radicalisme racique et culturel que nous déplorons autant que lui...

L'inévitable renaissance flamande attriste M. Jacques Pirenne, comme elle attriste tant de bons compatriotes. Sans quoi la presse d'expression française se fût appliquée, depuis douze ans, à la célébrer au lieu de la déplorer et de la combattre. Si M. Jacques Pirenne et ses amis de la *Ligue nationale pour l'unité belge* avaient expliqué aux Belges d'expression française qu'en voulant être davantage eux-mêmes, les Flamands ont tout à fait raison, qu'il faut les louer vivement et s'en féliciter joyeusement, oui ou non l'atmosphère belge serait-elle plus respirable en ce moment?

Oui ou non, tous les progrès du mouvement flamand furent-ils acquis contre M. Jacques Pirenne et ses amis? Oui ou non, ceux-ci firent-ils tout ce qui dépendait d'eux pour les empêcher et les retarder? Oui ou non, le renouveau flamand s'est-il développé et continue-t-il à se développer en face d'une hostilité quasi générale de la Belgique d'expression française?

* * *

La minorité flamande est menacée d'une injuste contrainte. Nous le regrettons sincèrement; et ce n'est pas ici qu'on s'est abstenu ou qu'on s'abstiendra de dire aux nationalistes de tout poil qu'ils professent les idées les plus folles et les principes les plus subversifs. Mais cette minorité — dont nous sommes!... — n'a-t-elle pas à se frapper la poitrine? Ne devrait-elle pas s'accuser publiquement de n'avoir rien compris à ce qui se passait autour d'elle dans le peuple dont elle se croyait la classe dirigeante?...

Sans cesse nous refaisons l'expérience avec de nombreux amis, ou amis d'amis, qui ne pensent pas comme nous en matière linguistique, mais qui sont bons patriotes. Égarés par la lecture quotidienne de journaux dont on ne dira jamais assez à quel point ils ont été au-dessous de leur tâche, ils ignorent pratiquement tout de la situation en pays flamand. Au fond, quand on les presse, toujours on arrive à la même chose : une conviction antiflamande! Le fait est là, indéniable : Wallons, Bruxellois, minoritaires sont en grande majorité antiflamands (1). Non pas antiextrémistes, ou antiflamandants, mais *antiflamands*. Tout ce qui est flamand les agace et les irrite. Tenez, il n'est pas jusqu'au radio flamand de Velthem qui ne les hérise... Ne voilà-t-il pas des années que les journaux qu'ils lisent ne leur représentent le mouvement flamand que comme une agitation antibelge!

Or, la renaissance flamande est inélectable. Plus rien ne saurait empêcher la culture flamande de se développer pleinement. Toujours on parlera plus et mieux le flamand en Flandre. Certes, on connaîtra le français plus qu'hier, mais il se forme une élite, flamande de langue et de coutumes qui, demain, sera la classe dirigeante.

Si on persiste à considérer ce fait comme un malheur pour la Belgique; si Wallons, Bruxellois et minoritaires s'obstinent dans leurs sentiments antiflamands et continuent à souffrir, comme Belges, de toute avance flamande, nous n'hésitons pas à dire que la Belgique finira par en mourir, et plus tôt qu'on ne croit...

* * *

Nous avons laissé courir notre plume parce qu'il fallait « éclairer » l'article de M. Jacques Pirenne. Citons-le maintenant à la lumière

(1) Ces lignes étaient écrites quand nous primes connaissance des *Lettres à un Wallon sur la question linguistique*, publiées par M. Elle Baussart, son directeur, dans le dernier numéro de la *Terre Wallonne*. Nous les citerons largement dans notre prochain numéro, car, si les idées qu'elles défendent font tache d'huile en Wallonie, la concorde se rétablira tôt ou tard dans le ménage belge!

de ce que nous venons de dire et avec l'espoir d'amener nos lecteurs à le juger comme nous.

A en croire M. Jacques Pirenne, le mouvement flamand, né vers 1840, serait d'origine libérale! « Son but était essentiellement culturel; il voulait rendre au flamand la qualité de langue littéraire qu'il avait possédée avec éclat aux XIII^e et XV^e siècles. Il tendait en même temps à faire renaître dans la bourgeoisie francisée l'attachement à la langue flamande et ainsi à rapprocher les différentes classes sociales, pour cultiver le peuple et améliorer son niveau de civilisation. »

Passons, car il y aurait trop à dire sur ce début libéral (!) et sur cette bourgeoisie francisée.

De culturel le mouvement devint politique, démagogique, nationaliste (racique).

« Théoriquement le nationalisme flamand n'est pas spécifiquement catholique. En fait, cependant, il l'est. Toutes ses manifestations s'accompagnent de cérémonies religieuses. C'est ce caractère catholique et clérical du nationalisme flamand qui établit sa liaison avec le flamingantisme catholique. Une équivoque s'est ainsi très nettement créée entre la tendance politique et la tendance racique et nationaliste du mouvement flamand. »

Voilà qui n'est pas fort clair! Passons encore...

Mais que dites-vous de cette perle : « Le bas clergé, désespérant de reprendre la toute-puissance (sic) dans l'ensemble du pays, pousse à l'autonomie de la Flandre qui serait le plus beau fief catholique de la papauté »!...

Citons toujours : « La population flamande, dans son immense majorité, est profondément belge et loyaliste. Elle a notamment pour le Roi et la Famille royale une vénération touchante. Mais les politiciens locaux ainsi que de nombreux curés et presque tous les vicaires sont nettement favorables à l'extrémisme flamingant et poussent la population vers les doctrines du frontisme. »

Oui, la population flamande est encore belge et loyaliste, mais quelques fautes de plus et on verra bien!... L'influence du frontisme, qui déjà a créé une espèce de complicité générale en sa faveur, dépend presque uniquement de la Belgique officielle. Que demain les masses flamandes aient l'impression que « l'autorité » est favorable au « flamand » et l'extrémisme serait frappé à mort.

« Le pèlerinage de Dixmude, dirigé directement contre l'existence même du pays — nous citons M. Pirenne — par un professeur de l'Université de l'Etat à Gand, et au cours duquel des drapeaux belges furent brûlés publiquement, est un symptôme frappant de l'évolution qui s'opère. »

Il est aussi un bel exemple du manque de psychologie de la Belgique officielle. Les foules accourues à Dixmude n'étaient pas antibelges. Il eut été si facile de polariser leur âme collective dans le sens national! Il fallait aller à Dixmude — Roi ou prince Léopold, gouvernement, autorités religieuses — et déjouer le plan de certains des organisateurs. Au lieu de cela un exalté quelconque de l'antiflamandisme réussit à polariser Dixmude dans un sens anti-national!...

M. Jacques Pirenne s'en prend alors au *Boerenbond* qu'il accuse d'impérialisme! Celui-ci n'a-t-il pas osé dire qu'il serait peut-être souhaitable qu'on s'occupât des nombreux Flamands établis en Wallonie?!

Comment espérer arriver jamais à une détente et à un apaisement si une pareille mentalité persiste? Comment s'étonner surtout des progrès effrayants de l'extrémisme devant une opposition aussi nette à tout ce qui est flamand?

* * *

A très juste titre, M. Pirenne reproche aux gouvernements qui se sont succédé depuis 1919 de n'avoir pas eu de programme linguistique. Il reconnaît que la politique « des concessions » a manifestement échoué et il pose ainsi le problème à résoudre : « ou légiférer pour assurer le respect de la liberté linguistique des citoyens en ne la limitant que lorsque la nécessité s'en fait réellement sentir, ou légiférer pour assurer la primauté d'une langue, ce qui

ne peut se faire qu'en envisageant la Belgique comme composée de parties distinctes, voire opposées les unes aux autres ».

Oh! duperie des formules! Liberté linguistique! Mais le mouvement flamand a précisément pour but de conquérir pour la Flandre une liberté linguistique qu'elle ne connaît pas encore après cent années d'indépendance belge! Toute notre législation, toute notre vie publique y assurait la primauté d'une langue, le français, sans se soucier beaucoup de la liberté linguistique des citoyens flamands! L'expérience a complètement échoué, a constaté un observateur étranger, M. René Gillouin. Il s'agit donc d'assurer le respect de la liberté linguistique des citoyens flamands, et d'enlever au français, en Flandre, un primat contre nature. Voilà le vrai problème. L'unité nationale exige que tous les bons patriotes se fassent les champions de cette réforme. Nous sommes loin de compte! Et c'est précisément parce que M. Pirenne et ses amis ont toujours combattu la liberté linguistique du citoyen flamand, et lutté pour que la langue française conservât son primat en pays flamand, que la Flandre, brimée, lassée, exaspérée, verse dans l'extrémisme. A qui la faute, la grande faute?...

La solution par la liberté et pas de système territorial, s'écrie M. Pirenne. « La liberté linguistique suppose tout d'abord une égalité absolue dans le prestige reconnu aux deux langues nationales ». Oui, mais c'est là une déclaration vaine si, en fait, on s'emploie par tous les moyens, à empêcher le flamand d'acquiescer ce prestige que l'on proclame nécessaire. Si, en réalité, M. Pirenne et ses amis s'étaient appliqués à réaliser cette égalité absolue dans le prestige des deux langues, le danger de contrainte n'existerait pas. Comment croire à la sincérité d'un homme qui parle ainsi d'égalité de prestige, mais qui, le jour où Gand fut flamandisé par un vote quasi unanime du Parlement, créa, en face de l'Université nouvelle, cette machine de guerre antiflamande appelée Ecole des Hautes Etudes! Et dans le même numéro du *Flambeau*, le même M. Jacques Pirenne a l'audace de parler de cette Ecole des Hautes Etudes: « désireuse d'éviter tout conflit et de rester exclusivement une école de haut enseignement étrangère à toute lutte linguistique... ». Suivant le mot de M. Vermeulen, au Sénat, « c'est nous prendre pour des imbéciles »... Et on voudrait que les Flamands fassent crédit aux déclarations de ces gens-là? Les Flamands sentent trop leur phobie de tout ce qui est flamand comme ils ont saisi tout de suite la compréhension et la sympathie de la Couronne à leur égard, car le peuple a des antennes...

Il est trop facile d'opposer de façon simpliste la solution par la liberté à la solution territoriale. Simplisme verbal. Impossible de ne pas tenir compte du territoire en matière linguistique, d'autre part, il faut que les libertés essentielles restent sauves. Question de dosage et de mesure. M. Pirenne se trompe donc, et dans l'énoncé du problème et dans la prétendue opposition entre les moyens de solution.

La langue de la masse du peuple flamand n'avait pas en Flandre la place à laquelle elle a droit. Loix et usages y conféraient au français un primat que le réveil du peuple flamand rend désormais impossible. La Belgique officielle a essayé de maintenir ce primat le plus longtemps possible, ne comprenant ni l'étendue ni la profondeur du mouvement flamand. Une politique maladroite exaspéra de justes revendications et suscita un dangereux extrémisme. Il faut reconnaître et proclamer qu'en Flandre le primat revient au flamand, que c'est là chose salubre et bienfaisante, à encourager par la loi sans contraintes illégitimes.

Exciter les Belges d'expression française contre les Flamands qui veulent assurer la primauté d'une langue, voilà l'équivoque, M. Pirenne, car vous ne dites pas que ces Flamands ont eu à subir pendant un siècle la primauté d'une langue qui n'était pas la leur... Et quelles contraintes n'ont-ils pas connues!...

M. Pirenne est pessimiste et déclare que « la question du statut national est aujourd'hui posée ». Nous pensons comme lui. Parce que les Belges d'expression française n'ont pas su prendre leur

parti de la renaissance flamande, nous voilà en pleine mésentente nationale. Arrêter le mouvement flamand est aussi impossible que de faire remonter un fleuve vers sa source. La Belgique vivra, quitte à modifier son statut intérieur, s'il se trouve une majorité de compatriotes d'expression française pour applaudir à la flamanisation de la Flandre. La *Ligue nationale pour l'unité belge* se trouve donc devant l'impérieux et urgent devoir de prêcher la croisade proflamande chez ceux qui, depuis douze ans, n'ont lu et entendu que des déclamations antiflamandes, n'ont respiré qu'une atmosphère antiflamande, n'ont cessé de considérer les victoires flamandes comme des défaites belges. Si cette croisade nationale n'est pas entreprise sans tarder, si l'extrémisme flamand n'est pas conjuré par un grand mouvement de sympathie proflamande, la dissolution, ou le referendum populaire, que M. Pirenne ne craint pas d'appeler de ses vœux, risque fort de le faire se réveiller un jour en face d'une Flandre nationaliste et antibelge et d'une Wallonie antiflamande demandant, l'une et l'autre, le divorce...

* * *

Et ceci nous conduit à redire une fois de plus : problème de gouvernement!

Dans l'article que nous a décoché l'*Autorité*, notre critique anonyme (1), en citant des bouts de phrases isolés de leur contexte, voudrait faire croire que nous ne savons pas ce que nous voulons quand nous supplions le chef du gouvernement d'envisager la querelle linguistique comme elle doit l'être. Jeu trop facile, évidemment, et que l'on pourrait bien aisément pratiquer aux dépens des jeunes écrivains de l'*Autorité*. Jeu des plus vains, car il ne s'agit pas de logique en l'espèce, mais de psychologie. Nous avons peut-être un « ton prophétique » et le langage « à la fois sibyllin et tranchant » de l'homme qui détient des secrets effroyables mais a reçu mission de ne pas le dévoiler aux profanes », toujours est-il que voilà quatre ans que M. Jaspar est au pouvoir, et que la situation n'a fait qu'empirer en Flandre. Est-ce vrai, oui ou non?...

Il est assez drôle, d'ailleurs, de nous entendre reprocher notre ton tranchant par des jeunes hommes, mettons de très sympathiques jeunes hommes, qui ont des opinions très arrêtées et très audacieuses sur tout, qui jugent, et nous ne le leur reprochons pas d'ailleurs, sans appel nos hommes publics et qui entendent bien que tout le monde sache qu'ils sont un peu là! Bravo, car l'avenir est aux jeunes!...

Ce cher M. Ryelandt par exemple, qui mène dans la *Libre Belgique* la campagne que l'on sait, n'y va pas avec le dos de la cuiller. Déjà, il y a sept ou huit ans, quand il était encore assis sur les bancs de l'Université nous le rencontrions souvent à l'atelier où s'imprimaient alors, et la *Revue catholique* et l'*Avant-Garde*, journal étudiant où ces jeunes gens faisaient leurs premières armes. Ils étaient adversaires résolus de Gand-flamand, en ces temps-là, et invoquaient déjà la liberté... Hélas! hélas! quel dommage que ces minoritaires n'aient toujours pas compris ce que le mouvement flamand a d'irrésistible et qu'au lieu de l'exalter dans ce qu'il avait de bon et de s'abandonner au grand courant de la renaissance flamande, ils se soient butés dans une opposition stérile. On a compromis la Belgique, son drapeau et son chant national dans des luttes antiflamandes qui ont fini par exaspérer tant de Flamands et par les détourner d'emblèmes et de symboles agités et invoqués contre leurs légitimes revendications. Et voilà

(1) Le numéro de cette semaine de l'*Autorité*, qui nous parvient au moment d'aller sous presse, nous apprend qu'il est de M. Daniel Ryelandt. Mais non, cher Monsieur, nous ne sommes pas « très mécontent » de cet article, mais il nous a peiné parce qu'il démontre que chez vous aussi la passion linguistique fait des siennes. Pour avoir rapporté, en février 1930, un renseignement reçu, et donné comme tel, au sujet de l'état d'esprit d'une province flamande en face du Centenaire (renseignement sur lequel nous reviendrons), vous ne craignez pas d'affirmer que nous avons prophétisé, nous!, que 80 % de toutes les communes flamandes ne fêteraient pas le centenaire! Avouez-vous que c'est traiter la vérité avec quelque désinvolture? Jamais, non plus, nous ne vous avons fait des « critiques personnelles », comme vous dites, mais il reste permis n'est-ce pas, de discuter certaines de vos idées?...

que M. Daniel Ryelandt écrit coup sur coup de longs articles (1) dans le journal qui porte un bien lourde, sinon la plus lourde, responsabilité dans l'actuelle exaspération linguistique, pour défendre la liberté du père de famille. Oui, cette liberté est menacée, et il faut la défendre, mais nous sommes intimement persuadé que la campagne de M. Ryelandt fera à cette liberté plus de mal que de bien, parce qu'aux yeux des Flamands elle a l'air d'être mené, non seulement contre un regrettable radicalisme, mais contre l'idée même de la flamandisation et dans un journal qui depuis douze ans n'a jamais présenté la question flamande que sous un jour qui devait rendre, et qui a rendu, les Flamands antipathiques aux bons patriotes qui lisent la *Libre Belgique*.

* * *

« En bref, écrit l'*Autorité*, l'abbé s'indigne de nous voir dénoncer le péril séparatiste et tenter de le conjurer. » Mais non, chers amis, vous vous trompez complètement, ce qui nous indigné, c'est beaucoup moins ce que vous faites, que ce que vous ne faites pas. Toutes vos paroles et tous vos actes seraient irréprochables — *in sensu diviso*, comme dit la théologie — que l'ensemble de votre action n'en resterait pas moins malfaisante — *in sensu composito*. Dans le complexus actuel de notre vie publique votre position dans la question flamande aggrave au lieu de conjurer. Et nous déplorons amèrement qu'intelligents comme vous l'êtes, désireux de servir la chose publique, animés des plus légitimes ambitions, vous conduisiez tout droit la Belgique au séparatisme, et à bien pire encore. Avec le comte d'Aspremont-Lynden, vous y allez, certes, du couplet devenu indispensable sur le développement de la Flandre, mais toute votre attitude, comme tout son discours à votre banquet, contredit à cette déclaration. Encore une fois, nous souhaitons ardemment d'être confondu, mais si vous persistez à être antiflamand, et au fond vous l'êtes, non seulement la minorité tombera victime du radicalisme, mais la commune Patrie connaîtra des jours bien sombres.

* * *

Nous ne pensons pas, en adressant, ici-même, il y a huit jours, certaines critiques à *Hooger Leven*, que le numéro de cette revue sorti de presse en même temps que nos commentaires allait nous obliger à une nouvelle et énergique protestation. Un article anonyme sur la récente crise gouvernementale se termine par ces lignes :

« Quel est le premier point à l'ordre du jour de la coalition catholico-libérale à reformer? Un budget militaire qui nous est parvenu par le cordon ombilical entre Paris et Bruxelles (sic). Ce pays, dont la partie qui veut le français démontre sans cesse son impuissance à réaliser une culture autonome, et qui veut empêcher la Flandre de faire ce dont elle-même est incapable, est aussi impuissant à réaliser une politique autonome. Il faut donc que nous nous armions aussi, car la France le fait. Et ainsi un budget est imposé où il est prévu un milliard pour l'enseignement et un milliard et demi pour le militarisme.

« Alors qu'en Hollande, où pourtant on dépense également beaucoup pour le militarisme, 40 % des recettes totales du pays sont consacrés à l'enseignement, la Belgique n'y consacre que 25 % de ses recettes totales. La Belgique consacre un milliard par an pour aider ses enfants à affronter la vie munis d'un enseignement convenable, mais elle dépense un demi-milliard de plus par an pour, éventuellement, les faire mettre en pièces.

« Un pareil arrangement de l'économie nationale est une honte et un crime, qu'aucun principe catholique ne permet de justifier et que tous les Papes, en particulier Léon XIII, ont condamné et flétri dans les termes les plus énergiques.

« Quand donc des ministres catholiques et le parti catholique colla-

borent à perpétrer ce crime, quand un ministre d'Etat Segers affirme devant le microphone que le pays doit être défendu, le cœur de la Flandre catholique se révolte. C'est déjà comme si le parti catholique n'était pas confessionnel; en aucun cas il ne restera digne de son nom, s'il se fait le soutien d'un régime qui heurte directement la plus élémentaire doctrine catholique et les lois les plus élémentaires d'humanité. Catholiques, attention! Employez votre influence et la force de la volonté populaire en faveur de la paix et du désarmement (en majuscules dans le texte). Puisse le parti catholique réfléchir cent fois aux résultats des prochaines élections, avant de devenir le complice de magnats libéraux, dont les actions du Creusot, de la Fabrique nationale d'Armes de guerre et de centaines d'usines de produits chimiques, doivent monter à la suite d'armements nouveaux, et rapporter une fortune quand il pourra plaire au Seigneur de déclancher une nouvelle guerre. »

* * *

Nous avouons avoir hésité longtemps avant de reproduire d'aussi invraisemblables sottises. Mais *Hooger Leven* est très répandu parmi l'élite intellectuelle flamande et une protestation indignée s'imposait.

Le crime et la honte, c'est d'oser égarer de la sorte l'opinion publique. Tout le raisonnement (si on peut dire!) porte à faux. Un agent allemand chargé de préparer ici une nouvelle invasion n'écrirait pas autrement. Ne pas s'armer pour se défendre enverrait à la mort physique, ou à l'esclavage — cette mort morale — toute une génération. C'est pour que subsiste une Belgique, et donc une Flandre, que nous sommes tenus aux sacrifices nécessaires en fait d'organisation militaire. Parler de militarisme en Belgique est aussi bête qu'odieux. Comparer les dépenses d'Etat pour l'enseignement et l'armée, est de la démagogie. L'enseignement d'un pays ne se mesure pas aux dépenses faites par l'Etat mais d'après la situation réelle de cet enseignement. L'étatisme scolaire n'est pas un idéal mais un mal, comme tout étatisme. La Belgique ne dépenserait rien du tout pour l'enseignement, mais elle ne le céderait en rien à l'enseignement des pays voisins, qu'il n'y aurait qu'à se féliciter de notre régime scolaire. Quant à la comparaison avec la Hollande, nous n'avons pas sous les yeux les chiffres du budget hollandais, mais nous croyons bien nous rappeler que nos voisins du nord dépensent bien plus que nous, par habitant, pour assurer la défense de leur territoire...

Nous défions bien l'esprit faux dont *Hooger Leven* a eu le très grand tort d'accueillir la prose, de citer un seul texte d'un seul pape condamnant un pays — un petit pays surtout dans l'impossibilité absolue d'avoir des visées impérialistes et de s'adonner au culte de la force — de prendre toutes précautions utiles pour la sauvegarde de son indépendance.

Si, en 1914, notre situation militaire avait été meilleure, si nous avions su mieux assurer la défense armée de notre neutralité et consentir de plus grands sacrifices pour un meilleur équipement militaire, l'Allemagne eût peut-être hésité... L'invasion, la guerre, les terribles charges financières des emprunts qu'elle causa, pèsent autrement sur le pays que n'eussent pesé des budgets de la défense nationale plus en rapport avec les nécessités du moment.

Pauvre Flandre! Les idées les plus folles y circulent en ce moment. Nationalisme, pacifisme, antimilitarisme, y font les pires ravages. Toute une fermentation informe et trouble y sévit. Une véritable fronde racique, linguistique et culturelle s'y développe, vague, imprécise, morbide par certains côtés, anarchique et révolutionnaire. Le malaise causé par la carence de la Belgique officielle livre les intelligences aux plus néfastes influences. Plus rien n'est fixe, tout est ébranlé. Le grand courant qui emporte la Flandre charrie toutes espèces d'aberrations. C'est le chaos...

Problème de gouvernement! Il faut à la Flandre une Autorité à sa tête, et non pas une Autorité en face d'elle...

(1) Articles où il y a d'excellentes choses, mais qui font bien plus de mal par ce qu'ils ne disent pas, qu'ils ne font de bien par ce qu'ils disent de vrai.

Le statut international de la Belgique et ses antécédents historiques⁽¹⁾

La Belgique a fêté cette année le centième anniversaire de son indépendance nationale.

Le 4 octobre 1830, le Gouvernement provisoire, qui s'était formé à Bruxelles à la suite du soulèvement des derniers jours de septembre, décrétait : « Les provinces de la Belgique violemment détachées de la Hollande, constitueront un Etat indépendant ».

Quelques semaines plus tard, les élus de la nation, réunis en *Congrès national*, décrétaient à leur tour, le 18 novembre 1830, « au nom du peuple belge » : « Le Congrès national de la Belgique proclame l'indépendance du peuple belge, sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique ».

L'indépendance de la Belgique ne tarda pas à être reconnue par les plénipotentiaires des cinq grandes puissances : l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, réunis en conférence à Londres pour aviser aux moyens de maintenir la paix générale, menacée par l'atteinte que la révolution belge apportait aux traités de 1815.

Les plénipotentiaires des cinq grandes Cours, tout en proclamant dans le célèbre protocole du 20 décembre 1830 l'indépendance future de la Belgique, déclaraient vouloir en subordonner la reconnaissance à certaines conditions, dont la formule, arrêtée quelques semaines plus tard, constitua le statut international de la Belgique de 1830 jusqu'au traité de Versailles.

* * *

Ce serait une erreur de croire que l'existence de la Belgique comme membre distinct dans la société des peuples européens, ne date que de cent ans. En fait, notre individualité nationale est bien antérieure à la révolution de 1830, aux décisions du *Congrès national* et aux *protocoles de Londres*. Mais pendant les trente-cinq ans qui précédèrent immédiatement cette révolution, la Belgique avait perdu son individualité politique et sa personnalité internationale. Conquise par la Convention nationale, en 1794, elle avait, comme simple département français, partagé sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, les destinées de la France. Détachée de celle-ci en 1814, elle avait été, par les traités de Vienne, réunie à la Hollande pour se fusionner ensemble avec celle-ci dans le royaume des Pays-Bas.

En proclamant l'indépendance du peuple belge, le Congrès national n'avait fait que rétablir la situation qui existait avant la conquête française. Les Provinces belges jouissaient, en effet, depuis la fin du moyen âge, d'une personnalité distincte et parfaite au sein de la République européenne. Un seul fait nouveau dans notre histoire, date de 1830 : en appelant au trône de

Belgique le prince Léopold de Saxe-Cobourg, le Congrès donna à la Belgique l'inappréciable bienfait d'une dynastie qui fût exclusivement à elle et dont tous les intérêts et toutes les préoccupations se confondent avec ceux du pays. Sous l'ancien régime, nos princes étaient, en même temps souverains d'autres Etats et d'Etats plus vastes que leurs provinces belges (1). Qualifiés de Pays-Bas espagnols, quand leurs souverains occupaient le trône d'Espagne; de Pays-Bas autrichiens, quand leurs souverains régnaient à Vienne, ou simplement de Pays-Bas catholiques après la révolution du XVI^e siècle par opposition aux Provinces-Unies qui avaient adhéré au protestantisme — nos provinces ne se confondaient cependant pas avec les autres possessions de leurs souverains, et ne formaient pas une simple circonscription territoriale d'un Etat plus vaste.

Les Habsbourgs d'Espagne, pas plus que ceux d'Autriche, ne possédaient nos provinces comme une conquête, une annexe ou une dépendance de leurs possessions principales. Ils les détenaient à titre particulier, comme successeurs légitimes des anciens ducs de Brabant, des comtes de Hainaut, des comtes de Flandre, etc.

Le *Conseil de Flandre* avait pu dire, avec beaucoup de raison, à Joseph II : « Nous ne pouvons nous dispenser de rappeler à Votre Majesté que le titre qui a porté la souveraineté de la Flandre dans l'auguste maison d'Autriche n'a rien de commun avec ceux de ses autres vastes Etats : ce titre est un pur droit de succession aux anciens comtes de Flandre. Le sort de se trouver aujourd'hui au pouvoir d'un grand monarque ne saurait altérer sa condition : la réunion de plusieurs couronnes sur une même tête n'est pas un moyen légitime pour confondre les droits de leurs différents habitants. »

Si les Habsbourgs d'Espagne, puis ceux d'Autriche se préoccupèrent souvent davantage des intérêts de leurs sujets espagnols ou autrichiens, il n'en est pas moins vrai que les liens qui rattachaient les Pays-Bas catholiques à l'Espagne ou à l'Autriche étaient purement personnels. Quant à ceux qui les attachaient au Saint-Empire romain, ils étaient simplement nominaux. Aussi est-ce avec raison que notre grand historien national, M. Pirenne, déclare qu'il est absolument inexact de parler de domination étrangère en Belgique avant l'annexion du pays à la République française.

Quoique jalouses de leur autonomie séculaire, les diverses principautés belges : le Brabant, la Flandre, le Hainaut, le Luxembourg, considéraient la Belgique comme leur patrie commune (2). Sans être à proprement parler confédérées, ces provinces formaient

(1) Sauf sous le règne des archiducs Albert et Isabelle.

(2) « Habent communem patriam, Belgium puta », écrivait au XVII^e siècle, le juriconsulte Anselmo, échevin d'Anvers : *Tribonianus belgicus*, XXIV, n^o 9.

(1) Conférence faite à l'Académie diplomatique internationale, lors de sa dernière session, tenue à Rome (27-30 octobre).

cependant, en vertu de la Grande Pragmatique de Charles-Quint, une masse indivisible et impartageable. Soumises ainsi au même Prince, elles tenaient encore, en droit, les unes aux autres par leurs rapports avec un même gouvernement central organisé. Ce gouvernement central siégeait à Bruxelles. Il se composait d'un représentant direct du souverain, appelé Lieutenant gouverneur capitaine général, ou d'une Gouvernante générale — pris d'habitude parmi les princes et les princesses -du sang, — et de trois conseils collatéraux : le Conseil d'Etat, le Conseil privé et le Conseil des Finances.

Le Gouverneur général était, en théorie et d'après ses patentes, investi d'une délégation absolue de l'autorité souveraine; en fait, des instructions secrètes l'obligeaient pour certaines affaires à en référer au souverain lui-même, à Madrid ou à Vienne.

Le Gouverneur général des Pays-Bas catholiques avait l'éclat extérieur d'un prince régnant. Il avait qualité pour recevoir et envoyer des ambassadeurs; sa Cour était celle du Prince des Pays-Bas. Il y avait à Bruxelles un Nonce apostolique, un résident de la République des Provinces-Unies, un ministre de France, un ministre d'Angleterre, un ministre de l'Electeur palatin, et un chargé d'affaires du Prince-Evêque de Liège (1).

Les membres des trois conseils étaient de véritables ministres, mais n'ayant d'autre mission propre que celle d'aider le gouverneur général de leurs lumières et d'exécuter ses ordres.

Aux frontières des Pays-Bas, il y avait un système général et uniforme de douanes, de droits d'entrée et de sortie.

Pendant longtemps même, il y eut pour les Pays-Bas une représentation nationale commune : les Etats généraux. Fréquemment réunis sous Charles-Quint, ils furent moins souvent convoqués après lui. Les dernières réunions eurent lieu en 1632 et en 1725.

Les provinces des Pays-Bas ne formèrent une véritable confédération qu'à l'époque de la révolution brabançonne qui souleva ces provinces contre les réformes de Joseph II. Elles se constituèrent alors en état de confédération, sous le nom d'Etats belgiques unis.

Un congrès souverain des Etats belgiques unis fut créé, composé de députés de chaque province.

A ce congrès d'ailleurs n'était déferé que le soin de la défense commune, le pouvoir de faire la paix et la guerre, la levée et l'entretien d'une armée nationale, le droit de contracter des alliances, d'envoyer et de recevoir des résidents et des ambassadeurs, le droit de battre une monnaie commune.

Pour le reste, les Provinces avaient retenu tous les droits de souveraineté, leur législation, leur liberté, leur indépendance, tous les pouvoirs enfin, juridictions et droits quelconques qui ne sont pas mis en commun et délégués au Congrès souverain.

La personnalité juridique internationale des Pays-Bas catholiques est, sous l'ancien régime, si bien reconnue qu'il arriva, que dans certaines guerres ils se trouvèrent en paix avec certaines Puissances, tandis que les autres Etats dépendant de leur souverain étaient en guerre avec ces mêmes puissances. C'est ainsi qu'en 1733, le roi de France, en guerre partout ailleurs avec l'Empereur Charles VI, souverain des Pays-Bas, non seulement respecta, à la suite d'une convention avec les Etats généraux des provinces Unies, la neutralité des Pays-Bas catholiques, mais conserva toujours un ministre à Bruxelles auprès de l'archiduchesse gouvernante.

La clairvoyance de la diplomatie autrichienne allait jusqu'à pressentir comme possible la neutralité permanente des Pays-Bas catholiques. Dans un rapport à l'empereur François II, en date du 27 juin 1795, le comte Trautmansdorff, chancelier des Pays-Bas, après avoir rappelé les cas où l'intérêt des puissances engagées

dans une guerre les avaient conduit à placer les Pays-Bas sous un régime de neutralité, alors que les autres possessions de la Maison d'Autriche étaient en guerre, s'exprimait en ces termes : « C'est par suite de ce même intérêt et de conventions qui en ont été la suite que les Pays-Bas ne sont pas devenus le théâtre de la guerre en 1733 et qu'à l'occasion de celle de la Pragmatique sanction ils ne l'ont été que durant peu d'années. Les circonstances deviendront peut-être propres à amener et à fixer une semblable neutralité pour l'avenir, et de toutes les conditions à stipuler quant aux Pays-Bas, celle-ci serait sans doute la plus importante et la plus avantageuse. »

Pour achever de caractériser la situation juridique internationale de la Belgique sous l'ancien régime, deux traits doivent être signalés. Les Pays-Bas catholiques ne formaient pas seulement en Europe une personnalité distincte des autres possessions de leurs souverains, tant à raison des titres du chef desquels ils les détenaient qu'en vertu des constitutions et lois internes qui régissaient les diverses provinces belges : cette situation juridique fut, à un certain moment, confirmée par des arrangements internationaux formels. C'est ainsi qu'en vertu des stipulations de droit international comprises dans la Confédération d'Augsbourg, sous Charles-Quint, et dans les traités d'Utrecht (1713) et d'Anvers (1715), ou des Barrières, les Pays-Bas catholiques n'avaient et ne devaient avoir à jamais qu'un seul et même souverain. Ils n'étaient pas seulement constitutionnellement, mais de droit des gens impartageables.

Les traités de Rastadt (1714) et de Bade (1714), dans des stipulations connues sous le nom d'*Addition diplomatique à la Joyeuse Entrée* (1) imposaient au souverain des Pays-Bas catholiques le maintien des nombreux privilèges provinciaux et locaux, qui limitaient ses pouvoirs dans nos diverses provinces.

L'Europe diplomatique, disent nos historiens (2), dans une pensée d'équilibre général plutôt que par intérêt pour nos populations, attachait un grand prix à l'observation de l'*Addition diplomatique* à la Joyeuse Entrée. Elle voulait que les Pays-Bas catholiques restassent à la Maison d'Autriche, mais elle voulait aussi le maintien de leur Constitution et de leurs privilèges pour que « le souverain ne pût jamais y déployer une force capable d'inquiéter les puissances voisines ».

Et le second trait qui doit être signalé, c'est que les traités de Rastadt et de Bade qui, avec les traités d'Utrecht, mirent fin à la guerre de la succession d'Espagne, constituaient les Pays-Bas catholiques à l'état de « *digue, rempart et barrière* » pour séparer et éloigner la France des Provinces-Unies. Les mesures d'exécution pratiques pour constituer effectivement cette barrière furent réglées par le traité d'Anvers, du 15 novembre 1713, entre l'empereur Charles VI, souverain des Pays-Bas, et les Provinces-Unies. Conclu sous la médiation et avec la garantie de l'Angleterre, ce traité accorda aux Provinces-Unies le droit de garnison exclusive dans une dizaine de villes des Pays-Bas catholiques : Namur, Tournai, Menin, Ypres, etc.

Mais revenons en à 1830.

* * *

J'ai dit tantôt que la Conférence de Londres n'avait entendu reconnaître l'indépendance de la Belgique qu'en subordonnant cette reconnaissance à la réalisation de certaines conditions dont la principale était que la Belgique — séparée de la Hollande et devenue indépendante — ne pourrait se considérer comme libérée des devoirs européens que les traités de 1815 avaient imposés au royaume des Pays-Bas.

(1) M. EUGÈNE HUBERT a publié, sous les auspices de la Commission d'histoire, la *Correspondance des Ministres de France* accrédités à Bruxelles, de 1780 à 1790.

(1) On se rappelle que la *Joyeuse-Entrée* était la charte constitutionnelle du duché de Brabant.

(2) POULLET, *Des constitutions nationales belges* en 1795, p. 45; GACHARD, *Documents inédits sur la Révolution belge de 1790*, p. 259.

« Unie à la Hollande, disait le protocole du 20 décembre, en faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à remplir sa part des devoirs européens de ce royaume et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les autres puissances. Sa séparation d'avec la Hollande ne saurait la libérer de cette part de ses devoirs et de ses obligations. »

Quels étaient donc les devoirs européens que le royaume des Pays-Bas avait à remplir ?

Le protocole les rappelait comme suit : « En formant, par les traités en question, l'union de la Belgique avec la Hollande, les puissances signataires de ces mêmes traités et dont les plénipotentiaires sont assemblés dans ce moment, avaient eu pour but de fonder un juste équilibre en Europe, et d'assurer le maintien de la paix générale. »

Pour atteindre le but envisagé, les vainqueurs de Napoléon, préoccupés de l'hypothèse où à la suite de nouveaux bouleversements la politique de conquête de la Convention, du Consulat et de l'Empire, viendrait à prévaloir à Paris, avaient décidé la création, au nord de la France, d'un Etat-barrière d'une certaine consistance, capable, par suite, de résister pendant un certain temps à un premier envahissement. Pendant cette première résistance, la Confédération germanique aurait le temps de mobiliser ses troupes et d'arrêter une marche vers le Rhin.

Le royaume des Pays-Bas constituait cet Etat-barrière. Par surcroît de précautions et pour faciliter à ce royaume sa tâche de résister à un premier envahissement, les Alliés avaient décidé de construire sur son territoire, le long de la frontière française, une ligne de forteresses. Leur construction avait été effectuée sous la haute direction et surveillance du duc de Wellington, généralissime des armées d'occupation.

Quand, après le Congrès d'Aix-la-Chapelle, la France fut libérée de l'occupation interalliée, les Alliés par le protocole militaire d'Aix-la-Chapelle, avaient décidé qu'à la première alerte, certaines de ces forteresses seraient occupées par les troupes anglaises, certaines autres par les troupes prussiennes, le reste par l'armée des Pays-Bas.

Tels étaient les devoirs européens dont la Belgique, devenue indépendante, devait, aux termes du protocole de Londres, conserver sa part.

Si les plénipotentiaires de Londres étaient d'accord sur le principe que la Belgique devait continuer à remplir certains devoirs d'intérêt européen, il était cependant évident que les Puissances ne pourraient conserver à ces devoirs leur forme de 1815-1818.

La formule de sauvegarde de la paix européenne arrêtée en 1815 par les vainqueurs de Napoléon avait, manifestement, une pointe dirigée contre la France.

Il ne pouvait être question de la maintenir en 1830 avec ce caractère : la France n'y aurait évidemment pas consenti, et la Belgique non plus, car la Révolution belge avait trouvé dans la grande masse de l'opinion française un appui chaleureux.

Il fallait chercher une autre formule, mais elle ne pouvait s'improviser. Le protocole du 20 décembre décida en conséquence « que la Conférence allait s'occuper de discuter et de concerter les nouveaux arrangements les plus propices à combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances et avec la conservation de l'équilibre européen. »

Une formule répondant à ces desiderata, et débarrassée de toute pointe contre la France, ne tarda pas à être trouvée. S'inspirant de l'exemple de la Suisse, la Conférence de Londres proclama le 20 janvier 1831 la neutralité obligatoire et perpétuelle de la Belgique.

Elle le fit dans les termes suivants qui mettent bien en lumière

l'esprit qui présida en 1831 à la fixation de notre statut international, et la teneur précise des engagements qu'il comportait de part et d'autre.

« Les plénipotentiaires, dit le protocole du 20 janvier 1831, sont unanimement d'avis que les cinq puissances devaient à leur intérêt bien compris, à leur union, à la tranquillité de l'Europe et à l'accomplissement des vues consignées dans leur protocole du 20 décembre, une manifestation solennelle, une preuve éclatante de la ferme détermination où elles sont de ne chercher dans les arrangements relatifs à la Belgique, comme dans toutes les circonstances qui pourront se présenter encore, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage isolé et de donner à ce pays lui-même, ainsi qu'à tous les Etats qui l'environnent, les meilleures garanties de repos et de sécurité. »

« C'est par suite de ces maximes, c'est dans ces intentions salutaires que les plénipotentiaires ont décidé :

« ART. 5. — La Belgique, dans les limites, etc., formera un Etat perpétuellement neutre.

« Les cinq puissances lui garantissent cette neutralité perpétuelle ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées ci-dessus.

« ART. 6. — Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure. »

Ces arrangements furent définitivement consacrés en 1839, par les traités conclus à cette époque, entre la Belgique et la Hollande d'une part, entre les cinq grandes cours et la Belgique d'autre part.

En dernière analyse, le statut international de la Belgique se ramenait aux traits que voici :

La Belgique est perpétuellement neutre envers tous les Etats.

Cette neutralité, ainsi que l'intégrité de son territoire, lui est garantie par les cinq grandes Cours.

L'œuvre tout entière porte un cachet de désintéressement, elle est dégagée à ce titre de toute influence exclusive, de tout avantage isolé pour l'une ou l'autre puissance.

C'est son incontestable supériorité, et au point de vue belge et au point de vue européen, sur les arrangements de la barrière de 1715, avec les servitudes et humiliations qu'elle entraînera pour les Pays-Bas autrichiens, ainsi que sur les arrangements de la barrière de 1815-1818.

C'est ce statut juridique international qui fut violé en 1914, et auquel se substitua, après la guerre mondiale, le statut nouveau dont il nous reste à parler.

* * *

Quelle est depuis la fin de la guerre la statut international de la Belgique ?

La Belgique a d'abord cessé d'être obligatoirement et perpétuellement neutre.

Pourquoi ?

Les événements survenus en 1914 avaient profondément indisposé l'opinion contre le renouvellement du régime de la neutralité obligatoire garantie par les grandes puissances.

La Belgique avait toujours fidèlement observé les devoirs que lui imposaient les arrangements de Londres et les traités de 1839. Elle n'en avait pas moins été envahie par l'un de ses garants, et par un garant qui n'avait pas hésité à proclamer qu'il n'avait aucun reproche à faire à la Belgique. Seules des nécessités d'ordre militaire l'avaient décidé à franchir une frontière dont il avait garanti l'inviolabilité.

Sans doute au cours des polémiques de guerre, on invoqua,

dans certains milieux, contre la Belgique des conversations qui avaient eu lieu en 1906 entre l'attaché militaire anglais Bernardston et le chef d'état-major belge, conversations au cours desquelles ces militaires avaient envisagé de quelle manière l'armée anglaise pourrait, en cas d'envahissement de la Belgique par l'Allemagne, venir au secours de la Belgique.

Chacun sait aujourd'hui que ces conversations, tenues à bâtons rompus, n'ont jamais eu de suite pratique. J'étais membre du gouvernement belge dans les années qui précédèrent la guerre, et je puis attester, une fois de plus, que la Belgique n'avait pas la moindre partie liée avec les puissances de l'Entente. Aucun lien quelconque, si tenu soit-il, direct ou indirect, ne nous rapprochait plus de l'Entente que de la Triple Alliance. Restés strictement fidèles à notre neutralité, nous étions dans les meilleurs termes avec les deux grands groupements européens, et parfaitement décidés à résister à tout envahissement quelconque, qu'il vînt du sud, de l'ouest ou de l'est.

Le régime de la neutralité obligatoire qui avait montré son efficacité en 1870, s'était donc, en 1914, montré inférieur à son objet. Comment songer à renouveler ce régime? Le charme était rompu.

L'opinion reprochait aussi au régime de neutralité obligatoire de nous avoir inspiré une fausse sécurité, et conduit à ne pas mettre nos armements à la hauteur des nécessités éventuelles. Enfin, les polémiques qui avaient surgi autour des conversations Bernardston semblaient, bien qu'à tort, s'inspirer de l'idée qu'un Etat neutre à titre permanent ne peut concerter avec ses garants les mesures opportunes pour parer à une agression éventuelle.

Il était difficile, dans ces conditions, pour l'opinion publique belge de trouver dans le renouvellement de la neutralité obligatoire une garantie efficace. Aussi le gouvernement belge décida-t-il, à la fin de la guerre, de renoncer au régime des traités de 1839.

En renonçant au régime traditionnel, et en acquérant la liberté de ses mouvements, l'intention du gouvernement n'était nullement de profiter de la liberté acquise pour s'associer désormais plus intimement aux vues, à la politique, à la ligne de conduite internationale de telle puissance déterminée ou d'un groupe de puissances déterminées plutôt qu'aux vues et aux tendances de telles autres puissances ou groupes de puissances déterminées.

Il ne faut pas être obligatoirement neutre pour pratiquer en fait une politique de neutralité, politique qui se recommande d'ailleurs à un petit Etat, dépourvu d'ambitions territoriales, au détriment de ses voisins, et désireux de maintenir et développer les relations pacifiques qu'il entretient avec la généralité des pays du monde.

Voici les termes mêmes dans lesquels le gouvernement belge en septembre 1918 fit connaître ses intentions à Londres, à Paris, à Rome et à Washington :

« Le gouvernement belge est opposé au rétablissement, au moment de la paix, du régime de neutralité permanente qui, dans le passé, a mis des entraves à sa liberté d'action sans assurer la paix au pays... La Belgique a donné tant de preuves de sa loyauté, de son amour de l'indépendance et de sa sollicitude pour l'intérêt général de l'Europe qu'elle est fondée à refuser qu'on lui impose contre son gré une diminution de souveraineté où elle ne pourrait voir qu'une humiliation après les épreuves et les efforts de cette guerre... Pour sauvegarder, après le rétablissement de la paix, l'indépendance du pays, le gouvernement belge compte avant tout sur la volonté de la nation qui lui inspirera les sacrifices nécessaires et sur l'intérêt permanent des puissances alliées à l'existence d'une Belgique libre et forte. »

Ayant acquis la pleine liberté de ses mouvements, le gouvernement belge ne crut pas cependant que la Belgique pouvait se passer de garanties. Il chercha à les obtenir par d'autres voies

que celles de la neutralité obligatoire, et, après divers essais tant à Versailles qu'à Cannes qui n'aboutirent pas, il finit par trouver ces garanties d'abord dans le *Pacte de la Société des Nations*, ensuite dans les *traités de Locarno*, enfin dans le Pacte Kellogg.

La situation internationale de la Belgique, ses obligations vis-à-vis des autres nations du monde ou de quelques-unes d'entre elles, les obligations de ces nations ou de quelques-unes d'entre elles vis-à-vis de la Belgique se trouvent définies dans ces divers arrangements, dont l'ensemble forme aujourd'hui le statut juridique international de la Belgique.

Je ne cite pas parmi les sources du statut juridique international de la Belgique l'accord défensif conclu, en septembre 1920, avec l'approbation de leurs gouvernements respectifs, par les Etats-majors belges et français pour le cas d'une attaque non provoquée de l'Allemagne contre la Belgique et la France.

C'est qu'il ne s'agit pas dans cet accord d'un traité d'alliance proprement dit. Il s'agit d'un accord d'ordre purement technique qui n'entraîne pas par lui-même d'obligations spéciales dans le chef des Etats intéressés.

Les lettres que les deux gouvernements ont échangées entre eux à l'occasion de cet accord militaire en mettent en lumière le caractère purement technique.

« Nous avons l'honneur de vous faire savoir, écrivait au gouvernement français M. Delacroix, Premier Ministre de Belgique et ministre des Affaires étrangères, que le gouvernement belge donne son approbation à l'accord militaire dont le texte a été signé le 7 septembre 1920 par M. le maréchal Foch, M. le général Maglins, chef d'état-major de l'armée belge, et M. le général Buat, chef d'état-major de l'armée française, désignés à cet effet par leurs gouvernements respectifs.

» Le but de cet accord est de renforcer les garanties de paix et de sûreté résultant du *Pacte de la Société des Nations*.

» Il va de soi que la souveraineté des deux Etats demeure intacte quant aux charges militaires qu'ils imposeront à leurs pays respectifs et quant à l'appréciation, dans chaque cas, de la réalisation de l'éventualité en vue de laquelle le présent accord est conclu. »

La réponse de M. Millerand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de France, est conçue en termes absolument identiques.

Ces deux lettres constituent tout le traité intervenu entre la Belgique et la France et enregistré comme tel par le secrétariat général de la Société des Nations conformément à l'article 18 du Pacte.

Il va de soi que les termes de l'accord militaire proprement dit, qui comportent uniquement les dispositions techniques établies pour le cas où le traité entrera en action, demeurent et doivent demeurer secrets : on ne concevrait point qu'ils fussent rendus publics, leur objet même impliquant qu'il en soit ainsi. D'ailleurs, comme l'a décidé la Commission des juristes de la Société des Nations, chargée de préciser la portée de l'article 18 du Pacte, doivent seuls être publiés et enregistrés « les actes conventionnels qui sont la source d'obligations juridiques internationales ».

Les seuls actes conventionnels signés par la Belgique qui comportent pour elle et vis-à-vis d'elle des obligations juridiques internationales, sont, je le répète, le *Pacte de la Société des Nations*, le *Pacte rhénan* et les autres arrangements de Locarno, ainsi que le *Pacte Kellogg*.

Que disent-ils? Quelles garanties apportent-ils à la Belgique?

Il y a d'abord la garantie tout à fait générale du *Pacte Kellogg* dont les signataires se sont solennellement engagés à ne jamais plus recourir à la guerre comme instrument de politique nationale et à résoudre leurs différends par les voies pacifiques. Seule

la légitime défense est admise. Viennent ensuite les garanties plus précises déjà du *Pacte de la Société des Nations*. Indépendamment de celle de l'article 10 dont je parlerai tantôt et qui promet aux membres de la Société le maintien de leur indépendance et l'inviolabilité de leur territoire, il y a celle de l'article 16 : « Si un membre de la Société recourt à la guerre contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15, il est *ipso facto* considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société. Ceux-ci s'engagent à rompre immédiatement avec lui toutes relations commerciales ou financières, à interdire tous rapports entre leurs nationaux et ceux de l'Etat en rupture de pacte, et à faire cesser toutes communications financières, commerciales ou personnelles entre les nationaux de cet Etat et ceux de tout autre Etat.

» Dans ce cas, le Conseil a le devoir de recommander aux divers gouvernements intéressés les effectifs militaires, navals ou aériens par lesquels les membres de la Société contribueront respectivement aux forces armées destinées à faire respecter les engagements de la Société.

» Les membres de la Société conviennent en outre de se prêter l'un à l'autre un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières à prendre en vertu du présent article pour réduire au minimum les pertes et les inconvénients qui peuvent en résulter. Ils se prêtent également un mutuel appui pour résister à toute mesure spéciale dirigée contre l'un d'eux par l'Etat en rupture de Pacte. Ils prennent, enfin, les dispositions nécessaires pour faciliter le passage à travers leur territoire des forces de tout membre de la Société qui participe à une action commune pour faire respecter les engagements de la Société. »

Aux garanties qui résultent pour la Belgique de ces diverses stipulations, comme aux obligations qu'elles lui imposent, les traités de Locarno sont venus apporter des garanties nouvelles de la plus haute importance, ainsi que des obligations corrélatives.

L'œuvre de Locarno, en effet, consacre, précise, développe et organise, sur un terrain déterminé, l'engagement spécial de l'article 10 dont je rappelle la teneur : « Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société ».

Chacun sait que les imperfections et les lacunes de cet article avaient été souvent signalées.

Eh bien ! ces lacunes sont désormais comblées tant en ce qui concerne spécialement la région délimitée du Rhin, région qui intéresse la Belgique au premier chef, qu'en ce qui concerne les frontières de la Belgique et de la France du côté de l'Allemagne.

Pourquoi cette région et ces frontières font-elles l'objet d'un Pacte spécial ; le Pacte rhénan ? C'est que le protocole de garantie générale de Genève, de septembre 1924, n'ayant pas été ratifié par les Etats peu désireux de s'engager d'une façon absolue, en n'importe quelle partie du monde, il avait cependant été dit que les garanties pourraient utilement être reprises pour telle ou telle région particulièrement exposée.

C'est ce que les signataires des accords de Locarno rappellent dans le Préambule : « ils se sont avant tout inspirés, disent-ils, de la nécessité d'assurer la paix dans la zone qui a été si fréquemment le théâtre des conflits européens ».

N'a-t-on pas pu dire avec raison que la Belgique avait été dans les temps passés, le champ de bataille de l'Europe ? Les noms des grandes batailles où se décida le sort de ce continent : Ramillies, Malplaquet, Neerwinden, Waterloo, etc., n'illustrent-ils pas cette affirmation ?

Comment la paix se trouvera-t-elle désormais assurée dans cette région ?

D'abord, par le fait que les signataires des traités de Locarno garantissent individuellement et collectivement le maintien du statu quo territorial résultant des frontières entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France et l'inviolabilité de ces frontières (art. 1^{er}).

Ensuite par le fait que l'Allemagne et la Belgique, l'Allemagne et la France s'engagent réciproquement à ne se livrer de part et d'autre, à aucune attaque ou invasion et à ne recourir de part et d'autre, *en aucun cas*, à la guerre (art. 2).

Encore par le fait que l'Allemagne et la Belgique, l'Allemagne et la France s'engagent à régler par voie pacifique toutes les questions de quelque nature qu'elles soient qui viendraient à les diviser et qui n'auraient pu être résolues par les voies diplomatiques ordinaires (art. 3).

Recours à des juges pour les litiges portant sur un droit contesté.

Recours à une commission de conciliation pour les autres litiges.

Recours au Conseil, suivant l'article 15 du Pacte, si la commission de conciliation échoue.

Quelle est maintenant la sanction de ces engagements ?

C'est d'abord que chacune des puissances immédiatement intéressées : la France, l'Allemagne, la Belgique, s'engage à prêter immédiatement son assistance contre la puissance qui violerait les engagements pris et ferait œuvre d'agresseur.

C'est, ensuite, dans la garantie promise par deux puissances non directement intéressées : l'Angleterre et l'Italie.

Les traités de Locarno ont été unanimement approuvés par le parlement belge.

C'est qu'ils assuraient à l'indépendance et à l'inviolabilité de la Belgique la garantie précise, formelle, puissante de ses garants traditionnels : la France et l'Angleterre.

C'est parce qu'à ces garanties précieuses sont venues s'ajouter celle de l'Italie. « En se rangeant à leurs côtés, disait le baron Descamps, rapporteur au Sénat belge de la loi approbative des traités de Locarno, l'Italie donne une preuve nouvelle de son esprit de solidarité internationale, de sa haute compréhension des exigences de la paix et du rayonnement de sa puissance. »

La signature de l'Allemagne a été appréciée également parce qu'elle met en évidence le caractère particulier de ces traités, qui les distingue des traités de garantie ou des alliances de l'ancien régime. Les traités de Locarno ne sont pas dirigés par certains Etats contre d'autres Etats. Ils n'ont pas de pointe offensive. « Comme le disait M. Vandervelde, ministre des Affaires étrangères, à la Chambre des représentants de Belgique, les traités de Locarno sont, en somme, des traités d'assurance mutuelle. Ils représentent un type nouveau de traité qui dérive du pacte de la Société des Nations et des délibérations de Genève. Ils ont pour pivot le mécanisme de la Société des Nations. Ils procèdent du pacte, le complètent et le fortifient. »

Pour achever de caractériser la situation juridique internationale de la Belgique, je dois encore rappeler que mon pays a adhéré à la clause facultative de l'article 36 du statut de la Cour internationale de justice et qu'il a ratifié l'Acte général pour le règlement pacifique des différends internationaux. Vous savez que cet acte autorise les gouvernements, en y adhérant, à faire certaines réserves. Le gouvernement belge a décidé de n'exclure de son adhésion aucune affaire déterminée, aucune matière spéciale. Seuls sont exclus les différends nés de faits antérieurs à son adhésion.

J'ai ainsi terminé ma tâche, je m'excuse d'avoir été un peu long, mais j'espère vous avoir du moins convaincus de ce que le statut de la Belgique est essentiellement dominé par l'esprit nouveau dont le *Pacte* a été le point de départ dans la vie internationale.

PROSPER POULLET,
Ministre d'Etat.

L'humanité vue de chez Thémis

Les spectateurs

Il n'est de salles pleines au Palais que celles de la Justice distributive. La Justice commutative rebute tous les auditeurs que ne stimule pas l'intérêt le plus direct. Sur six jours de prison en perspective, la foule décide de se ruer au spectacle, mais elle dédaigne la théorie des contrats, alors même qu'ils seraient de mariage. Trois magistrats composant un tribunal correctionnel sont entourés d'une attention abondante, et respectueuse au moins d'apparence : que le président annonce seulement que « l'audience civile est ouverte », aussitôt chacun de chercher plus divertissante occupation à ses loisirs.

Le Code civil appuyé sur le Code de commerce et sur le Code de procédure ne connaîtra jamais les triomphes du Code pénal flanqué du Code d'instruction criminelle : le plus modeste interrogatoire par le plus modeste gendarme exacerbe nos curiosités, tant que les investigations de ce rigide gardien des lois ne concernent que le voisin... Et la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, n'a pas le succès de la plus banale Cour d'assises de province, jugeant un crime de bonne facture classique, et dont les auteurs ont péniblement manqué d'imagination.

Quels motifs ont dicté ce choix populaire qui ignore toutes les hésitations? Ce n'est point le principe que « le criminel tient le civil en état », formule brève et menaçante, et sur laquelle magistrats et juriconsultes, — « la jurisprudence et la doctrine », — bâtissent des systèmes nombreux et difficiles à concilier. Les profanes n'entendent rien à de tels mystères; et « l'autorité de la chose jugée » est la dernière de leurs préoccupations. Ce n'est point la personnalité des juges qui, sauf le jury tout puissant et muet, statue indifféremment sur les délits et sur les contrats. Les personnages de l'action demeurent à peu près les mêmes, et le décor est inchangé : aussi anonyme, aussi morne, généralement aussi laid... Mais, au pénal, le drame, qui malgré la majesté monotone des prétoires dégénère souvent en comédie, se joue directement sous les yeux des spectateurs; au civil, la scène est envahie par l'éloquence, alors que la véritable pièce s'est déroulée dans les coulisses; les protagonistes sont masqués par leurs avocats, et les discours remplacent le théâtre.

De transformer son Palais rigide en un théâtre où la fiction est supprimée et l'entrée gratuite, assurera à Thémis distributive d'éternels succès, encore que son répertoire manque beaucoup plus de variété que ne l'imaginent les auditeurs, et que la plupart des acteurs n'éprouvent aucun plaisir à jouer leur rôle, trop connu pour les uns, trop ingrat pour les autres.

* * *

Longtemps avant l'heure de l'audience, les « habitués de la correctionnelle » attendent, en comptant leurs pas dans la salle des pas perdus, l'ouverture des portes enchantées, parfois même ils « font la queue » comme aux guichets d'un « poulailler » : les bonnes places sont rares, et réservées, sans acception de personne, aux premiers occupants.

Tous ces impatients dévisagent, pour tromper l'ennui, les privilégiés de la Fortune et de Thémis qui franchissent, par des couloirs plus ou moins secrets, les abords gardés du temple, et que saluent même les gendarmes, ... les gendarmes, cerbères incorruptibles, rectifiant la position.

Ils connaissent les juges, le procureur, les substitués, les greffiers, qui passent rapides et distants, les avocats, qu'essaient d'aborder

des inculpés en quête de réconfort et de consolations, les journaliers, qu'accable déjà le poids d'une besogne fastidieuse, et jusqu'au concierge du Palais. Ils se sentent un peu chez eux dans cette salle des pas perdus, en dépit de l'aspect hostile des choses, et de tous ces bruits de bottes que font les gardes républicains.

Ils discutent la longueur du programme et les principaux numéros. Ils ont appris quelques mots de la langue et de l'argot judiciaires, et ils ne les emploient pas sans fierté. Ils savent que « le parquet a correctionnalisé » une affaire de vols, dont toute la presse a longuement célébré les épisodes, et qui aurait mérité l'honneur des assises : ceci promet bientôt une audience passionnante; on y verra paraître, dans ses meilleurs exercices, Isidor-Laveine, dit Zidore, dit la Terreur des Remparts, un type d'envergure et qui est « passible de la relégation »... Pourvu encore que le tribunal n'abuse pas des « huis clos »! Une procédure néfaste, et sur laquelle s'accordent l'accusation et la défense avec un enthousiasme vraiment stupide : les procès les plus énervants passent ainsi sous le nez d'un tas de braves gens qui ne se sont pas dérangés pour autre chose... Il paraît qu'un marchand de vin bien connu s'est fait pincer pour avoir témoigné à l'eau des fontaines d'un goût excessif, et que la régie qui se portera « partie civile » va lui réclamer un demi-million de « quintuples droits »... Un ivrogne qui avait attrapé l'autre jour « deux mois par défaut » a fait « opposition », et il compte bénéficier de la « confusion », qui, après tout, lui est due, puisqu'au jour où il a été ramassé par les agents « la condamnation précédente n'était pas encore devenue définitive »...

La salle des pas perdus s'est transformée en une petite annexe de l'Ecole de droit, où la jurisprudence remplace exclusivement la doctrine, ...une jurisprudence interprétée parfois à contrefil.

Au bruit d'une automobile qui s'arrête près de la grille du Palais, les plus avides se précipitent : ce n'est pas encore le spectacle; mais il serait absurde de dédaigner un lever de rideau quand on languit devant une porte close, ce lever de rideau fût-il d'une originalité au-dessous du médiocre. L'arrivée du « panier à salade » marque l'ouverture des divertissements.

Le « panier à salade » pouvait passer jadis pour la plus curieuse des voitures après les carrosses impériaux : roulotte longue, large, et sans fenêtres, sa porte étroite n'encadrait un gendarme qu'à la condition qu'il serrait les flancs comme le dernier de ses clients; ce véhicule primitif et sans ressorts, aux roues bardées de fer, écrasait les pavés à tel fracas qu'il faisait, avec les vitres, trembler les âmes malfaisantes; la Justice semblait passer à travers les rues, dans un tonnerre métallique et sinistre...

Aujourd'hui, le « panier » archaïque s'est lui-même modernisé en torpédo ou en camionnette; et, si ce n'est par l'apparition de quelque képi, il ne se distingue guère, au moins en province, de la plus honnête des voitures commerciales.

Mais les opérations de déchargement ont, pour les spectateurs, gardé intact leur attrait. Le défilé lamentable s'allonge entre deux haies où tous les yeux luisent de plaisir. Au passant qui d'aventure entrerait sans but au Palais, qu'est-ce qui semblerait le moins indigne de son attention : des prisonniers que surveillent des gendarmes, ou des désœuvrés qui regardent des prisonniers? Quelle nous paraît la plus grande misère? Et les sceptiques ne réserveront-ils pas une belle part de mépris à ceux qui font de leur liberté un usage aussi vulgaire et aussi lamentable?

Dans un cliquetis de menottes s'avancent quelques mendiants au dos courbé, récidivistes assés; peu dangereux et qui passeraient pour des modèles de vertu si le sort moins austère leur avait alloué des rentes; des souteneurs et des filles, les cheveux luisants, l'allure provocante, et qui cherchent parmi la foule des regards complices; des professionnels du vol qui ont élevé « la tire » à la hauteur d'un art; des ivrognes qui ont essayé de « rosser le

commissaire » ou ses agents, et qui les ont poursuivis d'épithètes menaçantes et sonores; enfin, diverses épaves... Un prisonnier parfois, correctement vêtu, suit la misérable troupe, chapeau enfoncé, tête basse, torturé par cette première exhibition : hier encore, chacun le saluait avec une courtoisie nuancée de respect; le jeu, l'appât du gain, les plaisirs faciles, l'avidité d'une maîtresse l'ont jeté à la dérive; sa situation est perdue; et même si les juges, touchés par son passé irréprochable, lui témoignent de quelque indulgence, il ne sera plus qu'un escroc dont on repoussera les services... Mais son voisin ignore les scrupules les moins encombrants; sans doute a-t-il, lui aussi, confondu la propriété d'autrui avec la sienne; quel mal?... son erreur ne fut que de se laisser pincer : on fait des écoles fâcheuses dans tous les métiers; il faut seulement savoir en profiter; six mois de prison sont vite passés, et il reste des dupes innombrables dans le vaste monde; rassuré sur l'avenir, ce philosophe dévisage les spectateurs d'un air bon enfant, et ne désespère point de découvrir parmi eux les ouvriers les plus dévoués de sa fortune prochaine...

Pendant que la horde s'engouffre péniblement vers des réduits obscurs et sales, et que des mains amies tendent aux détenus des paquets de cigarettes, des sandwiches et même des bouteilles, sous l'œil distrait ou bienveillant des rigides exécuteurs des lois, les assistants, tenus en appétit par ce hors-d'œuvre, continuent à perdre leur temps, mais avec une sérénité nouvelle : les potins rebondissent sur des thèmes plus précis, et les commentaires du programme ne risquent plus de s'égarer dans l'incertain; il est bien rare que le « panier à salade » n'offre point son asile à des personnages déjà connus...

* * *

Les portes enfin ouvertes et la bousculade générale terminée, les spectateurs réussissent à se caser dans les conditions les plus inconfortables. Il convient de rendre justice même à la Justice : si Thémis tient théâtre et si son théâtre est gratuit, la sévère déesse accumule les efforts les plus méritoires pour décourager les amateurs; elle leur inflige cette première leçon qu'il ne faut pas être dupe des apparences, et que les joies de la correctionnelle ou de la Cour d'assises, pour ne pas se payer en monnaie, doivent néanmoins s'acheter au prix d'une longue fatigue et d'une énergique compression. Le pouvoir législatif est bien plus accueillant que le pouvoir judiciaire : il y a des sièges à la Chambre des députés...

On examine le plus souvent une salle d'audience dans de déplorable conditions. Les spectateurs voient les juges de face, le ministère public, le greffier et l'huissier de profil, les avocats, les témoins et les inculpés de dos, et naturellement ils ne voient pas du tout l'auditoire dont ils font partie. Les fauteuils des magistrats et la barre, inaccessibles au public, ne valent d'ailleurs pas mieux que l'enceinte commune. Mais, dans la plupart des tribunaux, il existe des bancs archaïques, parallèles aux sièges du procureur de la République et du greffier, et où quelques privilégiés peuvent se glisser en montrant patte blanche : ce sont les meilleurs postes d'observation, que l'habileté des journalistes se réserve ingénieusement; de là seulement il est possible de s'assurer une excellente vue d'ensemble.

La foule apparaît parquée entre des murs et les planches qui gardent l'accès sacré du prétoire : les moutons ne sont pas mieux lotis dans la plus étroite des bergeries. Les spectateurs qui ont réussi, au prix d'une longue patience ou par le jeu énergique des coudes et des jambes, à s'assurer les premières places, peuvent légitimement aspirer à voir quelque chose; les autres doivent se contenter des joies de l'oreille et d'apercevoir, par-dessus un rempart de têtes, les toques bordées d'argent des magistrats, ce qui est, à tout le moins, une noble consolation.

Ce public cependant est généralement docile. Est-ce parce qu'il

sent, suspendues sur sa tête, comme une épée de Damoclès, les foudres de l'article 181 du Code d'instruction criminelle : « S'il se commet un délit correctionnel dans l'enceinte et pendant la durée de l'audience, le président dressera procès-verbal du fait, entendra le prévenu et les témoins, et le tribunal prononcera, sans désespérer, les peines prévues par la loi »? Ce qui signifie, en langue vulgaire, qu'on peut entrer « dans l'enceinte » par la porte de la place publique, et avoir la douleur d'en sortir par la porte de la prison, sans garder même le temps de faire à sa famille des adieux émus. Est-ce parce que les auditeurs se tassent sous l'œil des gendarmes et des gardes républicains, et sous les cris de l'huissier de service qui répète périodiquement : « Silence dans la salle! » sans trop se préoccuper au surplus de l'effet de ses objurgations? Est-ce parce que l'atmosphère du Palais inspire automatiquement le respect, et que les costumes, à la vérité un peu désuets et légèrement ridicules, des magistrats et des avocats répriment tous les élans d'indépendance? Ou bien ne serait-ce pas encore parce que la salle est peuplée de citoyens honnêtes et soumis aux lois, qui viennent y chercher des motifs nouveaux d'aimer la vertu et de haïr le vice?

Les sentiments paraissent, à l'épreuve, aussi bigarrés que le public. Il y a d'abord là une troupe assez amorphe de rentiers et d'anciens fonctionnaires, de petits bourgeois et de retraités, de désœuvrés d'âge plutôt mûr, qui ne quêtent qu'un passe-temps gratuit, quelques émotions de violence médiocre et l'occasion de rire un peu. Ils abandonnent l'audience si des bateleurs ou l'hercule forain s'exhibent sur la place publique; et la moindre course de bicyclettes fait aux plaisirs de Thémis une concurrence désastreuse : mais les courses sont rares et les bateleurs attendent le jour de l'an, tandis que la périodicité rassurante des audiences correctionnelles est garantie par la loi et par la malice humaine...

Les abonnés de cette catégorie n'éprouvent aucun désir de se livrer à des manifestations tumultueuses; ils ne dépassent point l'étape d'une joie trop bruyante, et le francement de sourcils d'un huissier suffit à les faire rentrer dans l'ordre et à mettre un frein à leur hilarité; la toge a conservé pour eux tout son prestige, et ils ne contemplent point sans quelque recueillement les hommes intègres que la loi a chargés de punir les méchants; peut-être regrettent-ils, dans leur honnêteté candide, que les magistrats n'aient pas aussi pour mission de récompenser les bons : car ils seraient récompensés eux-mêmes, et la Justice distributive n'abdiquerait rien de ses privilèges...

A l'autre extrémité du clavier, dès repris de justice viennent assister les camarades. Ceux-là n'ignorent point la technique locale; et le commencement de la sagesse n'est pour eux ni la crainte de Dieu en qui ils ne croient guère, ni la crainte des magistrats qu'ils rencontreraient volontiers de nuit, au coin d'une rue mal éclairée, mais la crainte de la force publique représentée dans la salle par de trop rudes poignets; ils veulent tendre, aux amis dans l'adversité, de vieilles politesses, et perfectionner du même coup leur instruction juridique : pour trois mois de prison, jusqu'où exactement peut-on aller? A trois mois et un jour, la relégation commence à s'introduire dans le jeu, et il est permis de n'avoir qu'un goût modéré pour les lointains voyages.

Egarées dans cette salle où tout leur paraît redoutable, des femmes étouffent leurs sanglots : épouses ou mères, elles attendent avec angoisse une sentence que leur cœur trouvera toujours trop lourde; oppressées par la douleur, elles ne comprennent rien à la joie épaisse de l'auditoire qui souligne les coups échangés, sur un ton aigre et poli, entre l'accusation et la défense...

ALEXANDRE MASSERON.

Edouard Drumont⁽¹⁾

J'écris ce livre pour moi, et pour vous — pour vous qui me lisez, oui : non pas un autre, vous, vous-même. J'ai juré de vous étonner — d'amitié ou de colère, qu'importe? Je vous donne un livre vivant.

« Que nous veut-il avec ce Drumont? » direz-vous. Hé bien, je veux l'honorer, voilà tout. Je ne demande pas justice. Quelle justice? C'était un homme de mon pays, de mon lignage (de mon lignage ou du vôtre) un fort garçon français, un peu épais des épaules, au pas solide. De tels gens font leurs affaires eux-mêmes, aussi longtemps qu'ils tiennent debout. Aussi longtemps qu'ils tiennent debout, ils portent leur vie tout seuls, sans rien demander à personne, ils portent le bon et le mauvais, chaque chose à sa place, pour que Dieu s'y reconnaisse plus vite, au jour du jugement. Ils portent le poids de leurs péchés.

Le mot de justice évoque d'abord à leurs yeux l'image d'un pauvre diable mal payé, mal nourri, qui passe en hâte après déjeuner, sur sa jaquette, une espèce de toge, et coiffe son chef d'un pot galonné d'or ou d'argent. Evidemment Drumont n'a jamais attendu grand-chose de cette justice-là. De celle de la postérité, pas davantage. Qu'attendait-il donc? Hé bien, il n'attendait rien, peut-être... Peut-être, il n'espérait rien.

Tout ce qu'il écrit a ce signe tragique, ce signe fatal. Presque à chaque ligne de son œuvre forte et dense, à l'architecture si sobre, un peu gauche, avec un arrière-plan de gravité mélancolique — tel un oppidum au haut d'une colline, sur un fond de ciel d'automne, nu et doré, en terre ennemie — apparaît, comme par transparence, une espèce de résignation héroïque, l'acceptation délibérée de la mort. Oui, oui... On pense à je ne sais quel homme barbu, avec sa redingote à collet, débrouillard et chimérique, qui rêve de cracher dans la vaisselle plate de M. Rothschild, salue le drapeau en zinc des lavoirs municipaux, puis va prendre son vermouth entre un officier de gendarmerie en retraite, auquel le nez des voupins ne revient pas (sacribleu!) et un commerçant patriote qui pleure sur l'Alsace-Lorraine...

Ainsi le voit aujourd'hui tant de sots qui ne l'ont jamais lu. Tant pis! Il ne faut pas le plaindre. Il avait d'avance exprimé toute l'amertume de cette humiliation dernière, je crains bien qu'il ne l'ait, en dedans de lui, souhaitée; peut-être en a-t-il même avancé l'heure lorsque, encore vivant, il se détournait de la vie, s'enfonçait. Sans doute est-il entré dans l'oubli volontairement, les dents serrées, pour perdre encore une illusion, encore une, la dernière. On croit l'entendre — « Ce Drumont, tout de même... cher ami... c'est fabuleux... ». En somme son plan n'était pas de vaincre, mais de durer le plus possible. Après quoi il fallait, il fallait pour la beauté de la chose, qu'il perdît pied, seul parmi ce monde d'ennemis, aussitôt foulé, recouvert. « Ils les ont tous ». Ils l'ont eu. Il devait être content. « Plusieurs d'entre nous mourront sans avoir eu la victoire, mais ils testeront avant de mourir. »

Rome avait jadis ce qu'on appelait le testament sanglant. Tout légionnaire près d'expirer pouvait écrire ses dernières volontés sur son bouclier, avec son doigt trempé dans le sang : « rutilantibus sanguine litteris ».

Ce testament, il l'a écrit. Il l'a écrit ligne à ligne, avec le beau sang rouge donné tant de fois au cours des duels légendaires, mais il l'a signé d'un sang noir, le sang d'un homme déçu, déçu jusqu'à la racine de la vie, déçu jusqu'à l'os. D'un homme qui attendait de jour en jour, depuis tant d'années, la suprême trahison du destin, réglant pour cette épreuve décisive le vigoureux battement de son cœur, et qui défaille une heure trop tôt, qui sent tout à coup la colère lucide, la généreuse colère dont il croyait n'épouser jamais la forte ivresse, tourner en dégoût. Ah! cette fin de Drumont, l'agonie interminable, l'abandon, les soins mercenaires, et puis les articles exténués du maître, le rabâchage des Bazire et des Méry dans le journal illustre, la prose pâteuse de l'Action Libérale (l'Action Libérale chez ce vieux lion!) enfin le rire amer qui s'achève dans la convulsion du dégoût.

J'écris ce mot encore une fois, parce qu'il est réellement la clef, du moins l'une des clefs du malentendu inexplicable qui a fait

d'un magnifique écrivain français, que sa race égale aux plus grands, sobre et tendu, avec sa pitié mâle et cette puissance de mépris qui porte au rouge sombre presque chaque page de ses livres, un vieil homme démodé qui s'en va vers l'avenir son parapluie sous le bras, tout crotté, avec les Papillaud, les Méry, les Guérin, les manifestants de la Ligue antisémite, les revanchards de Groulède, le public sympathique mais vraiment un peu vulgaire du Boulangisme et du Panama, dont l'image est inséparable du cuivre des musiques militaires, des bals publics et des feux d'artifice des Expositions universelles, lui qui, en quelques phrases brûlantes, a défini pour toujours cette descente de la Courtille derrière le drapeau tricolore, tandis qu'un parti vainqueur organisait patiemment, diligemment, silencieusement, l'exploitation politique de mon pays. L'histoire contemporaine de 1875 à 1914, en effet, pourrait se résumer d'un trait : à chaque manifestation des conservateurs, le radicalisme crispé aux leviers du pouvoir, a resserré d'un cran l'érou administratif. C'est la lutte bien connue de la femme qui s'épuise en crises de nerfs, et d'un mari tenace, peu impressionnable, qui d'ailleurs dispose du fonds commun. On peut parier à coup sûr.

* * *

Je l'ai revu pour la dernière fois le jour de l'expulsion du cardinal Richard. Il nous est apparu soudain, au haut des marches du perron de l'archevêché, sa barbe plus grise, presque blanche, les joues pâles, et son sourire désormais sans ironie, le sourire d'un homme qui renferme sa force en soi, rompt le contact. Le regard qu'un imbécile eût cru seulement malicieux, disait clairement : « Je n'ai plus d'amis ni d'ennemis ». Et une autre lueur brusque, furtive, — que je n'ai jamais vue qu'aux yeux des êtres de très grande race Léon Daudet, par exemple, ou Mangin — disait encore : « Je reprends mon secret, je l'emporte ». Derrière lui s'avancait une sorte de mannequin noir, au pas mécanique, qui le rejoignit à la troisième marche. Drumont lui tendit la main comme on jette un os. C'était M. Arthur Meyer. La foule entonnait le *Credo*. Un groupe de femmes aux robes claires, repoussé brutalement par la police, hurla : « Vive Jésus! »

Que savait-il du jeune homme qu'il frôla de si près, en passant? Il ne savait rien. Il posa cependant sur lui un regard myope, un peu anxieux, dans la grande lumière du jour. Il me tourna le dos. Je reconnus l'imperceptible mouvement de la nuque et des épaules que ne trompe pas, que ne saurait feindre aucun lâche. Puis il s'enfonça au travers de l'armée de parapluies, disparut dans les hourras, toujours seul, disparut pour moi à jamais, passa hors du champ de ma propre vie. Le signe était déjà sur lui d'une mort presque désespérée, au moins consommée dans l'humiliation et le silence, face à Dieu seul, d'une mort que Dieu seul voit jusqu'au fond. Marqué d'un tel signe, qu'était-il venu faire parmi nous? On se le demande. Ces bonshommes en rébellion contre une douzaine de sergents de ville, le melon bosselé, suant dans leurs jaquettes, et criant *Vive la Liberté!* c'était là cette race servile, la monnaie humaine qui passe de main en main, usée par l'échange et par le temps, dont on ne distingue plus qu'à peine le millésime et l'effigie, la monnaie qu'un César ou qu'un Bonaparte jette sur le tapis par poignées. — Notre droit! disent-ils... Mais il leur a déjà répondu avec sa force tranquille : « Tout le monde a des droits, le tout est de savoir s'en servir. » Et quelques années plus tôt, en face de la conspiration boulangiste, suprême effort du monde conservateur pour réussir à organiser le désordre avant que l'emportât décidément le radicalisme jovial et féroce du Midi, lorsqu'il regardait descendre le cortège fabuleux « où déambulaient bras-dessus bras-dessous, tendrement enlacés, les duchesses et les cocottes, les ducs et les souteneurs, les membres des grands cercles et les habitués du ruisseau, les déclassés de tous les partis, les escrocs de tout poil, les rastaquouères de tous les pays, Médéric Rouc avec son nègre Cheval, l'ancien teneur de baraques foraines, Abadie, le frère du valet de chambre de Madame de Bonne-main, et au milieu de ce carnaval, très correct parmi les débardeurs et les chicards, Mackau, plein de gravité, représentant l'Ordre et la Religion », il avait eu ce mot énorme, à faire pâlir Tacite : « Fort bien. Il faudrait seulement des reins pour pousser tout cela... »

Hélas! le monde conservateur a poussé une fois, deux fois, mais les pauvres vieux reins n'ont pas tenu. Il s'est rendormi sur la France, sans avoir réussi à l'étreindre... — Ce jour-là, il poussa encore : « Une foule enthousiaste, écrivait la *Croix*, a voulu accompagner le vénérable cardinal-archevêque de Paris, chassé de sa propre maison par une loi inique, jusqu'à la nouvelle demeure

(1) Ces pages formeront l'introduction d'une vie de Drumont qui paraîtra prochainement chez Bernard Grasset, à Paris.

Salle PATRIA, rue du Marais, BRUXELLES

CONFÉRENCES CARDINAL MERCIER

DOUZIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver :

- 18 novembre, Le R. P. SANSON, de l'Oratoire : *Femme, qu'attend de toi le monde moderne?*
2 décembre, M. P. BOUCHARDON, conseiller à la Cour de cassation de Paris : *Une grande empoisonneuse, Mme Lafarge.*
16 décembre, M. ABEL BONNARD : *En Chine!*...
23 décembre, Le comte de SAINT-AULAIRE, ambassadeur de France : *Richelieu.*
30 décembre, M. LOUIS MARIN, député de Nancy, ancien ministre : *Le vrai danger en Allemagne.*
6 janvier, une lecture de M. JACQUES COPEAU.
13 janvier, M. GUY de POURTALÈS : *Chopin*, avec le concours du maître-pianiste CIAMPI.
Cette conférence audition durant environ deux heures un quart, commencera à 4 heures.
20 janvier, une lecture de M. JACQUES COPEAU.
27 janvier, Le R. P. SANSON : *La réponse du Christ à l'appel des « Enfants du Siècle », I.*
3 février, Le R. P. SANSON : *La réponse du Christ à l'appel des « Enfants du Siècle », II.*
10 février, Le R. P. SANSON : *La réponse du Christ à l'appel des « Enfants du Siècle », III.*
17 février, M. ANDRÉ CHAUMEIX, de l'Académie française :
24 février, M. ANDRÉ BELLESSERT : *Un grand dramaturge contemporain : François de Curel.*
3 mars, S. G. Mgr GRENTE, évêque du Mans : *Le curé d'Ars.*
17 mars, Le comte APPONYI : *Pour la Hongrie!*...

La deuxième conférence sera donnée le mardi 2 décembre, à 5 heures, par M. P. BOUCHARDON,
conseiller à la Cour de cassation de Paris

Sujet : *Une grande empoisonneuse, Mme Lafarge*

Prix de l'abonnement à la série des quinze conférences :

Fauteuils et baïgnaires : 175 francs; parquets, balcons de face et 1^{er} rang de côté : 150 francs,
balcons 2^e série estrade : 125 francs

La location des places se fait comme l'année dernière, par les soins de la Maison F. LAUWERYS, 36, TREURENBERG, tous les
jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures.

Les conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : à LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS
57, RUE ROYALE, TÉL. 17.20.50

qu'il doit à la générosité d'un fidèle. » ... En somme, un déménagement avec fanfare.

L'homme que nous venions de voir, si pareil à un professeur paisible, à quelque érudit de province, pourvu qu'on négligeât deux ou trois traits essentiels, n'eut point de peine à se perdre dans la foule : le miracle était qu'il en fût jamais sorti. Toujours on le vit mal à l'aise dans le tumulte et les ovations, toujours l'auditoire qui lui préférait obscurément, sans l'avouer, les Guérin, les Régis, l'aigre Marcel Habert lui-même, ou Déroulède. Il n'était pas un homme public.

Je ne puis avancer plus loin dans ce livre sans essayer de détruire en vous l'illusion ridicule d'un Drumont populaire, comme le furent à leur jour un Rochefort, un Gambetta. Parlant de sa vieille gouvernante Marie qui, pendant les trois mois d'emprisonnement qu'il subit à Sainte-Pélagie, traversait Paris chaque jour pour apporter sous les yeux du guichetier stupéfait « à un homme qui se contenta d'une bonne tranche de rosbœuf ou d'un fruit, de quoi nourrir un corps d'armée », il a trouvé ce mot charmant, tout pénétré de mélancolie : « En aura-t-elle vu, la pauvre femme, depuis six ans ! des duels, des procès, des prisons... Et dire que lorsqu'elle est entrée chez moi, elle devait entrer chez un curé. La Supérieure qui voulait son bien lui a dit : Entre chez M. Drumont, c'est la même chose ». Qui sait ?

* * *

Du moins il aurait pu n'être qu'un homme de bibliothèque, de rêverie, de promenade solitaire, de conversations sous la lampe, la main sur la page écornée d'un livre — l'homme d'une maison dans les arbres, d'une gouvernante, d'un cheval et d'un chien, avec le reflet rouge du feu sur la nappe, la belle soupière fumante, et le vin qui rit dans les verres. Avant les trains de plaisir et les autocars, la vieille province nourrissait tant et tant de ces philosophes inconnus, maldisants mais débouillonnés, un peu gaillards, un peu sceptiques, à mi-chemin du notaire et du curé, rusés comme des filles, ayant dans le petit coin de la cervelle la généalogie d'un chacun, et qui, contant toujours, ne s'en laissaient pourtant pas conter... Il eût pu être cela sans doute, et aurait pu être encore autre chose. Oui, né pauvre, marqué du signe d'un génie sobre et dur, à la fois lucide et volontaire, il aurait pu être de ceux qui n'apportent à l'homme aucune espèce de consolation, mais seulement une faim terrible de justice, écolier malchanceux, fonctionnaire médiocre, on l'aurait vu s'aigrir peu à peu, jusqu'à l'âge de la retraite, en culottant des pipes. Il aurait maudit la société, comme pas mal d'imbéciles, pour finir au fond d'une brasserie, devant un bock tiède.

La Société?... Il en avait l'expérience précoce, l'expérience d'un gamin de Paris, qui descend de la rampe à califourchon, et s'arrête parfois aux paliers ; regarde par le trou des serrures, surprend le geste, le mot, qui découvre à une imagination impubère, dix ans trop tôt, la vérité des êtres — plus brûlante qu'aucun alcool. Je l'entends qui raconte l'histoire d'une maison « de ma maison, de la maison où je suis né, où les miens ont habité vingt-cinq ans.

C'était une maison très convenable, où l'on ne recevait pas de locataires suspects, où il était défendu de faire du bruit ; et je suis effrayé de tous les drames qui se sont succédés dans cet immeuble si bien tenu. Deux locataires sont devenus fous, il y a eu deux infanticides, le tailleur du cinquième s'est jeté par la fenêtre. Le mari d'une brave et digne cuisinière a violé ses trois filles avec lesquelles je jouais enfant, et qui était déjà violées à dix ans ; il fut envoyé au bagne.

Le concierge et sa femme formaient un couple étrange : elle, bouffie d'une graisse huileuse ; lui, velu et noir ; ils vivaient dans une loge absolument sobre et d'une fétidité repoussante, au milieu de chats et de cochons de lait. Du matin au soir, sans mettre jamais les pieds dehors, l'homme travaillait de son état de cordonnier, avec une lampe et un globe d'eau devant lui ; il n'avait d'autre joie que de dire des saletés aux petites filles de la maison et les pères venaient lui donner des coups.

Quand je passais sur le palier du troisième, j'avais toujours un frisson devant cette porte qu'on ne voyait jamais s'ouvrir. Là étaient venus jadis s'installer une femme déjà d'un certain âge et son mari ; ils avaient une petite fille, une blondinette ravissante que la mère idolâtrait. Un jour, l'enfant descendait l'escalier toute

joyeuse, avec son cerceau, pour aller aux Tuileries. La mère lui dit : « Voyons, fais attention en descendant ». — « N'aie pas peur, maman », répondit la fillette et, en parlant, elle s'embarrassa dans son cerceau, et roula les trois étages sur le dos... Elle avait la moelle épinière brisée et vécut six ans comme cela.

La mère s'enferma avec sa fille, ne voulant plus sortir, farouche, encombrant la chambre de la petite de jouets merveilles. L'enfant mourut un Mardi-Gras au moment où le cortège débouchait dans un bruit de fanfares... D'en bas on apercevait une fourmilière-humaine, tout le monde était aux fenêtres, criant, appelant les retardataires : « Le voilà, le voilà, les Mousquetaires arrivent... Dépêchez-vous ! Voilà le Bœuf ? »

Vous trouverez peut-être une telle page un peu gauche. Elle l'est en effet. Ce n'est probablement pas une page d'anthologie. Que nous importe ? Chacun sait que le vieil écrivain a eu l'idée un jour de solliciter un fauteuil à l'Académie française et l'Académie française lui a préféré Marcel Prévost... Non ! je ne vous donne pas ces lignes pour ce qu'il est convenu d'appeler un petit chef-d'œuvre, mais j'y reconnais l'accent, l'inflexion familière d'une voix amie, avec l'imperceptible frémissement d'angoisse où se trahit la vie, la vie douloureuse, la vie sacrée, celle qu'on ne trouve pas dans les écritures.

Certes, nul moins que lui n'était capable de figoler la rude et pesante matière de son œuvre, et d'ailleurs elle défie tout figolage, elle casserait le burin et la lime. Il ne faut pas chercher à la prendre en détail, mieux vaut l'accepter telle quelle, chapitre après chapitre, dans le formidable mouvement de l'ensemble qui ressemble à un arrachement. Et il l'a arraché en effet. Qu'on y pense ! Quinze volumes si denses, si lents, qui ont l'air de ramasser au passage les faits et les hommes, ainsi qu'une troupe solide regroupe les traînards et les fuyards, grossit à chaque pas en avant, et finit par montrer à l'ennemi un front irrésistible. Lui, c'est ainsi qu'il faut le peindre, à la tête de ce monde vivant et grouillant qu'il a tiré des profondeurs de l'histoire contemporaine, cent fois plus secrète que la plus ancienne histoire, ses milliers de bonshommes aux noms vrais, aux noms connus, ordinaires, presque usuels, mais qu'il a su seul — lui seul — faire entrer de force, de gré ou de force, à reculons, dans son rêve tragique, comme un dompteur pousse du manche de fouet, sous le faisceau du projecteur, ses lions et ses hyènes. Oui, sans doute... il aurait pu être le philosophe rustique, le petit Montaigne de chef-lieu de canton. Et il aurait pu être aussi, dans la pauvre jaquette du fonctionnaire, un raté aigri, pittoresque. Mais il n'a été réellement ni l'un ni l'autre, parce que ni la curiosité ni l'envie n'eussent rassasié son cœur. Non, rien n'eût jamais rassasié son cœur, parce qu'il l'avait creusé lui-même trop profondément, trop tôt, trop tôt surtout, de ses propres mains.

Vieux maître à l'humeur bourrue, vieux maître qu'on disait si plein de soi, ingrat et jaloux, vieux rebelle pourtant si docile à la louange, avec vos ruses, vos manies, et cette impayable idée que vous aviez d'enterrer vos louis d'or ou de les fourrer dans des pots, magnifique avare qui jetiez votre vie à pleines mains, artiste ombrageux, nerveux comme une femme, et qui dîtes si longtemps subir l'amitié de tant de nigauds — les pires, les nigauds utiles et sympathiques auxquels, en soufflant de fureur dans votre nez, vous tendiez une patte de velours — ah ! plus que Balzac ou nos Russes mêmes, plus qu'aucun inventeur de visages et de voix humaines, vous étiez le prisonnier de ce monde que vous aviez fait si pareil au vrai, trop pareil, un rien trop, juste assez pour qu'après une lutte épuisante, il fut votre vainqueur, prit enfin possession de vous.

* * *

Lorsqu'on vous aime, on sait cela, vieux maître assez dur... Seulement ce n'est pas facile à dire. Et d'abord on voudrait que ce nom de Drumont fût resté vivant. Mais ni l'amour ni la haine ne le portent plus, il est envié dans l'histoire, une certaine histoire, la plus proche de nous, trop proche, dont nous nous écartons volontiers comme de ce fameux putrida de l'Escurial, celle où les pauvres cadavres attendent humblement leur tour, et qui ils aient achevé leur misérable otage de défunts.

Lui n'attendra pas son tour. Il n'a jamais attendu. Lorsqu'un de ses collaborateurs revenait blessé d'une rencontre au parc de Saint-Ouen, à l'île de la Grande Jatte ou à Villeton, il l'accueillait d'un regard navré, traversé d'éclairs soudains, et de cette voix un peu traînante... — « Voyez-vous, cher ami, sur le terrain, il faut

commencer par foncer. Je pense que vous avez négligé cette excellente recommandation? Oui, il fallait foncer tout de suite, cher ami, et vous l'auriez eu. » Puis il cessait de la paume sa main rhumatisante, avec un ronronnement de plaisir.

On a raconté cent fois ses duels, la course en voiture de remise, l'humeur de l'homme qui n'aime pas se lever matin, peste contre la pluie, le vent, un brouillard funeste, mortel — absolument mortel, mon ami! — « Mais qu'est-ce que j'ai pu faire au bon Dieu pour avoir aujourd'hui un temps comme ça! Cher ami, je devrais être bibliothécaire ou curé, je suis un simple, un doux, un solitaire. Je ne comprends rien à la vie moderne. Pourquoi les Juifs (il prononçait Juéfs) en avançant les lèvres refusent-ils de me laisser tranquille? Ces gens-là sont fous, mon ami, des fous dangereux. Quelle tristesse! Nous sommes des conquies, des êtres dépourvus de leur droit, des « *diminuti capite* »... Avec ça, je m'en vais me battre contre la volonté formelle de la Sainte Eglise, je tombe sous le coup de graves censures. On ne se contente pas de m'exproprier de la terre, on prétend m'exproprier du ciel. »

Il arrivait en avance, toujours en avance. « Ah! ce Mourlon, quel secrétaire! Tantôt en avance, tantôt en retard, jamais à l'heure, il empoisonne ma vie. Je l'ai vu, dès la première minute, je suis sans excuse : il a une main turpide. Il est turpide de paresse. »...

— Nous y sommes, Maître, disaient les témoins un peu pâles. Alors il gagnait sa place en grommelant — « des chaussures humides, quelle torture! — ou, tout à coup, on voyait rire son dur visage, et c'était l'un de ces mots qu'il avait parfois, si ingénus, si tendres, parce qu'un vol de pigeons avait traversé le ciel — oh! ce froissement de soie dans l'air liquide! — ou qu'il avait flairé de son nez gourmand la forêt toute proche, la première haleine d'avril... Et déjà il fronçait le sourcil, clignait ses yeux myopes pour apercevoir l'adversaire, tache blanche entre deux taches noires, l'état du terrain, sa pente, puis il haussait doucement les épaules... Alors un dernier regard vers l'obstacle, un frémissement imperceptible, et il avait noué à la poignée de l'épée sa main petite et pâle, dont il était fier. Aussitôt il se jetait en avant.

Nous tenons du marquis de Morès le récit de la rencontre fameuse de son ami avec le capitaine Cremieu-Foa, où ces deux adversaires finirent par s'enfermer. « Drumont, dit-il, fonçait à son habitude comme un véritable sauvage. Je l'assistais pour la première fois, et j'ai été tout de même un peu surpris. Jamais je n'avais vu tant de poils sur une poitrine : il est velu comme un ours. »

Non, il n'attendra pas le bon plaisir des professeurs, l'homme mort le nez au mur, par un glacial matin de novembre, seul, absolument seul, las de jouer la comédie de la résignation, d'une résignation impuissante à détendre son dur vieux cœur crispé. Il était oublié et ruiné, deux formes à peine différentes d'un même oubli, il était retombé dans le silence et la pauvreté, avec cette grave rumeur de la rue à son oreille, la rue désormais vide d'amis, vide d'ennemis, la rue d'où rien ne monte, d'où rien ne montera plus... Mieux qu'aucun autre, pourtant, il avait connu Paris, « mon Paris » auquel il a donné un livre triste et charmant, que personne ne lit aujourd'hui, bien entendu, et qu'on voudra moins encore lire demain, parce que les chemins qu'il a aimés, les rues profondes, secrètes, avec leurs beaux arbres débordants, les nobles murs des hôtels, ou les étroites petites maisons si confiantes, si familières, ornées de pots fleuris et de cages d'oiseaux, auront été livrés aux lugubres entrepreneurs de fer et de ciment. Il fuyait Paris, il tournait le dos à sa ville comme à tout ce qu'il avait servi. Mais dans la maison campagnarde, pleine l'hiver du sifflement de la bise et du croassement des corbeaux, il devait retrouver encore un passé plus beau, plus déchirant, le souvenir des étés magnifiques tout vibrants d'une rumeur de gloire, quand il rentrait, harassé, infatigable, des belles promenades vers Champagny, tenant par la main le jeune garçon aux cheveux blonds qui ressemblait à une jolie fille et qui s'appelait Léon Daudet... Aux champs comme à la ville, hélas! chaque route ne menait nulle part. Mais le seul lâche, en mourant, retrouve le geste des bêtes, cherche une issue. Lui faisait face, peu à peu, tout doucement, afin qu'il n'en parut rien aux derniers amis venus pour le plaindre. Il disait gentiment : — « La solitude? je ne m'en aperçois pas, je vous assure. Et puis, vous savez, le soir de la vie n'est pas ce qu'on pense. Il apporte sa lampe avec lui. »

* * *

Non! il n'était pas fait pour voir un jour la victoire face à face, l'homme qui parlait avec tant de naturel et d'amertume le langage des vaincus. Mais assez d'imposteurs nous ont joué, depuis, la comédie de l'optimisme, à commencer par les carabiniers de l'ancienne Action Libérale qui finirent par investir, cerner un Drumont vieilli dans une *Libre Parole* dévastée où ils plantèrent leur pavillon jaune. L'indestructible Monsieur Piou, bientôt centenaire, continue à mordre entre ses gencives les mêmes promesses jamais tenues, les mêmes défis oratoires qui s'achèvent en un rôt paisible, la même rhétorique aussi vide, aussi creuse que la poitrine de ces hommes marmots. Par ailleurs des vieillards de quinze ans briguent la succession, suivent au collège des cours de bonneteau politique, viennent disputer à l'Institut catholique de Paris, devant de bons gros chanoines et des prélats effondrés la fameuse coupe d'éloquence de « La Drac », avec un poisson rouge dedans.

Ah! plutôt que les affreux petits cancre bavards qui feront d'agiles sous-secrétaires d'Etat, souhaitons l'avènement de jeunes Français au cœur sombre! Le désespoir est un terrible gâcheur d'hommes mais qui a une fois mordu sa bouche glacée ne craint plus la prison ni la mort. Qui part avec ce silencieux camarade ne combat plus pour sa vie, mais pour sa haine et ne se rendra pas.

Je n'écris pas ce livre, naturellement, pour les curieux, ni les amateurs, — ni les amateurs de vies romancées, ni les amateurs de mensonges. Drumont est oublié, soit! Je ne parle pas pour ceux de sa génération qui survivent, qui survivent à tout, qui se survivent — je n'écris pas pour les contemporains de M. Sadi-Carnot. L'auteur de la *France juive* n'a pas fondé une école ni fait d'élèves, peut-être parce qu'il n'était lui-même l'élève de personne. Qui ne voit d'ailleurs qu'une telle œuvre ne saurait tenir tout entière dans une boîte à fiches? Elle n'appartient pas plus à la génération précédente qu'à la nôtre, ou à celle qui suivra demain. Elle ne conclut pas, elle appelle.

Pour moi, j'aurai fait ma tâche, servi selon mes forces le vieux maître mort, si je peux transmettre à quelques jeunes gens de ma race la leçon d'héroïsme que je reçus jadis quand je n'étais qu'un petit garçon. Sera-t-elle entendue? Je ne sais. Cette grave tristesse, ce mépris qui brûle sans flamme, ainsi qu'un tison sous la cendre, cette colère sans éclat, ce rauque soupir de lion qui tant de fois m'a serré le cœur, trouveront-ils aujourd'hui leur écho? Le trouveront-ils demain? Cette génération est-elle encore assez vivante pour soutenir l'épreuve d'une clairvoyance désespérée?

Jadis, autour des petits garçons français penchés ensemble sur leurs cahiers, la plume à la main, attentifs et tirant un peu la langue, comme autour des jeunes gens ivres de leur première sortie sous les marronniers en fleurs, au bras d'une jeune fille blonde, il y avait ce souvenir vague et enchanté, ce rêve, ce profond murmure dont la race berce les siens. Ils ne savaient pas trop l'Histoire des professeurs, mais de tant de dates, de traités signés, de batailles, ils avaient gardé l'essentiel, à leur insu, ainsi qu'ils rapportaient des vacances, sur leurs joues vermeilles, tout le sauvage et doux été. L'Histoire scolaire gardait ses lunettes, l'autre avait son visage de fée, son regard pensif, et on ne sait quoi de plus tendre, de plus familial, qui était justement le regard de la première femme qu'ils eussent aimée, leurs jeunes mamans aux belles mains qui sentaient la confiture ou l'arnica, ou la pâte fraîche un matin de Chandeleur. Les vieilles querelles publiques, oubliées avant notre naissance, restaient pétrifiées dans les livres, et pourtant qui de nous n'avait cru les reconnaître tel jour, ressurgies brusquement à la table familiale, saisies au vol dans l'éclat du regard paternel, le geste d'un poing fermé!

En 1872 un papa royaliste n'aurait pu nommer le bonhomme Thiers (que les communards nommaient Foutriquet) sans mettre en cause du même coup une armée de fantômes — les trois Glorieuses, Louis-Philippe, la duchesse d'Angoulême, Benjamin Constant que sais-je? Aujourd'hui la guerre écrase tout. L'énorme événement de la guerre — énorme parce que l'intelligence n'a pu encore l'embrasser tout entier — reste comme suspendu entre l'avenir et le passé, informe. Alors que nous remontons si aisément le cours d'un siècle, que certains épisodes révolutionnaires nous étaient aussi familiers, aussi proches que le dernier siège de Paris ou la charge de Reichshoffen, les jeunes hommes d'aujourd'hui parlent de la mobilisation de 1914 comme nous eussions parlé de la bataille de Fontenoy ou du parlement Maupéou. L'histoire de la guerre elle-même n'a pour eux ni figure ni mouvement propre, elle n'est dans leur souvenir qu'un désordre mi-tragique, mi-

comique, une époque absurde et bruyante à peine ennoblée par la constante obsession de la mort — mais quelle mort? Si peu semblable à l'événement sombre et secret, mais un accident brutal, glorieux sans doute, d'ailleurs presque attendu, presque banal, vanté par les cent mille gueuloirs de la Presse et pour lequel un million de linotypes, dans toutes les langues du monde, débitent des consolations en série où les plus beaux mots, les mots magiques, font leur besogne à la tâche, obscurément, sous la surveillance des contremaitres du moral de l'arrière, comme les petites femmes à bas de soie tournent les obus.

Nul homme de l'avant qui n'ait senti aux heures noires le poids de ces prétentieuses sottises imprimées que nous ne daignons pas lire, mais que nous retrouvons malgré nous, au premier village, dans la bouche goguenarde du bistro. Du moins pouvions-nous mépriser l'espèce de sublime, encore mal connu, mal défini, que la publicité américaine achève aujourd'hui de révéler au monde, le sublime naïf. Au lieu que d'innombrables garçons sans défense connurent cet écourement, cette saturation, à l'âge où nous apprîmes l'héroïsme, nous autres, tout doucement, sur les genoux du vieux Corneille. Mon Dieu, s'ils l'avaient bien cherché, cet héroïsme, ils l'eussent trouvé dans leurs cœurs, leurs propres cœurs! Ils n'osaient pas. C'est à nous qu'ils le demandaient et nous leur arrivions couverts de poux, après deux nuits passées dans des wagons sans vitres, si las, si las, avec ce terrible goût de vivre, ce désir terrible de vivre, que nous n'avions pu étouffer encore, que nous n'étoufferions jamais.

Permission de détepe, écrivaient les Bureaux. Détente, hélas!... Alors, comment soutenir ces regards si purs? Que de fois nous arrêtâmes sur leurs lèvres la question qu'ils allaient poser, d'un rire imbécile, du même rire ingénument sacrilège dont un adolescent raille son premier amour. Et c'était bien notre amour que nous raillions ainsi, notre pauvre amour. Parce que la vie si dure, l'interminable ennui des saisons, d'une année à l'autre année, devant la plaine grise, cette vie avait cependant son secret. Après des semaines et des semaines de résignation, de morne offrande de soi, d'une gaieté plus pitoyable que la tristesse, tout à coup, de l'abîme de notre misère, sortait une espèce de joie pure et nue, merveilleusement dépouillée, non charnelle, incommunicable. Il fallait bien du temps pour former au-dedans de nous, peu à peu, ainsi qu'une émeraude ou qu'un rubis, cette petite chose éclatante, et elle s'évanouissait aussi vite. Nous la découvrons par hasard, et, sitôt découverte, elle nous échappait de nouveau, laissant au cœur une plaie lumineuse qui brillait parfois tout un jour... Avec qui aurions-nous partagé cette minute de grâce? Elle n'apportait rien de nouveau que nous n'eussions déjà senti bien des fois; la passion de la vie, l'acceptation délibérée de la mort, une espérance humble et fervente — mais tout à coup comme éclairées du dedans, éblouissantes pour nous seuls... Pour nous seuls. Car il arrivait qu'un voisin plus proche, s'arrêtant de frotter sa baïonnette avec de la terre, surprît notre regard au vol d'un autre regard qui interrogeait à peine, tendre et railleur. Alors nous éclatâmes de rire ensemble, et tout semblait dit pour jamais.

Qui nous pardonnera d'avoir fait d'une colossale aventure une sorte de drame intérieur? Mais plus impardonnables encore d'avoir prétendu imposer à nos fils, à nos neveux, à de jeunes têtes libres, non pas ce drame même, seulement sa pâle et monotone image, inexorable d'ennui! Que leur importe un débat de conscience depuis longtemps résolu? Nous les voulons convaincre d'ingratitude quand ils n'ont reçu de nous que la confiance de nos misères. Prétendions-nous leur faire partager à vingt ans la déception de notre jeunesse manquée, nos regrets, nos rancœurs? Nous sommes la génération sacrifiée, disons-nous. Utile parole pourvu qu'elle s'adresse à des aînés. Son véritable sens risque bien d'échapper à la génération cadette, qui sait déjà qu'elle est désignée pour nous survivre et que d'une manière ou d'une autre, par ses propres moyens, tôt ou tard, la vie se fût chargée de nous sacrifier... Alors, qu'est-ce que ça peut bien lui fiche, mon Dieu! Nous entrerons dans la carrière... chantant tour à tour les jeunes gens de tous les siècles. Oui : mais quand nos aînés n'y seront plus. Hé bien, nous y sommes encore. Estimez-vous donc heureux, disent-ils.

En somme, nous barrons l'histoire, et nous la barrons pour rien. Lorsqu'ils tournent la tête vers le passé, nos fils ne voient plus à l'horizon que ce matériel immense, inutilisable, les caissons par dizaines de mille, les plateaux, les fourgons, de vieux autobus, des Rimailho éventrés, des bombardés d'un autre âge, une montagne de fusils, un stock d'hommes de zinc, de pyramides et de victoires cagneuses, toutes nues, qui grelottent sous la pluie de décembre. Parmi cette ferraille hors d'usage, avec nos tristes civils, nos croix, notre air anxieux, on dirait que nous allons revendre — revendre la guerre que nous avons faite, pauvres diables — nous autres, guerriers. Cela ne s'était jamais vu. On n'avait jamais vu de ces soldats-citoyens, soldats qui ont oublié leur victoire quelque part, ils ne savent pas où, — soldats de la paix, citoyens militaires, si mal à l'aise dans leur peau cousue en plusieurs morceaux par les soins des professeurs idéologues du monde entier et qui, faute de mieux, revendiquent, revendiquent, revendiquent dans des syndicats fumeux, combattants-syndiqués, combattants-honoraires, qui ne se sont jamais résignés à choisir, une fois pour toutes, entre la gloire et l'oubli, virilement.

Prodigieux naïfs qui en croyaient hier encore les vieilles prétendantes puritaines, juraient que la guerre est désormais impossible, et n'en réclament pas moins pour leur ancienne profession décriée, déshonorée, inutile par surcroît, une espèce de considération que les gens de bon sens n'accordent qu'aux métiers honnêtes et avantageux. Ames tendres qui n'ont pas cessé de déplorer les dégâts qu'ils firent, avec l'arrière-pensée que, l'ennemi hors de cause, on va leur présenter la note des frais. Héros désaffectés qui voulûtes l'admiration des paroisses et ne pourrez jamais rien contre la redoutable concurrence des morts, des vrais morts, lesquels ont d'ailleurs sur vous le suprême avantage d'être les députés radicaux par la grâce des préfets de la République, — car ils ne vous élisent même pas, ces vieux copains, ils vous ont laissés tomber froidement, et Dieu sait s'ils sont froids, les frères! Citoyens vainqueurs, on ne lira pas demain vos noms sur les pyramides municipales, vous devrez mourir de la mort d'un chacun, pousser votre suprême sueur dans des draps blêmes, et il n'y aura derrière vos cercueils qu'un piquet de bonshommes entourant un drapeau de fanfare, flambant neuf. Vieux amis des hauteurs battues par le vent, compagnons des nuits furieuses, troupe solide, troupe inflexible, magnifique mâchoire resserrée trois ans, pouce à pouce, sur la gorge allemande, et qui reçûtes un jour, en pleine face, le jet brillant de l'artère et tout le sang du cœur ennemi, — ô garçons!... le onze novembre nous bîmes le dernier quart de vin de nos vignes, le onze novembre nous rompîmes le dernier pain cuit pour nous.

On peut faire de nos mieux sa page d'histoire, mais celui qui l'a faite n'est généralement pas celui qui la raconte. Les marchands de livres gardent l'avantage un siècle ou deux. Puis l'événement — non pas celui qu'ils échangent entre eux, ainsi qu'un signe ou qu'un chiffre, mais le vrai, l'unique, remonte lentement de l'oubli, surgit majestueusement des profondeurs qui le reçurent jadis, dans la conscience de la race. La race qui l'avait pieusement, saintement recouvert, le découvre de nouveau. De nouveau nous serons pesés dans des mains fraternelles, jugés par un regard vivant l'Futures petites mains qui tourneront les feuillets, regards qui chercherez de page en page nos charges naïves, nos clairons, nos tambours, qu'importe ce que nous fîmes ou ne fîmes pas, bien avant que vous fussiez nés, dans cette plaine que vous voyez peinte sur le livre en ocre et en noir, avec les pompons blancs des explosions, les chevaux qui galopent, et ces engins bizarres. Le livre d'images ne vous mentira pas : nous sûmes faire face. Nous sûmes réellement faire face. Oui, bien avant que fussent nés votre père ou votre aïeul, nous avions regardé fermement, non point la mort seule, mais entre vous et nous ce trou plus noir, l'injustice, l'oubli, et n'espérant plus reprendre notre victoire aux menteurs, insoucieux d'un vain procès, la main dans la main de ces fils dont nous sommes peut sûrs, nous nous rendormîmes, pour nous réveiller en vous.

GEORGES BERNANOS.

Causerie pour le mois des morts

Savez-vous, Chiffe, qu'on me censure dans cette revue? Oui, pas plus tard que l'an dernier, à pareille époque, en novembre. N'allez pas croire pourtant que ce soit la cause de mon long silence, une bouderie, une fâcherie, juste ciel! Je l'avais demandé moi-même du reste; non sans doute en sollicitant à pressantes instances et humbles requêtes la faveur d'être censuré, mais en avertissant que je verrais caviarder, sans jeter les hauts cris, tout ce qui, dans l'expression de mes opinions ou de mes jugements, paraîtrait aller *cum gravi incommodo*. Je n'exige même pas que l'on remplace par des points de suspension les passages ou les noms suspendus. Qu'on les pendre même tout à fait, si bon semble! Voyez comme je suis accommodant.

Le fait m'a donné occasion de réfléchir au plus ou moins d'attachement que nous avons pour nos idées. Il faut y tenir certes, si l'on ne veut tomber dans un scepticisme absurde. Mais si l'on a dans le cœur la sainte vérité de Dieu, plus fort que ses petits entêtements, ses petites aversions ou ses petites rancunes, il faut être persuadé qu'elle finira par se faire jour.

Chiffe, j'ai passé tant de temps sans vous écrire, parce que je suis un paresseux. Dites-moi si l'on est paresseux par pessimisme ou par optimisme? La question en vaut la peine.

J'ai lu jadis un ouvrage, intitulé *la Thérapeutique des péchés capitaux*. L'auteur, un savant médecin, tout en admettant la responsabilité morale, y faisait une part très large aux causes physiques de nos vices, particulièrement du vice de paresse. Il regardait tout paresseux comme un malade, un débile, un impuissant, chez lequel prédominerait le sentiment pessimiste de la malchance, de l'inutilité de l'effort. J'ai une tendance naturelle, fortifiée par certaines expériences, à croire qu'on se donne souvent beaucoup de peine pour rien. Plus d'une fois, le matin, je suis obligé de me dire: « Allons, lève-toi. Lève-toi encore tout seul. Un jour viendra où ce seront les autres, — les fossoyeurs, — qui te lèveront ».

Chiffe, approchez-vous donc du feu. Il fait déjà trop frais pour aller bavarder dehors en se promenant. Mais regardons par la fenêtre la fière mine que prend ma campagne morvandelle en cette saison des Morts. Voyez-vous, là-bas à travers champs, ces fumées rampantes, collées à la terre, emmêlées aux brumes qui montent? Dès qu'elles s'en dégagent et s'élèvent en gonflant, dans cette atmosphère paisible et lumineuse, vers ces nuages que crèvent des gerbes de rayons, ne diriez-vous pas une gravure de vieille Bible, représentant les anciens sacrifices? Admirez la magnificence, et même la munificence de cette nature qui, avant de dépouiller ses splendeurs, se les étale que pour le plaisir de l'art. Goûtez ce charme désintéressé où l'utile ne tient plus de place. Passés les fleurs et les fruits, finies moissons et vendanges, tous les feuillages vont disparaître dans un immense embrasement, et, avant de donner son programme d'hiver, le souverain Régisseur s'amuse à incendier les grands décors du ciel.

C'est l'infatigable labeur de Dieu qui doit nous faire honte de notre paresse. Je revenais, l'autre jour, par les bois; l'air était doux, d'une douceur à émouvoir les larmes, mais il y passait de rapides frissons. A travers les taillis et les hautes cépées des châtaigniers et des charmes, les feuilles aux tons changeants, aux nuances de chair vive, me battaient le visage comme des mains. Je les saisissais au passage, les portais à mes lèvres et disais dans mon âme: « Je baise votre main créatrice, ô Père Tout-Puissant qui créez constamment de belles et bonnes choses, les sanctifiez, les vivifiez, les bénissez et nous en faites cadeau ». Si notre Père travaille sans cesse, Chiffe, ne devons-nous point travailler? La nuit vient où personne ne pourra plus rien faire.

Attendez que j'allume ma lampe, je vous prie. Le jour baisse... C'est en ce moment de l'année où la lumière décroît, que notre Eglise nous rappelle les ténèbres de la tombe. Pensez à l'incalculable multitude des disparus, aux masses formidables de cette humanité qui « compte plus de morts que de vivants ». Le poète alexandrin avait trouvé le mot fameux, bien avant le philosophe français. Une épigramme de Callimaque le fait dire au misanthrope Timon.

Voyez, Chiffe, tous ces morts immobiles et tous ces vivants agités. Agités pourquoi, grand Dieu? Les plus terribles sont les paresseux qui se remuent. Que disions-nous donc, tout à l'heure, de l'inertie pessimiste? Il est une paresse plus funeste et plus odieuse, celle qui provient d'un excès d'optimisme, d'une confiance aveugle en la veine, et qui s'évertue, à force d'expédients louches et de calculs égoïstes, à profiter des autres, à les dévorer.

Que ne vous ai-je parlé, voilà quelques mois, du dernier ouvrage de mon ami Pierre Léon Gauthier, l'auteur du *Clos Mouron*, le brillant lauréat du prix des Vignes de France. C'est un livre dont le seul titre est fait pour vous épouvanter: « *Mange-Femmes*. Prenez garde! Et je ne sais si votre directeur vous en permettrait la lecture. La jovialité du ton est en effet un peu lourde, le réalisme un peu cru pour mon propre goût, et Léon-Gauthier a plus de santé que moi pour manier l'ignoble. Mais on ne peint pas les viandes de Jordans avec les couleurs de Fra Angelico, et ce que l'auteur a voulu peindre, il l'a peint excellemment. C'est une satire puissante des vilenies de notre société moderne. Il y a là, sur les bassesses de la politique d'estaminet, les mœurs électorales, le racolage militariste, les farandoles de la démocratie déchainée, des pages d'un sarcasme superbe, d'une gouaillerie vengeresse. Il y a surtout une magistrale analyse d'un caractère de fainéant, incapable de s'astreindre à aucune activité régulière mais perpétuellement en quête de fonctions honorifiques et mal définies, essayant de toutes les professions, se tirant d'affaires aux dépens des autres et semant autour de lui le malheur et la ruine.

Il croyait invinciblement dans la chance. Léon-Gauthier m'assure que la majorité des paresseux sont de ce type. Nous en avons fréquemment discuté ensemble. Devant la part d'aléa et de mystère que renferme toute destinée humaine, il est difficile de garder des idées justes. Une collection de Culture Psychique voudrait nous convaincre que « le succès est le résultat mathématique de conditions déterminées et bien connues ». J'ai peine à le croire, et je trouve comique cette infinité de gens prospères et indéniablement méritants qui s'attribuent avec une fierté naïve tout le mérite de leur réussite.

Tâchons de tenir le milieu entre l'outrecuidance et le découragement. Nous avons au moins une certitude, Chiffe, parmi ces inextricables perplexités de l'avenir: c'est que nous mourrons. Et il faut admettre ou bien que la vie n'est rien, ou bien, comme l'explique le P. Victor Poucel dans son beau livre de *l'Amour et la Mort*, que la mort est le but de la vie. Des railleurs incroyants reprochent aux humains de se préoccuper d'une éternité quand ils emploient si mal le temps fugitif et parfois même ne savent qu'en faire. Ils ont raison de se moquer, mais tort de ne point conclure que la vie présente n'a de sens et de valeur qu'autant qu'elle nous prépare à la vie de l'au delà.

J'ai lu autrefois, dans un cimetière de campagne, cette singulière épitaphe: « Il a bien passé son temps. » Connaissez-vous celle de Mathurin Régnier? Il s'étonne que « la Mort osa songer à lui — qui ne songeait jamais à elle ». On peut plaisanter de tout. Mais voulez-vous que je vous dise sérieusement l'épitaphe que j'ambitionne? J'ai eu l'occasion de penser, voilà peu, à mon inscription mortuaire. Je sais, autant qu'on peut le savoir, où je dormirai mon dernier sommeil. Un caveau m'attend, au milieu de ces montagnes, dans un petit village paisible. Il était question d'y transférer un nouveau corps et de mettre à jour la pierre tombale sur laquelle manquent encore les noms de certains défunts. « Pendant

qu'on y est », dis-je à l'entrepreneur, « on pourrait peut-être inscrire aussi le mien. Ce serait toujours un souci de moins pour mes héritiers. Mais sans mettre de date, bien sûr... » — « Bah! mon cher Monsieur », me dit-il, « nous pourrions toujours mettre le millésime 19...; ce serait un souci de moins, comme vous dites. Et puis, d'ici-là, croyez bien que les prix ne feront que monter. »

Me voilà donc « inscrit », Chiffe, mais l'épithète? Eh bien, la plus belle c'est de n'en avoir point. J'ai parcouru souvent les églises et les cimetières, en regardant les tombes, comme vous autres, femmes, regardez les vitrines des modestes. Un jour, à Saint-Paul de Paris, lisant en grandes lettres d'or sur une grande plaque noire, toute nue : « Bourdaloue », sans plus, tout court, je me dis secrètement : « Voilà ce que je voudrais! » Mais c'était une folle ambition, car quels sont les noms, je vous demande, qui peuvent se présenter ainsi, seuls, devant la postérité?

Ah! nous nous attendrissions sur l'oubli des morts, sur les noms effacés des pierres tombales, mais que de vivants n'ont même pas autour d'eux le rayonnement, la compagnie qu'a encore tel vieux mort célèbre. Et cette vie de la gloire humaine qu'est-elle elle-même dans l'amoncellement des siècles? Morts ou vifs nous sommes peu de chose. Qu'avons-nous donc hors de la vie de nos âmes?

PAUL CAZIN.

La théorie psychanalytique de Freud⁽¹⁾

Avec Th. Ribot on peut définir la *psychanalyse* en un sens très large : « Un procédé qui a pour but de plonger dans l'inconscient et d'en ramener des morceaux dans le jour de la conscience ». En tant qu'elle désigne le *système de Freud*, elle est encore, comme il l'a exposé lui-même, une thérapeutique des maladies nerveuses, et, toujours en partant de l'analyse de l'inconscient, un système de vues sur l'univers. Il s'agit donc de scruter les plus intimes secrets de l'âme, non dans le but exclusif de guérir, mais aussi pour atteindre par eux les plus hautes manifestations humaines dans l'histoire, l'art, la littérature, la religion elle-même, recherche féconde en résultats pour la caractérologie, la science sociale, la pédagogie, en général pour toute science où intervient la conduite humaine. Freud prétend d'ailleurs que les études de ce genre ne doivent se nommer « psychanalyse » que si elles admettent certaines idées sur la nature de l'inconscient; lorsque plusieurs de ses disciples les plus éminents, comme Adler et Jung, le quittèrent pour suivre des vues plus personnelles, il obtint que leur doctrine ne fut pas étiquetée « psychanalyse ». De telles réglemmentations de langage par autorité risquent fort de ne pas avoir d'efficacité durable, et de fait, d'ores et déjà, bien des revues, bien des livres, se dénomment psychanalytiques, qui délaissent en des points essentiels la doctrine du maître.

Freud! Peu de savants ont suscité à la fois enthousiasmes plus ardents, oppositions plus acharnées. Si telle fut sans doute la destinée de maint chef d'école, le cas du grand psychanalyste offre toutefois des caractéristiques très spéciales. Dans la critique, la louange dithyrambique et la haine passionnée trouvent leur raison d'être, lorsque les juges sont intéressés à la destinée d'un système, parce qu'il est leur, ou au contraire parce qu'il est nettement à l'opposé de leurs doctrines; la situation se montre bien autre. Mettons à part quelques disciples exaltés, pour qui c'est trop peu d'égaliser Freud à Newton ou à Darwin, la plupart des critiques sont des médecins et des psychologues, dont le but n'était pas de déterminer avec ou contre lui les moteurs de l'activité

humaine, ils jugent du dehors et dès lors ne semble-t-il pas qu'ils vont signaler points forts ou faibles, conséquences heureuses ou fâcheuses, avec la sereine placidité des hommes de science? Il n'en est rien : en parcourant la littérature relative au freudisme, on entend se heurter dans un tumulte discordant la raillerie, l'injure, la réplulsion d'une part, et de l'autre de magnifiques éloges, des admirations marquées d'estime et presque de respectueuse vénération.

Écoutez par exemple un des princes de la biologie française, Y. Delage, habitué par profession à mesurer ses paroles : « Freud restera le type d'un esprit faux qui, asservi à des conceptions systématiques, s'est laissé entraîner à attribuer un caractère universel à un facteur qui ne s'applique qu'à des cas particuliers, ce qui l'a conduit à torturer les faits et les explications, pour les faire cadrer avec son idée préconçue : il a attribué à la mentalité humaine une déformation tératologique dont il était la principale victime. » Et ailleurs : « La psychanalyse est une psychose. Définie dans ses termes les plus généraux, la psychanalyse est une affection par suite de laquelle les infortunés, qui en sont atteints, deviennent incapables d'accepter pour tels qu'ils sont les gestes les plus insignifiants, les paroles les plus banales des personnes qu'ils fréquentent : à tout il faut trouver un sens profondément caché. » Plus fort encore : « Les psychanalystes n'auraient-ils pas pour but secret de donner satisfaction à leur érotomanie? » Et Y. Delage est bien convaincu : il conseille d'aller aux sources, de lire les ouvrages de Freud pour constater : « qu'il n'a pas dépassé les bornes d'une juste critique ».

Ces violences écrites en 1916 trouveraient peut-être quelque explication dans une ignorance au moins partielle de la question : à cette époque la psychanalyse était bien peu connue en France. Mais, même en ces dernières années, il n'est pas rare de trouver des appréciations aussi vives en des revues de haute tenue, sous la plume de psychologues distingués. On y lira que Freud est un homme à idée fixe, antiscientifique, ennemi du bon sens, dont les disciples sont atteints de contagion mentale; son système est de pure mode, une ineptie où tout est sans consistance et se réduit à une thérapeutique pleine d'inconvénients.

Mettons en regard quelques appréciations de psychologues éminents pris à dessein dans des nations différentes; l'embarras n'est que de choisir.

Un des principaux pionniers de la psychologie expérimentale aux Etats-Unis, très particulièrement informé du mouvement psychanalytique, G. Stanley Hall, tout en rejetant plusieurs dogmes fondamentaux du système, proclame hautement que la naissance du freudisme marque la date importante dans l'histoire de la psychologie : « Aucun autre n'a fait autant que Freud pour vulgariser la science psychologique et la faire accueillir par les intellectuels de toute nuance et de toute valeur... Il n'est pas invraisemblable de soutenir qu'après Copernic et Darwin, Freud a fait faire à la culture humaine un troisième pas décisif ».

Voici maintenant l'avis du positiviste italien E. Morselli, bien connu pour l'indépendance de ses jugements. Lui non plus n'est pas un aveugle partisan du système; loin de là : il en aborda l'étude dans une attitude critique, sans enthousiasme, ni de parti pris, et le résultat fut une opposition déclarée, comme en témoignent ses deux substantiels volumes sur la question. Pourtant que de sympathie et presque de respect dans sa contradiction : « L'évolution de la psychanalyse depuis trente ans constitue un des mouvements les plus puissants et les plus étendus que connaisse l'histoire de la pensée humaine... Si son examen me conduit à la critiquer et à la condamner, cela ne diminue en rien la déférence que je dois à un savant dont l'initiative a été aussi gigantesque et dont l'influence a eu pareille portée ».

En ce qui concerne la France, il suffit de signaler l'attitude sympathique d'H. Bergson dans son étude sur le *Rêve* (1) et de remarquer que, deux ans déjà avant le réquisitoire de Delage, celui qu'on reconnaît comme l'initiateur des études de psychologie positive en notre pays, T. Ribot, confesse devoir à Freud son idée d'interpréter en activité motrice la trame de la vie psychique : « J'ai proposé une hypothèse qui me paraît ressortir des explorations dues à des auteurs nombreux et bien connus, dans le monde souterrain de l'esprit, notamment, aux études récentes désignées depuis Freud, sous le nom de psychanalyse » (2). Il ne s'agit plus d'un fou ou d'un érotomane, et certes on ne remarque pourtant

(1) Les *Archives de Philosophie* (Paris, Beauchesne, éditeur) publient sous ce titre une étude de psychologie positive dont nos lecteurs liront avec grand intérêt, ici, la préface et la conclusion. Nous ne saurions trop recommander à quiconque s'intéresse à la psychanalyse le bel exposé du savant Jésuite, spécialisé depuis longtemps dans les problèmes de la psychologie.

(1) *Energie spirituelle*, Paris, Alcan, 2^e éd., 1919, p. 114.

(2) *La vie inconsciente et le mouvement*, Paris, Alcan, 3^e éd., 1919, p. 111.

pas l'emprise de la personnalité de Freud sur Bergson ni sur Ribot.

Un désaccord aussi total sur une même question entre des juges compétents et désintéressés n'est pas sans causer une pénible impression, mais quelle utile leçon pour qui veut se faire une opinion en la matière! Si de tels critiques divergent ainsi du tout au tout dans l'appréciation d'un système, c'est d'abord qu'ils ne l'ont pas envisagé du même point de vue. L'esprit scientifique de notre grand biologiste aura été vivement choqué par certaines explications où les faits semblent torturés à plaisir; des psychologues tels que Hall, Morselli, Ribot, ont été conquis par la fécondité de certains aperçus généraux et se sont réjouis de l'impulsion nouvelle donnée très opportunément à une science qu'ils aimaient. C'est une chose d'examiner un à un les pas d'un boiteux et de constater qu'ils sont fautifs, c'en est une autre de déclarer que la direction de sa marche ne va pas vers un but. Un des fervents disciples de Freud, E. Jones (1), faisait remarquer à la Société psychanalytique française que des sections transversales ne font pas connaître la moelle épinière, si l'on n'observe simultanément les fibres nerveuses dans leur sens longitudinal : indication à ne pas perdre de vue lorsqu'il s'agit d'une théorie embrassant l'activité psychique dans son ensemble; les détails individuels doivent être vus dans le tout, puisqu'ils sont donnés pour celui-ci, non pour eux-mêmes seulement.

De plus nous sommes sur un terrain où il n'est pas loisible de tracer une délimitation nette entre le fait brut et le fait scientifique, comme on y parvient si utilement dans d'autres branches du savoir. En psychanalyse il ne s'agit ni de physique, ni de physiologie, mais bien de vie psychologique vécue, du moteur de cette vie, de l'évolution vitale de ce moteur lui-même. Idées et images, vœux et instincts, affectivité, sentiments, motricité, tout joue simultanément dans la plus minime des pulsations; chacune d'elles en effet est actionnée par de multiples rouages qui se commandent les uns les autres. De ce que le mécanisme de l'un d'eux soit mal compris, il ne suit pas forcément que l'explication donnée ne jette aucune lumière sur le reste du mécanisme psychique. La conclusion d'un article écrit en 1917 est toujours à tenir : « Pour longtemps *distingue fréquenter* doit être la devise de quiconque veut s'occuper de psychanalyse sans fanatisme et en dehors des préjugés ».

Enfin et surtout, le système de Freud, à cette particularité que, tout en présentant des vues théoriques, il n'est pas sans entamer la sentimentalité de ceux à qui il est exposé; dès lors facilement, dans la critique, la logique affective avec sa partialité se fait une place au tribunal de la raison.

Un simple coup d'œil sur les indications bibliographiques de la fin du volume suffira à montrer que la thérapeutique n'est plus l'unique souci de la psychanalyse. Le programme de l'Institut psychanalytique de Berlin pour l'année 1929 indique bien des sujets en dehors de toute orientation médicale : Esquisse de la psychologie normale selon les doctrines psychanalytiques; Introduction à la psychologie psychanalytique des religions; Aux confins de la psychanalyse et de la philosophie; Applications de la psychanalyse à la littérature et à l'art; L'art primitif des indiens du nord-ouest; Entretiens psychanalytiques sur les questions de pédagogie pratique, etc.

La but de la présente étude n'est pas d'examiner la valeur médicale de la psychanalyse, mais la portée de ses théories au point de vue psychologique. Ce ne sera pas s'écarter de la pensée actuelle de Freud lui-même. Il écrivait en 1925 : « Nous ne trouvons pas du tout désirable que la psychanalyse soit engloutie par la médecine, qu'elle trouve son dernier gîte dans les traités de psychiatrie, au chapitre « thérapeutique »... Elle mérite un meilleur sort... En tant que *psychologie des profondeurs, doctrine de l'inconscient psychique*, elle peut devenir indispensable à toutes les sciences traitant de la genèse des civilisations humaines et des grandes institutions telles qu'art, religion, ordre social ». Plus nettement encore : « La psychanalyse n'est plus une science accessoire de la psychopathologie, elle est bien plutôt la base d'une science psychologique nouvelle et plus profonde qui devient indispensable pour comprendre aussi le normal... La voie du large avec le droit à l'intérêt universel lui est ouverte ».

CONCLUSION

Cet exposé du système de Freud est loin d'être complet. Il passe sous silence tout ce qui concerne la thérapeutique médicale, de plus il ne donne que de brèves indications sur l'étiologie des

névroses, question qui occupe une si large place dans l'œuvre générale. Nous n'avons pas eu non plus la prétention d'analyser le détail des innombrables nuances dont le maître de la psychanalyse a su revêtir l'expression de sa pensée : en revenant sur un problème déjà traité, presque toujours il réussit à faire surgir un nouvel aspect. Enfin rien n'a été dit des travaux réalisés par ses disciples sous son influence directe.

Mettre en lumière les grandes lignes de la doctrine, rechercher les bénéfiques à tirer des horizons ouverts par des vues en partie très neuves, tout en signalant ce qui apparaît ouvertement défectueux, tel a été le but restreint que nous espérons avoir loyalement poursuivi.

Bien des aspects de la physionomie de l'écrivain sont de nature à mériter à Freud la sympathie de ses lecteurs : l'amour sincère et profond pour les études psychologiques, la continuité dans un labeur acharné et austère, l'allure spirituelle et si vive de ses expositions, plusieurs autres traits, par exemple sa courtoisie pour l'adversaire malgré son extrême autoritarisme intellectuel, et encore la simplicité avec laquelle il avoue certains de ses déficits et n'hésite pas à revenir, pour les modifier profondément, sur des thèses précédemment soutenues.

Quant au jugement à porter sur sa doctrine, Wittels a écrit : « Le monde voit surtout en Freud le savant qui étudie les choses sexuelles, dans sa psychanalyse le moyen d'arriver à une pénétration hardie et révolutionnaire de la vie sexuelle ». Tel est en effet l'aspect sous lequel le système s'est propagé, popularisé, insinué en toutes questions criminelles, vulgaires ou sublimes. Certains disciples n'ont pas hésité à faire remonter le fond psychique, qui nous est commun avec la brute, jusqu'aux plus magnifiques envolées des saints et des mystiques authentiques, et même disons du fond du cœur avec G. Dumas « Dieu leur pardonne », ils ont eu la sputéfiante audace de mettre la psychanalyse en contact avec la personne du Christ. Chez nombre de ces auteurs si hardis, inutile de chercher les tempéraments clairement apportés par le maître : l'hypothèse devient affirmation absolue; le sens scientifique ne peut qu'en être vivement choqué.

Juger Freud par ses théories sexuelles c'est le condamner. S'il s'était contenté de présenter son opinion en ces matières comme synthèse de ses expériences analytiques, même en s'égarant il ne serait pas sorti de la voie suivie par bien des savants dans l'interprétation de leurs travaux. Mais constituer des idées personnelles sur la sexualité en rouages essentiels d'une théorie générale de l'inconscient, restera toujours une prétention injustifiable aux yeux de l'immense majorité des critiques. Ses conceptions vont contre les vues d'ensemble de l'humanité et cependant s'insinuent dans les esprits au point de modifier leur psychologie profonde parce qu'elles mordent sur le sentiment. C'est une lourde faute de tactique : une théorie n'est pas faite pour changer les objets qu'elle synthétise, mais uniquement pour éclairer et aider l'intelligence. Ces défauts sont la vraie cause de la vive impression toujours soulevée par ce système; ils font qu'on ne pourra jamais séparer de la psychanalyse freudienne le facteur sexualité.

N'est-ce pas grand dommage? En dirigeant l'attention sur l'importance des tendances inconscientes, sur le déterminisme d'ensemble et la continuité du psychisme, Freud a rendu à la science un service signalé qui lui méritait une gloire très pure, et cette gloire du psychologue restera toujours voilée par le blâme dû à la témérité du théoricien qui, sans s'appuyer sur des preuves solides, a donné le dynamisme sexuel de l'homme comme la source de ses aspirations les plus hautes et de ses affections les plus chastes.

J. DE LA VAISSIÈRE, S. J.

AVIS IMPORTANT

Les abonnés dont l'abonnement prend fin au 31 décembre de cette année et qui n'ont pas encore payé pour 1931, sont instamment priés de vouloir bien réserver bon accueil à la quittance mise en circulation (75 francs, prix désormais uniforme pour tous nos abonnés). Ils nous éviteront par là d'inutiles frais et ennuis.

(1) Président de la Société psychanalytique de Londres.

La Conspiration des paniers percés et les puissances européennes

Au cours de l'automne de 1841 courut le bruit de l'existence, en Belgique, d'un complot destiné à remettre nos provinces sous le sceptre de la maison d'Orange. Les premiers détails précis à ce sujet furent donnés au gouvernement belge par le comte Crotti di Castigliole, chargé d'affaires sarde à Bruxelles, s'il faut en croire un rapport fait par ce diplomate à son gouvernement (1).

Le comte Crotti, catholique pratiquant, était très lié avec le P. Boone, recteur du Collège des Jésuites de Bruxelles, à qui l'on doit la réorganisation de la société des Bollandistes, et qui mettait le représentant de Charles-Albert au courant des affaires religieuses de Belgique. A son entrée le soir du 22 septembre chez le religieux, celui-ci lui dit : « Mon cher Comte, vous ne pouviez arriver plus à propos. J'ai quelque chose de fort grave à vous communiquer et j'ai besoin de votre conseil ». Il lui raconta qu'un ancien officier supérieur, d'opinion orangiste, qu'il connaissait depuis longtemps comme un bon chrétien et un bon père de famille, était venu lui confier les détails d'une conspiration qui devait éclater le dimanche 26 septembre à 7 heures du soir, au moment où les rues de Bruxelles auraient été animées par les fêtes nationales. Une somme d'argent lui avait été offerte en échange de sa participation au complot, somme d'argent qui lui aurait été très utile à raison de ses charges de famille. Mais il se demandait si en conscience il pouvait l'accepter. L'avis du P. Boone fut naturellement négatif. De plus, le religieux s'assura, par l'entremise d'une tierce personne envoyée chez la femme de l'officier, du sérieux de la confiance de ce dernier.

Le plan des conjurés, composés en grande partie d'anciens officiers en retraite, même d'officiers généraux, « d'un certain nombre d'officiers et de sous-officiers en activité de service et ensuite de quantité de libéraux et de cette foule de gens tarés toujours prêts à bouleverser ce qui existe pourvu qu'on donne de l'argent » (2), était de s'emparer d'une poudrière située près de la porte de Namur et insuffisamment gardée et de faire en même temps main basse sur six pièces de canon placées près de cette poudrière. Avec ces canons attelés de chevaux d'omnibus et de voitures de place, on se serait dirigé vers le palais du Roi pour s'emparer de sa personne, « et, à ce qu'il paraît, s'en défaire ». On aurait également arrêté le ministre de la Guerre et le commandant de la place. Cela fait, un gouvernement provisoire aurait été constitué à l'Hôtel de ville pour unir les couleurs belges au drapeau néerlandais et proclamer la réunion de la Belgique et de la Hollande avec une administration séparée et des garanties. Les conspirateurs comptaient sur l'aide à Bruxelles et à Gand d'assez nombreuses troupes. Le comte Crotti signale qu'il entrerait aussi dans le plan des conjurés d'incendier le Palais de la Nation. « Au fait, écrivait le diplomate, très adversaire des gouvernements représentatifs, si tout le mal se réduisait à l'incendie de ce local, siège habituel des troubles d'un pays, ce serait le cas de se taire pour qu'il eût lieu. Il serait à désirer que la liberté de la presse pérît dans le même incendie. »

(1) Archives de l'Etat à Turin.

Nous devons la communication de ce rapport ainsi que des autres documents piémontais cités dans cette étude et qui proviennent des archives de Turin, à la grande obligeance de M. le sénateur Colombo, directeur du musée du Risorgimento à Turin.

(2) D'après le rapport du comte Crotti, deux anciens ministres, Rogier et Mercier, auraient été initiés au complot, mais auraient refusé d'y prendre part.

L'état d'impécuniosité des principaux conjurés fit donner par le public à la conspiration le nom de « conspiration des paniers percés ».

D'après les conjurés, le roi de Hollande, informé du complot, aurait répondu « qu'il ne reconnaîtrait jamais une insurrection purement militaire, mais que si la nation revenait à lui il serait charmé de la recevoir. »

Lorsque le P. Boone eut fait au comte Crotti di Castigliole l'exposé des projets des conspirateurs, il lui demanda son avis sur ce qu'il y avait à faire. Le diplomate répliqua sans hésiter « qu'il fallait en avertir secrètement le Gouvernement, car la conscience, l'honneur et l'intérêt même de la religion y étaient également intéressés ». Il s'offrit à se rendre lui-même chez le comte de Briey, ministre des Affaires étrangères. La chose fut faite sur le champ, à la grande satisfaction du ministre. Le comte Crotti exigea la promesse d'un absolu silence sur son nom, son désir et son devoir étant de rester étranger aux affaires intérieures du pays.

Le lendemain, de bon matin, le comte de Briey se rendit chez le P. Boone et y obtint confirmation des révélations du comte Crotti.

« Votre Excellence aura remarqué, disait ce dernier en terminant son rapport, que le roi de Hollande a refusé de ratifier avec la Prusse le traité d'accession du grand-duché de Luxembourg à l'Union douanière allemande, signé par son ministre à Berlin, parce que cette dernière n'avait pas admis l'entrée de certains produits belges. S'il est vrai, comme je l'ai rapporté, que le roi Guillaume a connaissance de la conspiration qui devait éclater, son refus de ratification, qui était inexplicable, s'explique naturellement.

« Du reste, je ne crois pas que cette conspiration pût avoir du succès. Peut-être un succès éphémère, mais pas au delà. Il y aurait probablement eu beaucoup de victimes, beaucoup de monde de compromis, cette nouvelle aurait probablement réveillé un petit mouvement révolutionnaire en France, mais voilà tout. Ce pays, je parle des paysans et d'une partie considérable de la classe aisée, est foncièrement catholique et n'a vraisemblablement pas à se plaindre sous aucun rapport. La religion aurait tout à perdre en retournant sous la domination protestante de Guillaume. Ainsi je crois que les conspirateurs n'auraient abouti qu'à se faire du mal à eux-mêmes et à en faire beaucoup au pays. »

Le Cabinet de Bruxelles profita immédiatement des renseignements reçus du chargé d'affaires du Piémont et du P. Boone. Dès le lendemain des fêtes nationales, le comte Crotti pouvait écrire à son gouvernement :

« Les vigoureuses mesures militaires prises par le Gouvernement dans la ville de Bruxelles et dans les villes environnantes pour assurer la tranquillité publique, mesures qui étaient à la connaissance de tout le monde dès avant hier matin, ont empêché dans la soirée toute manifestation criminelle de la part des émeutiers. Il y a eu trois diners dits républicains et c'est au sortir de ces diners que l'émeute devait se passer; mais dès le jour même, l'enthousiasme de ces messieurs s'était refroidi, beaucoup d'entre eux, assure-t-on, ont même refusé d'assister aux diners et les convives sont sortis de table sans faire de bruit, ce qui prouve cependant qu'ils ne sont pas aussi redoutables qu'ils cherchent à le faire croire. Les fêtes, dites nationales, se sont donc terminées sans qu'aucune des sinistres prévisions se soient réalisées. Le ministre des Affaires étrangères me disait à ce sujet hier au soir que le gouvernement avait pris de telles mesures que loin de craindre les conspirateurs il aurait presque été à désirer que quelques-uns des plus incorrigibles eussent osé agir pour qu'on eût pu s'en emparer une bonne fois et leur donner une leçon. Les personnes sensées, qui étaient au courant de ce qui se passait, jouent les ministres d'avoir par un luxe de précautions empêché le désordre et prévenu bien des malheurs. Il serait grand temps à ce qu'il me paraît, que les gouvernements de France et de Belgique, qui tendent l'un et l'autre à raffermir le pouvoir monar-

chique et l'ordre, sentissent l'inconvénient de célébrer tous les ans l'anniversaire de la révolte et de prôner ainsi eux-mêmes le principe démocratique (1). »

Si le gouvernement belge prit des précautions pour empêcher le mouvement révolutionnaire d'aboutir, il dut différer l'arrestation des conspirateurs. Pendant plusieurs semaines, il manqua de preuves suffisamment convaincantes pour lui permettre de traduire les coupables devant les tribunaux avec la certitude de ne pas courir au-devant d'un acquittement.

Mais il continuait à les surveiller d'autant plus qu'il recevait des avertissements sérieux au sujet des trames nouées à Bruxelles.

Le 18 octobre une lettre de S. van de Weyer, ministre de Belgique à Londres, le mettait en garde contre la connivence du roi des Pays-Bas avec ses partisans belges. D'après le ministre van de Weyer un comte du Chastel, officier de l'état-major du prince Frédéric, venu à Bruges pour son mariage avec M^{lle} van Zuylen van Nyevelt, aurait constaté en Belgique un mécontentement général. Des personnes de toutes les conditions, des industriels, des négociants, des militaires de divers grades, des magistrats, etc., l'auraient « chargé d'exprimer à la famille d'Orange le profond regret qu'ils éprouvaient de la séparation des deux pays et leur vif désir de trouver bientôt une occasion favorable pour se jeter de nouveau dans les bras de cette famille; que cette occasion serait saisie par eux avec empressement, et qu'ils espéraient bien qu'elle ne tarderait pas à se présenter au milieu des troubles et des complications intérieures dont la France serait au premier jour le théâtre ».

« Ces prétendues révélations de M. Duchatel, continuait S. van de Weyer, qui paraît être revenu en Hollande et s'être présenté au Roi comme chargé par ses amis de Belgique d'une mission auprès de la famille déchue, ont eu sur le faible esprit de Guillaume l'effet qu'on pouvait en prévoir. Sans doute lorsqu'il apprécia froidement et sa propre position en Hollande et tout ce qui s'est passé en Belgique depuis 1830, il est forcé de reconnaître que des projets de restauration seraient insensés; mais, dans ses accès d'indiscrétion et de folle espérance, accès qui chez lui sont trop fréquents, il montre le plus vif désir de rétablir à Bruxelles la domination de sa famille et ne cache pas à ses courtisans, dont il est applaudi, qu'une tentative n'est pas éloignée de sa pensée. C'est ainsi qu'il faut sans doute expliquer ses efforts pour se rendre agréable aux catholiques du Brabant septentrional et obtenir pour eux les avantages que leur assure le concordat. C'est dans cette vue qu'il conserve dans l'armée hollandaise, et qu'il traite avec faveur, un grand nombre d'officiers belges; qu'il a adopté pour ses troupes un uniforme presque semblable au nôtre; qu'il a refusé sa sanction au projet d'accession du Luxembourg à l'Union douanière allemande, etc.

« J'ai cru devoir porter ces faits à votre connaissance; ils coïncident avec les bruits qui ont couru à Bruxelles d'un projet de mouvement orangiste. Quoiqu'il en soit de la réalité de ce complot, il me semble que le Gouvernement n'a aucun motif de s'en alarmer. Pas plus qu'en 1830, les Orangistes n'ont en Belgique cette influence sur les masses qui peut inspirer des craintes sérieuses. »

Quelques jours après avoir reçu cette lettre, le gouvernement crut avoir à sa disposition un nombre suffisant de pièces de conviction. Prévenu par l'entremise du P. Boone que les conspirateurs entravés le 26 septembre dans l'exécution de leur projet, se préparaient à agir à l'improviste, il fit procéder le 29 et le 30 octobre, à diverses arrestations (3).

(1) Le comte Crotti di Castigliole au comte Solaro della Margherita. Archives de l'Etat à Turin.

(2) Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles. Grande-Bretagne, 181, pièce n° 86.

(3) Le comte Crotti di Castigliole au comte Solaro della Margherita, 30 octobre 1841. Archives de l'Etat à Turin.

Dès le 29, une circulaire du ministre des Affaires étrangères aux légations belges rappelait les bruits de complot mis en circulation aux fêtes de septembre et annonçait que ce jour même des arrestations se rapportant à ce complot seraient opérées.

Dans une lettre confidentielle du 19 novembre, le comte de Brierly confiait au baron Willmar, ministre de Belgique à Berlin, que les investigations de la 'police' donnaient une certaine consistance au bruit d'intrigues nourries à l'étranger (1).

A Berlin, le comte de Maltzan, ministre des Affaires étrangères, et M. Eichman, directeur au même ministère, se montraient persuadés de la complicité du roi Guillaume II dans la conspiration de Bruxelles (2). Eux aussi voyaient dans la participation néerlandaise à ce complot le motif de la non ratification du traité d'accession du Luxembourg au Zollverein allemand (3). A Vienne existait la même persuasion. On y désirait la ratification refusée par le roi de Hollande, parce que le ralliement du Grand-Duché au Zollverein aurait séparé définitivement les intérêts du Luxembourg néerlandais de ceux du Luxembourg belge. Les Pays-Bas auraient donné ainsi une consécration nouvelle au traité de 1839 (4).

Le prince de Metternich voyait dans le refus de Guillaume II la révélation d'une tendance « à ne pas accepter irrévocablement le divorce prononcé entre les deux divisions du ci-devant duché de Luxembourg » (5).

Si à Berlin on donnait en général au complot des généraux belges une couleur orangiste, beaucoup de personnes y soupçonnaient le parti républicain français d'être de connivence avec les partisans du roi Guillaume des Pays-Bas.

Que les orangistes se soient proposés de faire alliance, comme ils l'avaient fait antérieurement en d'autres circonstances, avec les républicains ou les révolutionnaires, ce n'est pas en Prusse seulement qu'on le pensait. Cette supposition se trouve exprimée aussi dans un rapport au prince de Metternich du comte de Dietrichstein, ministre d'Autriche à Bruxelles. « D'après ce qui a transpiré jusqu'à présent, écrit le diplomate autrichien, le 1^{er} novembre au chancelier impérial, il paraît que les orangistes ont fourni l'argent et les chefs à cette folle entreprise et que les anarchistes devaient prêter les hommes et les bras (6). »

(A suivre.)

A. DE RIDDER,
Conseiller historique
du Ministère des Affaires étrangères.

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, Prusse 1842, pièce n° 112.

(2) Le baron Willmar au comte de Brierly, 10 novembre 1841.

(3) A la nouvelle de la conspiration orangiste découverte à Bruxelles, écrivait, le 5 novembre, le comte de Bresson, ministre de France à Berlin à M. Guizot, M. de Maltzan, en la transmettant au Roi, lui a écrit : « Voilà peut-être le mot de l'énigme de la conduite du Roi des Pays-Bas ». On soupçonne ici S. M. néerlandaise d'arrière-pensées sur la Belgique et de menées qui s'y rattachent ». Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, Prusse, 1841.

(4) Idem.

(5) Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles. Le baron O'Sullivan de Grass au comte de Brierly, 10 février 1842. Autriche 1841-1843. Pièce n° 115.

(6) Idem, 2 décembre 1841. Pièce n° 97.

(7) Archives de l'Etat à Vienne.

Il ne sera plus donné suite aux demandes d'envoi d'exemplaires de la « Revue catholique des Idées et des Faits » non accompagnées du coût des numéros demandés.

Les Arts Anciens de l'Afrique Noire

En nous conviant à visiter au Palais des Beaux-Arts, non pas une collection de documents ethnographiques, mais un ensemble d'objets d'art, les organisateurs de l'exposition de l'Art nègre se sont placés sur un terrain où nous sommes tout disposés à les suivre, car il s'agit vraiment ici d'un Art, et d'un Art singulièrement développé, comme en peuvent témoigner les œuvres exposées, presque toutes de premier ordre.

Pour en juger, et formuler à leur sujet une appréciation raisonnable, nous sommes forcés de nous en remettre à notre sentiment personnel, et de prendre cet Art, non point peut-être pour ce qu'il est, mais simplement pour ce qu'il nous paraît être.

Nous avons en effet, devant nous, une matière mouvante, que les spécialistes n'ont point encore ordonnée, ni classée. Nous ne savons ni d'où sont nées ces œuvres, ni qui les a tracées; seule, une certaine localisation dans l'espace, nous permet de les situer géographiquement. Quant aux dates, à l'existence de traditions, d'un enseignement, d'écoles, nous n'avons absolument rien qui nous puisse guider.

L'histoire de l'Art nègre reste encore à faire, si tant est qu'elle puisse être jamais écrite.

Sans doute, cela vaut-il mieux ainsi, car une étiquette trop précise influence toujours plus ou moins notre sentiment.

On nous livre les Arts anciens de l'Afrique noire à l'état vierge, dans l'ensemble tout au moins, car déjà quelques-unes de ces œuvres, de par la seule vertu de qui les possède, ont acquis une auréole, un brevet d'authenticité qui leur donne figure de chef-d'œuvre aux yeux du public.

Nous apprécions à leur valeur, qui est grande, la Vénus Pahouine, de Derain, et la Tête Bieri, de la collection Guillaume, mais cela ne nous suffit pas pour conclure à la supériorité esthétique de l'Art du Gabon comme aucuns sont tentés de le faire.

On trouve, en effet, sans peine, dans les autres compartiments de l'exposition, des œuvres qui valent celles-ci, ou même qui les dépassent, témoin ce prodigieux masque du Katanga, Dieu Ammon noir, qu'a envoyé le Musée de Tervueren, et qui pourrait bien être la pièce capitale de l'exposition.

Cette figure magnifique, magnifique par la matière, les dimensions et le style, peut prendre rang parmi les plus belles créations de la sculpture de tous les temps, de toutes les races et de tous les pays. Elle est un sommet, elle domine, elle écrase par la pureté et la grandeur de sa conception tout ce qui l'entoure.

On imagine mal qu'elle n'ait pu servir qu'aux jeux de quelque obscur féticheur; on la voit plutôt surgir de la pénombre de quelque temple, d'un de ces monuments dont on n'a pas encore retrouvé la trace au cœur de l'Afrique mystérieuse, mais dont rien ne nous dit qu'ils n'aient point existé, sentinelles avancées d'un culte venu d'Egypte, représentants d'une civilisation disparue.

Rien ne nous est donné des véritables origines de l'art de l'Afrique noire. On ne peut que pressentir des influences et des traditions, mais qui oserait à la vue de certaines pièces affirmer qu'elles n'ont point existé.

Ces masques par exemple, venus du Bénin, qu'expose le collectionneur Flechteim, et cet Aegis à deux personnages, de la même provenance, et cette statue de chef, également du Bénin, il ne les faut point solliciter pour y découvrir des similitudes surprenantes avec certaines productions de l'art asiatique, assyrien, pour l'Aegis chinois ou annamite pour la statue du chef ou ce coq en bronze patiné qui l'avoisine.

Par quels détours, à la suite de quels échanges, ou de quel accident, nous le saurons peut-être un jour. De même, dans certaines statues accroupies, des rois Bakubas, l'on croit surprendre un reflet de ce type de Bouddha, que l'Asie a répandu et multiplié bien au delà de son étendue.

Comment expliquer d'autre part la pureté presque grecque de cette coupe à décor en bas-relief de la collection Walschot, pureté dans le galbe presque identique à celui de certains vases d'Attique, pureté dans le tracé des figures qui déroulent sur ses ilans une délicate guirlande?

Ces Maternités encore, si étrangement casquées, et dont il est ici plusieurs exemplaires, d'une facture et d'un type à ce point identique, qu'il paraît impossible de ne point les attribuer si ce n'est à une même main, à une école pour laquelle elles constituaient un type et un modèle traditionnels, qu'elles ressemblent à certaines figures mycéniennes!

Rencontres, direz-vous, vaines hypothèses. Mais oseriez-vous le jurer?

Ce que nous en disons d'ailleurs, n'est point pour diminuer l'originalité d'un art, qui présente véritablement des caractères uniques. Quels que soient les influences, les modèles que l'artiste noir ait subies ou eus sous ses yeux, ou dont il ait simplement par automatisme perpétué la leçon, il y a ajouté un apport personnel, un style neuf, une franchise qui lui confèrent tous les bénéfices de l'unicité.

Que ce soit sous la pression d'un sentiment religieux, ou pour des raisons d'ordre purement esthétique, — on ne saurait les distinguer, sans pénétrer dans le domaine de l'ethnographie, où il nous reste bien des choses à apprendre — l'artiste noir met en œuvre, et cela peut se dire pour les productions de toutes origines, une rare faculté de stylisation.

La sculpture noire tire de la matière qu'elle met en œuvre un parti architectural vraiment surprenant. Nulle n'accuse comme elle les reliefs, ne ramène les formes à l'extrême de l'expression, ne réduit les volumes jusqu'à ne plus leur faire dire que l'essentiel.

C'est au masque, dans le sens où nous entendons ce mot lorsque nous l'appliquons à la figure humaine, au masque, c'est-à-dire à l'ossature lisible, sous l'épanouissement superficiel des chairs, qu'elle tend de toute son énergie.

Est-ce parce qu'elle s'appliqua d'abord, pour des nécessités magiques, à en créer de véritables, et qu'ayant dû vider de toute substance inutile ces simulacres pour pouvoir en user librement, elle atteignit sans le savoir au style?

Est-ce au contraire par vocation naturelle, parce qu'elle reconstruit d'emblée le bénéfice attaché aux déformations, et qu'une figure apparaissait d'autant plus vivante qu'elle s'éloignait plus de la réalité immédiate!

Il serait évidemment intéressant de le savoir, parce que l'une hypothèse suppose l'existence d'un enseignement et d'une tradition, et l'autre la simple soumission à l'instinct.

Ce à quoi il nous est dans tous les cas interdit de conclure, devant certaines représentations naturalistes, qui dénotent une parfaite observation du réel, c'est à la déformation inconsciente, à la déformation due à la gaucherie, ou à l'ignorance.

La sculpture noire est une sculpture d'artistes, une sculpture qui dénote un choix, une esthétique et une préméditation.

En ce sens, elle n'est point primitive, tout au moins dans les œuvres exposées ici, primitive comme le sont par exemple les peintures rupestres, découvertes par le prof. Frobenius, et qui sont bien l'ensemble le plus étonnant et le plus émouvant qui nous ait jamais été présenté des monuments artistiques de la préhistoire.

Cet ensemble est d'un tel intérêt, il permet de toucher de si près, et au moyen d'un tel nombre de références, le phénomène de la naissance du sentiment esthétique, qu'il mérite à lui seul une étude spéciale.

Sans diminuer en rien la valeur du restant de l'exposition, on peut dire que ce compartiment en est le clou. Nous ne possédons dans aucune de nos collections des documents concernant la préhistoire, qui puissent être comparés, même de loin, à ceux-ci.

C'est une réelle bonne fortune et dont il faut tirer son profit, que de pouvoir en prendre connaissance dans d'aussi parfaites conditions.

MARCEL SCHMITZ.

A propos de l'« Introduction à Léon Bloy » de Pierre Termier⁽¹⁾

« A chaque fois que paraît un livre de Léon Bloy, il y a des affamés qui voient comme une lumière qui se lève dans les ténèbres », écrivait M. René Martineau dans sa préface du *Pal*.

Ce n'est pas, aujourd'hui, un livre de Léon Bloy qui paraît, c'est la face même du Pèlerin de l'Absolu qui se lève à l'horizon; ce sont, à la fois, toutes les œuvres sorties de ses mains d'ouvrier incomparable qui surgissent derrière les tumulus effrayants de notre siècle. Cette levée du jour, cette aurore sans ombre, cet éclairage soudain de nos ténèbres nous sont offerts par Pierre Termier, à l'heure même où lui-même est entré en pleine lumière.

Nous saurons un jour quels étaient les desseins de la Providence lorsqu'elle suspendit brusquement les travaux du géologue afin que son ultime labeur fut de rendre témoignage à Léon Bloy. Il fallut qu'au bord de l'éternité, un grand savant, un poète de la terre, de notre terre de misère, le plaçât enfin au faite de sa montagne de silence.

Voici que les tonnerres contenus se libèrent; et les âmes réveillées par la voix amoureuse et rude de Marchenoir viennent se grouper autour de leur mendiant dans l'exaltation de la gloire et joindre à l'éternité de ses louanges, l'angoisse éperdue de notre espérance.

Ce n'est pas seulement une *Introduction à Léon Bloy*, c'est une invitation qui ne peut se déclinier, une invitation pressante, et jamais invitation ne fut plus nécessaire et plus précieuse. Ce qui faisait rugir Léon Bloy est parvenu à notre époque à un tel degré d'horreur qu'il nous est possible de conjecturer ce que seraient à cette heure les rugissements de sa colère et de sa douleur; colère et douleur doublement justifiées par la détresse du Christ, la misère du monde, l'effroyable indigence de l'Esprit contraint aux plus humiliantes mendicités ou aux plus honteuses conciliations, et par sa propre souffrance qui pourrait résumer la souffrance du monde moderne.

Le deuil de l'esprit n'apparaît pas à tous. Certains se laissent encore prendre aux éclats d'un métal, aux séductions de la machine et des odieuses caricatures profusées par les cauchemars et les fièvres d'une science détournée de son objet; ceux-là contraignent leur raison aux pires idolâtries. « L'idolâtrie, s'écrie Bloy, c'est de préférer le Visible à l'Invisible ». Mais pour qui conçoit clairement, simplement les choses, pour qui sait écouter son propre cœur et les intuitions d'une sagesse supérieure, les lamentations déchirantes de l'intelligence en larmes, de l'âme humaine blessée et torturée sont à faire frémir les plus hardis et les plus forts. Plus le monde accélère son piétinement, et tant qu'il fera son jeu des seules apparences, la Beauté et l'Amour se replieront pour gémir; peu à peu, retirées des charnelles élocubrations des hommes, elles se réfugieront auprès de quelques magnifiques qui mêleront leurs cris à leurs lamentations. *Contaminasti terram meam* — a dit le Seigneur. Vous avez fouillé ma terre, vous l'avez dévastée, contaminée, altérée; elle a soif de cette Beauté et de cet Amour sans lesquels il n'y a plus de vie et dont votre concupiscence la prive indivulvement.

Parce que Bloy demeurera le compagnon fidèle (et quel compa-

gnon!), le gardien vigilant de la Beauté et de l'Amour, parce qu'il ne pouvait se résigner à ce deuil de l'esprit, à cette maladie de l'âme dont la noirceur s'épaissit toujours; parce qu'il avait pris parti pour Jésus en Croix tandis qu'alentour continuaient la blasphémation et la raillerie; parce que dans le confortable relativisme de son époque, au sein des flots inutiles d'une littérature orgueilleuse et vaine, il s'est campé dans l'Absolu et traduisait en paroles étonnantes cette Réalité qu'il sentait en lui, autour de lui, partout : on le laissa seul, ou presque. *Somnia! Somnia!* nous dormons; quel est cet homme qui vient interrompre nos rêves! Qu'a-t-il besoin de nous rappeler que nous sommes des hommes à l'image et à la ressemblance de Dieu, et nous empêcher de faire l'ange à notre manière! Quand ceux qui se prétendaient ses amis, un à un le lâchèrent, au moment précis du choix, à l'instant où il fallait demeurer; quand ils l'abandonnèrent, bien qu'ils n'ignoraient ni son génie ni sa misère, on peut imaginer ce que purent être l'amertume de son cœur déchiré et la détresse de ses tribulations.

Lorsqu'un homme a reçu les dons incomparables de la Parole et qu'il a la mission de la diffuser, on est honteux à la pensée qu'il s'est trouvé des êtres ayant assez peu de conscience, assez peu de rectitude et de cœur pour participer à cette conspiration du silence qui fait le déshonneur de son temps. Mais le silence ne résiste pas au chant d'un véritable artiste, la parole utile ne saurait rencontrer de limites, quelles qu'elles soient. Les murs furent traversés.

Victor Méric, cité par Termier, a pu écrire : « Quand tout le tapage qui se fait autour de certaines gloires nauséuses sera éteint on reviendra à lui avec effarement, mais on y reviendra. Son œuvre défie les ravages du temps, elle est colossale et impérissable ». Bloy lui-même disait : « J'ai fait des livres qui vivront, mais qui ne me font pas vivre ».

Aujourd'hui il y a encore grand tumulte, certaines gloires peuvent donner la nausée, mais l'œuvre de Bloy traverse ces marécages et vient à ceux qui en ont besoin. Je connais assez les étudiants et la jeunesse pour constater combien l'auteur de la *Femme pauvre* et du *Mendiant ingrat* est en faveur et pour savoir de quelle manière il est lu, comment et compris. J'ai pu juger aussi du bien considérable qu'il fait dans les âmes, combien d'égarés il ramène chaque jour à leur place à l'Eglise, combien d'incroyants après l'avoir lu avec avidité, ont plié le genou.

Incités par je ne sais quelle manie de dénigrement, ou plutôt par l'incapacité où ils sont de promouvoir quelque splendeur, certains esprits ont pu, en tirant de leur contexte quelque enluminure poétique dont son œuvre est toute vêtue, faire dire à Bloy ce qu'il n'a pas dit et lui attribuer ce que sa pensée n'a jamais conçu (1).

(1) Toutes les sottises qu'on dit périodiquement sur Bloy et son attente du Saint-Esprit, ont été depuis longtemps réfutées par Bloy lui-même dans la lettre qui suit qu'on peut trouver dans le *Mendiant ingrat* à la date du 30 mars 1893 :

« Au Directeur de l'Université catholique à Lyon :

« Monsieur le Directeur. Je n'ai pu lire que longtemps après sa publication l'article signé Calamus sur le *Salut par les Juifs* dans la partie bibliographique de votre numéro du 15 février.

« J'aurais, certes, mauvaise grâce à contester aux autres un droit de critique ou de blâme, dont j'ai si largement usé moi-même que beaucoup de gens plus ou moins sincères, plus ou moins informés, me croient exclusivement un pamphlétaire.

« Il serait donc, à mes yeux, très naturel que votre collaborateur n'aimât pas mon livre, et je trouverais parfaitement légitime qu'il le condamnât littérairement, fût-ce avec une extrême dureté. Dieu me préserve de supposer que le personnage qui se cache sous le pseudonyme de Calamus soit dépourvu de l'autorité nécessaire pour juger un écrivain aussi peu considérable que moi.

« Mais ne vous semble-t-il pas, Monsieur le Directeur, que le droit de critique est, en cette occasion, singulièrement outrepassé? Si M. Calamus ou tout autre individu masqué, avait écrit, à propos de mon livre, que je suis un faussaire, par exemple, ou que j'ai des mœurs infâmes, il est probable que vous n'eussiez pas inséré d'aussi dangereuses calomnies, dont les lois françaises autorisent la victime à demander un compte sévère.

« Dois-je croire que profitant de l'athéisme de ces mêmes lois, vous avez accepté, *sciens et prudens*, qu'un de vos rédacteurs m'accusât sans preuves, du crime le plus énorme que puisse commettre un chrétien?

« Je parle du crime d'hérésie, infiniment plus grave aux yeux de l'Eglise, que toutes les autres prévarications ou injustices. Depuis le 15 février, tous les lecteurs de votre revue peuvent croire que je suis un rénovateur de l'hérésie de Vintras et que j'annonce dans les termes les plus explicites une prochaine incarnation du Paraclète ».

« Cette vieille hérésie, bien antérieure au misérable Vintras, m'a toujours fait horreur, et mon livre n'en dit pas un mot. Je ne puis donc expliquer l'exorbitante accusation dont je suis l'objet — que parce que les typographes appellent, je crois, un *mastic*. Certaines lignes et certains mots, destinés

(1) *Introduction à Léon Bloy* par PIERRE TERMIER de l'Institut, chez Desclée-De Brouwer et Co, Paris.

Lorsqu'on n'est pas capable de grandeur, il est facile de diminuer celle qu'on ne peut atteindre. Bloy, il faut qu'on le sache, était un adorant et un obéissant. A notre époque où tout se dégrade et s'altère, les mots ont perdu leur puissance. On ne conçoit plus ce que peut être un adorant, ce qu'est la vie profonde d'un contemptif, d'un homme qui prie sans cesse, dont le labeur, la fatigue, le repos, la méditation, la misère domestique et la maladie même sont des prières. On a perdu le sens de la supplication et celui de la souffrance.

Dans un très beau chapitre de son *Introduction*, Pierre Termier nous fait connaître le *Mystique, l'Amoureux Chrétien*. Il ne s'agit pas là d'un témoignage quelconque. Nul ne contestera sa valeur car il n'est point seulement porté par l'ami fidèle, mais par l'homme, le grand croyant dont l'autorité ne saurait être diminuée. Termier, qui a connu Bloy, qui a vécu dans son intimité, qui assista sa misère, ne peut nous parler que du *vrai* Léon Bloy, le Bloy que tous ses amis sincères ont appris à aimer et, je le répète, ce témoignage ne saurait être comparé à ceux qui furent portés selon l'imagination ou l'humeur de critiques lointains.

Pierre Termier écrit donc :

« Léon Bloy, me disait un prêtre excellent qui le connaissait bien et qui fut dans les dernières années l'un de ses amis les plus fidèles, Léon Bloy est un doux mystique; on ne l'a pas compris tant qu'on n'a pas compris cela. — « Je crois qu'on ne saurait mieux dire et qu'il est impossible de trouver formule meilleure pour définir l'auteur du *Désespéré*. Oui, vraiment, ce poète, cet artiste, cet imprécateur dont on a surtout remarqué la violence et que tant de lecteurs superficiels ont tenu pour un révolté et un orgueilleux, était tout au fond et dans la réalité, un doux et tendre mystique. »

Et si l'on ne se méprend pas sur le mot *mystique*, si l'on sait qu'être mystique *c'est avoir le goût du mystère et comprendre que le monde invisible est la vraie patrie de notre âme*, on saisira dans sa vérité l'immense clameur poussée par Léon Bloy qui « naturellement porté vers le mystère ne réalisa pleinement son type qu'en devenant chrétien » et non point un de ces chrétiens « à hauteur d'appui que nous ont légués quatre siècles d'apostasie ».

« Je suis le Pèlerin du Saint-Thomas, dit-il lui-même dans la *Femme pauvre*, je suis cela et rien de plus. La vie n'a pas d'autre objet, et la folie des Croisades est ce qui a le plus honoré la raison humaine... Les cieux inimaginables n'ont pas d'autre emploi que de marquer la place d'une vieille pierre où Jésus a dormi trois jours. »

Bloy était un adorant et un obéissant. Qui, mieux que lui, et de quelle impérieuse manière, a insisté que la *nécessité* de l'obéissance? Tous ceux qui se sont nourris de ses livres, qui ont rafraîchi leur cœur à ses pages toujours belles, toujours grandes et souvent sublimes, ont reçu la semence d'une fidélité sans faiblesse et il apparaît de plus en plus certain que les conversions opérées dans son sillage revêtent un caractère de parfaite soumission à Rome. « En ma qualité de catholique, écrit-il à la première page de *Celle qui pleure*, je déclare me soumettre entièrement à la doctrine de l'Eglise, aux règles et décisions du Saint-Siège, notamment aux décrets des souverains pontifes Urbain VIII et Benoît XIV, concernant la canonisation des saints. S'il m'arrive parlant des deux bergers de la Salette d'employer les mots « saint », « sainte » ou « sainteté », ce n'est que d'une manière purement relative, par insuffisance de langage, faute de termes qui rendent plus complètement ma pensée. D'avance, je désavoue le sens rigoureux et absolu qu'on voudrait attribuer à ces expressions; car nul ne peut être nommé *saint*, tant que l'Eglise ne l'a pas qualifié ainsi officiellement. »

Avec Bloy, la primauté du spirituel est absolue. Aucune conciliation ne trouve place. C'est pourquoi il heurte les tièdes, les accommodés, pour tout dire les médiocres, ceux dont Dante écrivait

à figurer dans un autre article, se seront indûment glissés dans celui de *M. Calamus*. Comment concevoir sans cela l'effroyable légèreté d'un homme qui s'exprime avec une certaine gravité apparente et qui ne doit pas, sans doute, se dispenser de lire avec attention les ouvrages qu'il daigne juger?

Quoi qu'il en soit, le préjudice est énorme et je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans votre numéro le plus prochain. J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous ne refuserez pas cette réparation, nécessaire à un écrivain catholique dont personne, jusqu'à ce jour, n'a contesté l'orthodoxie.

« Agréés, etc. »

« que le Ciel rejette et que l'enfer vomit »; ceux qui se bouchent les oreilles pour ne point être incommodés par les appels de Dieu crucifié, qui ferment les yeux pour ne pas être offusqués par la vue des cinq plaies qui, dans les siècles, se déchirent et s'ouvrent béantes afin que nous y entrions. Ceux-là refusent Bloy, comme importun, et d'ailleurs Bloy *se refuse* à eux, car avec lui on ne peut servir deux maîtres à la fois.

Dieu qui se connaît, et se connaissant voit absolument toute créature, peut se servir des moyens qui lui plaisent pour rassembler son trouveau. Il fut possible à ceux qui, ayant purifié leur cœur, vinrent à Léon Bloy, de se donner à Celui qui s'est donné et d'entrer en plein amour divin. Ceux-là n'ergoteront pas sur les mots; ils sauront libérer des limites étroites d'une critique parcimonieuse et formaliste, le grand appel, le chant magnifique du Pèlerin de l'Absolu qui sur la pierre de notre pauvreté a gravé cette parole impérissable : « Il n'y a qu'une tristesse, c'est de n'être pas des saints ».

Une tristesse. Une seule. Car elle résume toutes les autres. Les autres tristesses ne sont rien à côté de celle-là qui est la tristesse unique, celle qu'il faut reconnaître, *identifier*, pour prendre la vraie mesure de notre infirmité et supporter dans notre désert la Soif de Joie qui nous dévore; cette Joie qui n'est autre que la Gloire de Dieu. Et tandis que le feu nous consume, que cette langueur nous accable, nous tendons nos mains de chair, nous élevons nos prières de mots, nos oraisons obscures, vers le Paradis perdu, vers les eaux rafraîchissantes suspendues sur nos âmes et qui nous rafraîchiront si nous avons aimé notre souffrance. C'est tout le secret de Bloy.

S'il en est qui ignorent ou qui craignent Léon Bloy; s'il en est dont la raideur se refuse à l'invitation, ils seront désormais introduits dans le vestibule du grand écrivain catholique par le beau livre de Pierre Termier. Ce livre dont, avant de mourir, le grand savant a donné le « Bon à tirer »; ce livre qui devient pour nous sa voix d'outre-tombe, sa voix dans l'éternité et qui semble dire : Il me fut donné de poser ce point final à ma vie, à mes travaux, à mes actions. Ce point final est la prière que je vous fais : celle de ne pas méconnaître Bloy. Je n'ai pas voulu quitter ce monde sans vous aider, très simplement, à tourner les pages de ses livres magnifiques, car je sais qu'ils vous seront d'un immense secours.

Pierre Termier a rendu témoignage. Ce témoignage clôt sa vie. Il ne pouvait en être autrement. La volonté de Dieu avait marqué le temps. « Je divise ma vie en deux parties nettement et profondément distinctes, écrit Pierre Termier, celle qui a précédé ma rencontre et celle qui a suivi ma rencontre avec Bloy. »

Que diront alors ceux qui étaient des désobéissants, des révoltés, des orgueilleux et qui, après avoir lu Bloy, sont devenus des obéissants, des pacifiques, et des humbles de cœur? Que diront les égarés, si nombreux, répartis comme une constellation aux quatre coins de monde, qui, après l'avoir lu et compris, sont entrés et ont pris place dans l'Eglise? Ils répéteront : Je divise ma vie en deux parties, nettement et profondément distinctes...

Comme moi-même je l'ai dit.

Le livre de Pierre Termier correspond aux besoins impérieux de l'heure. « Il y a beaucoup de tristesse dans le monde, dit-il. Beaucoup ont l'air d'être heureux, qui sentent épouvantablement leur misère. On est las, surtout de la médiocrité; on demande plus de beauté, plus de grandeur, même au prix de quelques sacrifices. On demande qu'une voix se fasse entendre, qui nous rappelle, même brutalement, la noblesse de notre origine, la sublimité de nos destinées... Cette voix commence à s'élever : c'est la voix de Léon Bloy. Je ne doute pas qu'elle n'éclate bientôt comme un tonnerre. Puis-je avoir été en quelque manière l'un des révélateurs du génie et de l'âme de ce grand homme : de son génie de poète et d'artiste, fastueux et fort; de son âme mystique et de chrétien; incroyablement brûlante et tendre. »

Pierre Termier raconte qu'en 1927, se trouvant à Bucarest, un jeune Roumain, bibliothécaire à l'Ecole des Beaux-Arts, vint le trouver dans sa chambre d'hôtel. Je viens à vous, lui dit-il, non parce que vous êtes un savant, mais parce que je sais que vous avez été l'ami de Léon Bloy. Et quand Pierre Termier lui demanda son impression d'ensemble sur l'œuvre de Bloy, le jeune Roumain lui répond ces simples mots : « Bloy m'a fait beaucoup pleurer. » Alors, un silence grave tomba entre nous, écrit Pierre Termier. Mon visiteur paraissait très ému et je ne l'étais pas moins que lui.

Il y a quelques semaines, j'étais présenté à un jeune médecin parisien. J'appris de lui que la lecture de Léon Bloy lui avait

donné la foi. Ma réplique fut ce que vous pouvez imaginer. Il y eut un long silence, où les regards se rencontrèrent avec une rare franchise, où se nouent, sans mots, les amitiés certaines, où les intelligences s'étreignent spontanément, sans réticences ni calculs. Soudain, il me prit la main, la serra très fort : « A, toujours ! » me dit-il.

Ceux qui, par une inconcevable monstruosité, ou par vice de naissance, détestent la beauté et la grandeur et que répugnent les choses de l'âme, feront bien de ne pas ouvrir le livre de Pierre Termier car ils seraient tentés invinciblement de se procurer par tous les moyens, et le plus rapidement possible, les quelque trente ouvrages de Léon Bloy. Ils seraient alors entraînés vers les Lieux qui leur sont odieux et contraints de renoncer *pour toujours* à leur médiocrité, car il ne faut pas oublier ce qu'écrivait Bloy dans son journal : « Il faut être tellement avec moi pour être mon ami ! »

Mais que l'on soit rassuré, il compte aujourd'hui des amis sans nombre — qu'il a fait pleurer — et l'*Introduction* de Pierre Termier, en dissippant bien des légendes et des malentendus, montre que, pour tout esprit clair, toute âme éprise de justice, Léon Bloy est, sans conteste : Un grand écrivain catholique, l'un des plus grands de tous les temps.

PAUL BAZAN.

Le budget de la ville de Bruxelles pour 1931

Le Conseil communal de Bruxelles discute actuellement le budget de la ville pour 1931.

Il y a mille et une manières de lire un budget, et presque autant d'enseignements à en tirer. C'est vrai surtout lorsque, usant de la méthode comparative, on met en regard les chiffres de différents exercices pour tirer les leçons qui se dégagent de leur confrontation.

Sous cet angle particulier, nous voudrions envisager le budget de la ville de Bruxelles pour 1931.

* * *

Il se clôture théoriquement en équilibre. « Théoriquement », car un budget, par nature, est fait pour large part d'une addition d'imprévisibles. Il y entre beaucoup de supputations, mais néanmoins arbitraires. Dans ces conditions, il est impossible d'exiger d'un budget une précision mathématique assurée; c'est déjà fort beau qu'il fournisse une approximation convenable.

De cette manière et dans cette mesure, le budget ordinaire de la ville pour 1931 s'équilibre : 388 millions de recettes, contre 388 millions de dépenses. Mais cet équilibre est instable. Pour qu'il ne soit pas rompu, il faut la réalisation de deux conditions : 1° Pas de moins-values en recettes; 2° Pas d'augmentations des dépenses prévues.

Or, quiconque est mêlé activement à une administration publique sait combien, en cours d'exercice, les majorations « imprévues » de dépenses sont fréquentes. Passe encore lorsqu'elles trouvent leur contre-partie dans un supplément équivalent de recettes. Mais pareil espoir est-il fondé pour l'année prochaine dans le domaine communal ?

Nous croyons que non. Les récentes modifications fiscales ont sérieusement atteint cette source de recettes que la commune trouvait dans les additionnels et les dixièmes. Il est vrai que, d'autre part, l'Etat décharge les communes de certaines obligations, qui leur avaient été imposées jusqu'ici. Mais cela ne fait pas compensation, et n'empêche pas que pour Bruxelles, l'année prochaine, la moins-value des recettes au chapitre des impôts sera de l'ordre d'une quinzaine de millions (105, contre 119 en 1930).

Perspective angoissante lorsque, d'autre part, il s'agit de faire face, dans l'ensemble, à des dépenses accrues. On sait que le collégé, pour parer au déficit résultant de la nouvelle fiscalité, s'est résolu à demander à l'une des régies le complément de recettes indispen-

sables au fonctionnement normal de l'administration municipale; ce complément sera fourni par l'application du tarif majoré de l'électricité, tarif qui doit être porté à partir du 1^{er} février prochain, de fr. 2.15 à fr. 2.80 le kw.-h. pour l'éclairage.

Ainsi, l'on bouche momentanément une voie d'eau par un calfatage de fortune, et le navire peut continuer à flotter. Ce n'est évidemment qu'un expédient — expédient nécessaire, indispensable, mais qui ne dispense pas un armateur consciencieux de faire procéder sans délai à une révision sérieuse de son bâtiment.

Pareil examen s'impose pour maints budgets communaux — et je n'en excepte pas celui de Bruxelles — en face des dures années qui s'annoncent.

* * *

Je disais plus haut qu'il y a mille et une manières de lire un budget, et qu'une façon instructive de le faire était d'en lire plusieurs, pour les comparer.

Pour ne pas remonter très haut, tout en restant en période d'après stabilisation, j'ai repris le budget de 1929, et l'ai mis en face de celui qui est soumis au Conseil communal pour 1931. J'y ai groupé sous quatre rubriques les postes qui, au total, forment la plus grosse part des dépenses communales. Et j'ai obtenu :

1° En 1929, les pensions communales absorbaient (en chiffres ronds), 27 millions; pour 1931, on prévoit 32 millions, soit une augmentation de 5 millions;

2° En 1929, le service des emprunts coûta 40 millions; pour 1931, il en requérera 48, soit une augmentation de 8 millions;

3° En 1929, l'exploitation des régies (eau, gaz et électricité), sans compter les traitements et salaires, absorba 69 millions; pour 1931, elle en demandera 90, soit une augmentation de 22 millions;

4° Enfin, de 1929 à 1931, les traitements et salaires passeront, approximativement, de 115 à 130 millions.

Soit pour ces quatre rubriques : 300 millions en 1931 (sur un total de 388 millions de dépenses), contre 250 millions en 1929. Augmentation en deux ans : 50 millions ou près de 17 p. c.

* * *

Je sais, comme on peut solliciter les textes, on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut. Ce n'est pas mon intention. Je me borne à constater un fait, un fait douloureux pour le contribuable bruxellois; un fait que l'on peut vraisemblablement justifier, du moins partiellement, par des considérations non dénuées de tout fondement.

Mais là n'est pas la question. Aussi bien, ce qui est fait est fait : *quod factum est, blyft*, affirmait un axiome en honneur à Louvain de mon temps.

Il n'empêche que pour l'avenir il s'agira d'être prudent, très prudent; et s'il est vrai qu'en ces matières il est difficile de réduire les dépenses, encore faudra-t-il veiller avec une particulière attention à ne les aggraver que dans la mesure strictement indispensable et légitime.

Les traitements, salaires et pensions.

Autant, à l'estime de ceux qui doivent les payer, les impôts sont toujours trop élevés — autant, pour ceux qui les touchent, salaires et pensions sont toujours trop bas. C'est humain et éternel. Le malheur, c'est que les malcontents ne manquent pas de porter parole intéressés, ingénieux à prouver (?) par des colonnes de chiffres, qu'« en face » la situation est meilleure. Pourtant, il faut oser le dire : la situation du personnel de la Ville, dans son ensemble, est bonne et, compte tenu de tous les éléments à envisager, n'autorise aucune réclamation fondée.

Traitements et salaires ont été mis en concordance avec les nécessités économiques; les pensions ont été réajustées avec équité. Au milieu de la crise qui aujourd'hui — et demain, hélas — réduit ou supprime le gagne-pain de beaucoup d'ouvriers et employés dans l'industrie privée, les ouvriers et employés communaux bénéficient d'une stabilité certaine dont l'avantage n'est atténué par des restrictions d'aucune sorte.

Tout le monde s'en réjouira, pour eux, et les mandataires communaux les premiers. Mais à moins d'un cataclysme, il ne faut pas aller plus loin et les dépenses, à ce chapitre du budget, ne doivent plus grossir.

Régies.

Sujet vaste et complexe, dont le moindre exposé prendrait un

développement considérable, fût-ce même sans toucher aux principes qu'il met en jeu.

Bornons-nous à dire que, salaires et traitements se stabilisant, et le prix des matières premières tendant à baisser, on ne voit pas ce qui, dans un proche avenir, pourrait justifier une majoration des postes déjà très lourds du budget sous ces rubriques.

Service de l'emprunt.

Pour nombre de mandataires communaux, on dirait que toute dépense imputée sur l'extraordinaire ne coûte rien. Elle finit presque toujours par se fondre dans ce grand tout qu'est l'emprunt — et l'emprunt, ce sont les générations futures...

Comme si l'emprunt ne se contractait pas à chers deniers, sous forme d'un intérêt qui se paie tous les ans sur les ressources de l'ordinaire! Ce qui fait qu'à Bruxelles, en 1931, près de 50 millions passeront au service des emprunts faits par la Ville : un huitième des dépenses ordinaires, exactement.

S'il est un poste dont il ne faut pas prévoir la réduction, c'est celui-là. Mais ce qu'il faut espérer, et ce qu'une sage politique doit obtenir, c'est qu'il n'augmente plus, ou sinon dans les proportions rigoureusement indispensables.

« Plus de travaux d'utilité publique! Plus de constructions nouvelles! Plus d'extensions de régies! Plus d'améliorations de voirie! Est-ce là que vous voulez en venir? » criera-t-on.

Pas si vite, et pas si fort, s'il vous plaît.

D'abord à côté des dépenses extraordinaires, il y a les recettes extraordinaires permettant de couvrir, dans une certaine mesure les premières sans recourir à l'emprunt.

Quant au reste, il y a évidemment à distinguer, et à réprimer cette tendance fâcheuse au vote facile de crédits dès qu'on se trouve dans le cadre de l'extraordinaire. Car c'est un phénomène curieux : on se dispute pendant une demi-heure et davantage pour l'allocation d'un modeste subside à l'ordinaire, mais on alloue sans discussion un crédit provisoire de 10 millions pour une construction dont on n'a peut-être pas vu les plans ni discuté l'utilité.

A cet égard, on peut estimer que la Ville de Bruxelles va parfois

« un peu fort ». La misère, c'est que les catholiques ne peuvent pas le dire sans immédiatement se faire traiter d'adversaires de l'enseignement public par les libéraux s'il s'agit de constructions scolaires — ni d'ennemis systématiques des régies s'il est question de l'extension d'un de leurs services.

Et pourtant, avec toute la considération que l'on peut et doit avoir pour l'enseignement donné à une grande partie de la population scolaire de la capitale; comme aussi sans la moindre prévention bornée contre les services publics, on peut à bon droit trouver exagérées des dépenses qui prennent un véritable caractère voluptuaire, à une époque où s'impose la parcimonieuse gestion des deniers publics.

Les socialistes, en matière de travaux publics et notamment de construction de stades, de bassins de natation et le reste, ne manquent jamais de citer avec complaisance ce qui s'est fait ces dernières années en Allemagne. Rappelons-nous à cet égard ce que la *Germania* écrivait il y a quelques mois, au lendemain de la chute du cabinet Muller :

« Le moment était venu, semble-t-il, de recourir aux grandes mesures d'économie administrative réclamées depuis longtemps. Au lieu de cela, Reich, Etats, villes, communes se lancent dans une politique de folles dépenses... : on consacre des centaines de milliers de marks à d'innombrables terrains de sport; on augmente le salaire des fonctionnaires, dont le nombre croît sans cesse. »

La politique socialiste à Bruxelles ne tend à rien d'autre. On sait quels réveils cela réserverait.

Plus que jamais, le rôle des mandataires communaux de Bruxelles exige d'eux un contrôle vigilant de toutes les dépenses.

Il est facile d'être prodigue de l'argent des autres.

Que les moins regardants n'oublient pas que ces « autres » ont le droit de leur demander compte de la gestion qui leur fut confiée. Cette reddition de comptes, ceux-là ne la craignent pas qui, dans l'administration de la chose publique, se font de leur conscience leur premier guide.

CH. DU BUS DE WARNAFFE.

Les idées et les faits

Chronique des idées

Zita, Princesse de la Paix

Antoine Redier est un courtisan du malheur. Il a voulu tirer de l'ombre où elle s'est réfugiée la noble figure de l'impératrice Zita et son livre est assurément un touchant hommage rendu à la grâce souveraine de la femme, à l'héroïsme de l'épouse et de la mère, à la magnanimité de la reine.

Ecrites avec un vif agrément, avec la simplicité élégante de la causerie de salon, émaillées de descriptions pittoresques et d'anecdotes spirituelles, ces pages d'admiration sincère et d'émotion profonde seront lues avec une réelle curiosité et le plus savoureux intérêt.

On ne s'étonnera pas des longueurs du début où l'auteur s'attarde dans les complications généalogiques; car il importe, à son dessein, de mettre en haut relief les origines françaises de la fille de Robert de Parme, petite-fille de Louise de Bourbon, issue de la lignée des rois de France, comme aussi d'insister sur les milieux français qui l'ont façonnée. Ainsi se justifie chez celle qui fut par son mariage avec Charles, impératrice d'Autriche et reine de Hongrie, ses ardent sympathies pour la France qui ne furent pas étrangères au chimérique projet de paix séparée.

L'enfance et la jeunesse de Zita, au château de Schwarzau, aux Pianores, la vie à Vienne, les fiançailles, le mariage, sont narrés dans un style plein de fraîcheur. C'était une radieuse aurore qui semblait présager une félicité sans nuage et qui, hélas, devait trahir toutes les espérances.

Au sujet du mariage qui unissait un Habsbourg à une Bourbon-Parme, l'auteur relève un détail piquant. C'était le 21 octobre 1911, en la petite chapelle du château de Schwarzau; François-Joseph, âgé de quatre-vingt et un an, était présent. Le cardinal Bisleti bénit

les époux au nom de Pie X, après avoir lu un bref discours que le Saint Père avait écrit de sa main et dans lequel il avait cru opportun de saluer en Charles et en Zita le futur empereur et la future impératrice d'Autriche. A ce passage, l'Archiduc François-Ferdinand fit un brusque mouvement d'épaules et se porta en avant comme s'il allait protester. Le cardinal sollicita en vain une audience pour s'expliquer, il fut éconduit. Il est clair cependant que le Pape n'avait entendu reconnaître dans le jeune couple que les successeurs de Ferdinand et de Sophie Chotek. De fait, le fatal événement de Serajevo justifia, à la lettre, la parole pontificale.

C'est en 1916, au cours de la guerre, que la mort de François-Joseph, après un règne de soixante-huit ans appela au trône de la monarchie danubienne son petit-neveu Charles, de la Maison de Habsbourg-Lorraine. On lira, avec un intérêt passionné, le récit du couronnement à Budapest, où, au sein d'un faste prodigieux, le nouveau roi ceignit la couronne de saint Etienne, cadeau millénaire d'un pape au premier roi chrétien de Hongrie, symbole sacré de la royauté et des libertés populaires. Au cours du cérémonial, le roi quitta un instant la couronne que l'on fait peser sur l'épaule de la reine, pour lui rappeler, disait le comte Ubert Apponyi à Antoine Redier « qu'elle ne doit penser à ce moment ni à la splendeur de la couronne, ni au pouvoir suprême qu'elle confère, mais au fardeau royal qu'elle doit aider son époux à porter. »

L'impératrice se donna tout entière à son pays d'adoption; elle fut loyalement autrichienne comme Elisabeth de Bavière fut Belge de cœur et d'âme. Elles sont cousines germaines, Don Miguel de Braganca ayant marié sa fille Maria-Antonia à Robert, duc de Parme, une autre à Charles-Théodore de Bavière, le prince oculiste, père de notre reine, et à la fois grand seigneur, savant illustre, ami des pauvres. »

Avant d'entrer dans la grande histoire, l'auteur a voulu esquisser le portrait de celle qui allait y jouer un rôle tragique. Je ne dissimulerai pas que cette page, inspirée par une étude physiologique

du professeur Paul Nyssens, pousse trop loin les détails et manque de discrétion. On en jugera par cette citation : « La jolie ligne du cou, la figure ovale, l'expression intelligente du regard, les épaules tombantes, la main délicate et bien faite, la grâce et l'harmonie des traits, sont les signes d'une fine qualité organique ». Ce sont là, paraît-il, les symptômes « du tempérament mental », avec prédominance de l'esprit sur le corps, de la force morale sur la force physique. Je suppose que les « épaules tombantes » sont caractéristiques à ce sujet.

Je continue : « Cette femme délicate porte d'ailleurs en ses traits la marque du courage. Elle est réaliste et, quoique tout son être trahisse des tendances vers l'idéal, elle a de bons pouvoirs d'observation. La faculté de l'ordre est éclatante. Les belles lignes des *sourcils*, de la bouche, du nez, sont la marque d'une nature droite, probe, franche. A d'autres signes (lesquels?), on aperçoit un peu de réserve, de discrétion, voire de diplomatie... Ce qui apparaît, même aux profanes, ce sont les yeux brûlants, et si ouverts, qui annoncent l'honnêteté, la fidélité, la bonté. Au total, une noble physionomie exprimant l'intelligence, la tendresse, la dignité, la conscience. Nature profondément féminine, mais non exempte de caractéristiques viriles. » La graphologie contresigne ce signallement : juste orgueil, fermeté, réserve et passion.

Montés sur le trône, Charles et Zita, témoins de l'effondrement de l'Autriche, et pressentant la catastrophe finale, n'eurent qu'une pensée : arrêter la guerre. Comment ? En faisant la paix séparée de l'Allemagne avec l'Entente, tout d'abord avec la France. L'auteur s'efforce de justifier cette attitude, animée, manifestement, des plus nobles intentions, et il emprunte à l'ouvrage du prince Sixte de Bourbon *L'Offre de paix séparée de l'Autriche*, le récit, palpitant, des secrètes démarches entreprises par les deux médiateurs, Sixte et Xavier, frères de Zita, entre l'empereur Charles et le gouvernement de M. Poincaré.

Je crois que l'histoire n'enregistrera pas sans réserve les jugements du biographe de l'impératrice Zita. Au point de départ, je note déjà une inévitable divergence de vues avec de nombreux appréciateurs des faits contemporains. La première responsabilité de la guerre paraît bien retomber sur l'Autriche. C'était, en effet, un cruel mépris pour les Slaves, qui animait le gouvernement de Vienne et dictait sa politique. Comme le note justement M. Cambon, il faut se reporter antérieurement à 1914 pour découvrir la vraie genèse de la guerre, notamment, à la brutale prise de possession définitive de la Bosnie et de l'Herzégovine sur lesquelles le Congrès de Berlin n'avait octroyé à l'Autriche qu'un simple mandat. Vienne passa outre avec une rare désinvolture, pour s'assurer contre la Serbie et son influence, pour garder libre la route de Salonique depuis longtemps convoitée. Ce fut, dit M. Cambon, comme une répétition générale des événements de juillet 1914. L'ultimatum de l'Autriche à la Serbie accula celle-ci à la guerre, partant la Russie, ce fut une réelle provocation. Sans doute, tandis que pendant ces heures douloureuses de fin juillet 1914, Paris et Londres s'évertuaient à l'aplanissement du conflit, l'Allemagne faisait le chien de garde, autour de l'Autriche et s'opposait, en réalité, à tout accommodement. Mais il reste que François-Joseph alluma le brasier qui devait dévorer la monarchie danubienne.

Charles I^{er} d'Autriche, IV de Hongrie, son successeur, était prisonnier de la politique de François-Joseph, prisonnier de l'alliance avec l'Allemagne et ne pouvait s'en évader. Il a beau dans des lettres, décliner toute responsabilité au sujet d'une guerre qu'il désavoue et condamne, cette responsabilité est indéclinable, elle lui colle aux épaules comme la tunique de Nessus. Il a beau vouloir se séparer de l'Allemagne, ses armées sont incrustées dans les armées de l'Allemagne, les buts de guerre sont identiques. Les deux gouvernements sont étroitement et indissolublement solidaires.

Je ne dis pas que Charles de Habsbourg a manqué à l'honneur, puisqu'il s'est loyalement ouvert de ses intentions à Guillaume II dans l'entrevue de Homburg, et qu'un exposé de la situation, reflétant les idées échangées, rédigé par Czernin, sur l'ordre de l'empereur Charles, fut envoyé, dès le lendemain, au Kaiser.

Mais les faits parlaient plus haut que toutes les démarches : il y avait partie liée entre les deux empires et une action séparée en vue de la paix était inadmissible.

Au témoignage du prince Sixte, documenté aux bonnes sources, dans l'entrevue de Homburg, Charles, aurait déclaré « que la

paix avec l'Entente supposait nécessairement la rétrocession par l'Allemagne à la France de l'Alsace et de la Lorraine; que, pour rendre ce sacrifice moins douloureux à l'Allemagne, lui, Charles était prêt, en échange de l'Alsace et de la Lorraine, à offrir à son allié Guillaume toute la Pologne et la Galicie dont il pouvait disposer. Cela revenait pour l'empire allemand, à recevoir un *boeuf* à l'est en compensation de l'*œuf* qu'il devait forcément perdre à l'ouest ».

Escompter la rétrocession bénévole de l'Alsace-Lorraine à laquelle tout allemand tenait comme à la prunelle de ses yeux, c'était se leurrer d'une chimère. Offrir, en dédommagement, la Pologne et l'asservir ainsi à la Prusse, c'était un troc lamentable et injuste.

Naturellement, en dépit des magnanimes intentions de Charles et de Zita, obéissant à la pensée d'arracher l'Autriche au gouffre où ils la voyaient prête à sombrer, les démarches tentées en leur nom par les jeunes princes qui servaient dans nos armées étaient vouées à l'échec. Antoine Redier l'impute au ministre Ribot qui n'eut pas foi dans les sentiments de Charles et, du haut de la tribune, flétrit ces tentatives de paix en les traitant de « *louches* » manœuvres. Il reste étonnant que le président Poincaré, si vraiment il eut confiance, ne parvint pas à convaincre son ministre Ribot. Au reste ni Sonnino ni Lloyd George ne prêtèrent une attention sympathique aux propositions de Charles. L'affaire eut le plus douloureux épilogue. Czernin, dans un discours du 2 avril 1918, provoqua la France. Clemenceau riposta à cet Autrichien qui se flattait d'avoir reçu et dédaigné des offres de paix de la France. Malgré la réplique, Czernin insista. Le Tigre montra ses griffes, menaçant de publier un document écrasant. Czernin ne se tint pas. La lettre de Charles offrant à la France la rétrocession de l'Alsace-Lorraine « tomba sur les empires centraux comme un coup de tonnerre ». Charles essaya de donner le change. Il n'y réussit pas. Il fut contraint d'aller à Canossa, c'est-à-dire à Spa, pour essayer les remontrances de Guillaume et signer un pacte qui resserrait les chaînes de l'Autriche.

L'empereur Charles balayé par la défaite et la révolution, tentant deux fois quand même la restauration de son trône, est d'une incomparable grandeur. Zita est à ses côtés, partageant tous les périls, soufflant à son époux son propre héroïsme. Elle se révèle là femme d'un indomptable courage. Avec Charles, elle a gravi toutes les étapes de son douloureux calvaire, elle l'a soutenu de sa sublime énergie jusqu'au dernier souffle, et, depuis, elle ne vit plus que pour sa ravissante couronne d'enfants auxquels elle prodigue au sein de la pauvreté, les trésors de sa tendresse.

Noble femme ! Les catastrophes ont fondu sur elle, sans tuer ses espérances. Reine que rehausse la majesté du malheur, elle domine toutes les bassesses, toutes les lâchetés, tous les abandons. Je ne crois pas qu'il y ait au monde un seul homme de cœur qui ne s'incline dans l'admiration et le respect devant cette grandeur unique.

Nous savons gré à M. Antoine Rédier de l'avoir mise en pleine lumière avec un incontestable talent.

J. SCHYRGENS.

Camille HONHON

Produits et spécialités pharmaceutiques
pour Missions et Congrégations
religieuses

Boulevard de l'Abattoir, 35
BRUXELLES

Télégr. : Camille HONHON
Téléphones : 11.17.78
12.69.65

Chèques postaux : 13.371
Registre du Commerce :
BRUXELLES 1050

733



Le TROUSSEAU DE LA PETITE PENSIONNAIRE

Toute l'élégance de la petite pensionnaire réside dans la netteté de ses robes. La jeunesse est turbulente, insouciante dans ses ébats. Petites taches et souillures disgracieuses sont accidents bien ordinaires. Les jolies robes supporteront-elles les lavages réitérés?

Au moment de composer le trousseau, la maman y songe et son choix se porte sur des tissus rigoureusement inaltérables

" les tissus TOBRALCO "

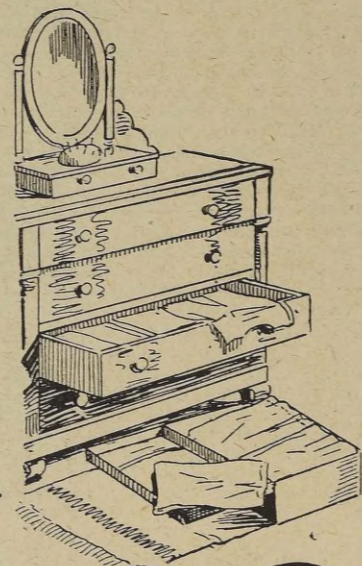
Il n'en est pas de plus élégants, de plus solides. TOBRALCO est garanti formellement en tous points par "TOOTAL" et vous serait donc remboursé en cas de non satisfaction.

TOBRALCO

en 96/98 cm., 22 frs 75 le m. pour robes de fillettes spécialement en bleu marine et noir pour trousseaux

Echantillons sur demande aux Etabl. Tootal, Dép. A, 21, place de Louvain, Brux.

Le trousseau se complètera heureusement du pyjama et de la robe de chambre en tissus TOBRALCO.



TOBRALCO

C'EST UN PRODUIT TOOTAL